This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 983,695

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

848
D8380
L45

UN HOMME DE LETTRES

AU XVIIIe SIÈCLE

DUCLOS

SA VIE ET SES OUVRAGES

PAR

LÉO LE BOURGO

DOCTEUR ÈS LETTRES

PROFESSEUR DE LETTRES AU COLLÈGE DE COGNAC

BORDEAUX

G. GOUNOUILHOU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

9-11, rue Guiraude, 9-11

1902

Phototypie Ch. COLLAS et Cie, Cognac.

DUCLOS

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DES INSCRIPTIONS

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE

D'après le pastel de La Tour au Musée Lécuyer de St-Quentin

croyons-nous, d'un injuste dédain. Assurément, il n'a comme moraliste ni la bonhomie piquante de Montaigne, ni la profondeur de Pascal, ni l'art de La Bruyère, ni la sensibilité de Vauvenargues; mais la plupart de ses pensées, marquées au coin du bon sens, retiennent l'attention de ceux qui goûtent les idées justes, finement exprimées. Ses *Mémoires*, lus à l'Académie des Inscriptions, sont un témoignage de l'érudition du XVIIIe siècle, et, malgré les travaux des savants de notre époque, on peut encore les consulter avec fruit. Ses romans, du genre de Crébillon fils et de Marivaux, sont des documents fidèles sur les mœurs du temps. Ses *Mémoires secrets*, écrits avec verve, supportent la lecture après le chef-d'œuvre de Saint-Simon. Ses *Considérations sur l'Italie,* enfin, nous renseignent sur l'état moral et politique de l'Italie d'alors; et, par l'agrément et par la sûreté de l'observation, peuvent être mises à côté des impressions de voyage de Montaigne.

Si les œuvres de Duclos ne sont pas indignes d'examen, son caractère indépendant et original, brutal et souple à la fois, ne mérite pas moins d'être étudié (1). Une autre particularité à noter chez lui, c'est qu'il n'a pas, comme la plupart des écrivains, passé son existence dans son cabinet de travail, en tête à tête avec ses livres. Il fréquentait assidûment le monde, il dînait tous les soirs en ville (2). Avec lui, nous pénétrons dans la société du XVIIIe siècle, et en sa compagnie nous

(1) BRUNETIÈRE, *Manuel de littérature française,* p. 306.
(2) SÉNAC DE MEILHAN, t. II, p. 301.

coudoyons ces seigneurs à manchettes de dentelles, ces nobles dames en robes à paniers recevant les *philosophes* dans leurs salons et leurs salles à manger, tous ces gens d'un monde disparu dont la suprême élégance de ton et de manières nous séduit encore aujourd'hui. Et dans ce milieu où la conversation est devenue un art, Duclos a la réputation d'un maître. « Mon talent, à moi, c'est l'esprit, aimait-il à répéter. » On colporte ses mots, les gazettes les enregistrent et les rendent célèbres. Duclos a été aussi pendant dix ans député du Tiers aux États de Bretagne et il y a joué un rôle assez important. A ce moment, la noblesse bretonne, jalouse des privilèges de la province, faisait une opposition irréductible au gouvernement de Louis XV à propos du *vingtième* établi par le contrôleur général Machault. Certaines sessions furent très agitées; pendant la tenue de 1752, on en vint même aux coups, et la voix de *gourdin* (1) de Duclos, qui détonnait souvent dans un salon, devait être alors assez puissante pour se faire entendre dans le tumulte de l'assemblée. C'est pourquoi il nous paraît que la vie mouvementée de Duclos à la fois homme de lettres, homme du monde, homme politique, est aussi intéressante à connaître que ses écrits.

Sans doute, dans le siècle de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau, notre auteur n'occupe que le second rang, bien loin derrière eux; mais dans l'histoire de la littérature, à côté des hommes de génie, il

(1) GRIMM, *Correspondance littéraire*, 15 juillet 1765.

y a place pour les écrivains de talent, et Duclos est de ces derniers. C'est ce qui nous a conduit à nous occuper de ce Breton spirituel qui, sans avoir écrit des chefs-d'œuvre, caractérise une époque, et qui, au goût très vif des choses de l'esprit, joignit l'amour profond de sa terre natale.

J'ai le devoir de remercier ici tous ceux qui ont bien voulu m'aider de leur érudition et de leurs conseils. Si ce modeste travail n'est pas trop imparfait, il le devra à ces collaborateurs aimables et désintéressés. Je les prie de recevoir l'expression de ma plus vive reconnaissance.

L. B.

PREMIERE PARTIE

LA VIE DE DUCLOS

CHAPITRE PREMIER

La Jeunesse de Duclos.

Charles Pinot Duclos naquit le 12 février 1704 à Dinan[1], dans une maison située au numéro 1 de la rue de la Ferronnerie[2]. Il était fils de Michel Pinot, sieur Du Clos, et de Jeanne Le Bigot. Ses parents tenaient un magasin de chapellerie[3]. Ils ajoutaient à ce commerce la vente des fers provenant des forges de Paimpont dont M. d'Andigné de La Chasse, parrain du jeune Charles, était propriétaire. Il avait un frère et une sœur plus âgés que lui de dix-huit et de dix-sept ans[4]. Sa mère, restée veuve à quarante et un ans[5], encore belle, était à la tête d'une fortune considérable, grâce aux actions qu'elle possédait dans les armements de Saint-Malo. Par amour pour ses enfants, elle refusa de se remarier, malgré les prétendants nombreux qui solli-

(1) JAL, *Dictionnaire critique*, p. 514.

(2) Voir l'APPENDICE : *la Maison de Duclos*.

(3) *Éloge de Duclos*, par NOUAL DE LA HOUSSAYE (cité par O. Uzanne, *Notice* en tête des *Contes de Duclos*, p. VII.)

(4) Une autre sœur, née en 1697, mourut avant qu'il fût né. Voir l'APPENDICE : *Notes généalogiques*.

(5) DUCLOS, *Mémoires*, t. I, p. 1 et suivantes. (Toutes les citations sont faites, sauf indication contraire, d'après l'édition Villenave.)

citaient sa main. Le frère de Duclos entra en 1709 dans une abbaye de génovéfains, où il avait achevé ses études, et la même année sa sœur épousa à Rennes un secrétaire du roi, nommé Pellenec, dont elle eut onze enfants : trois garçons qui moururent en mer et huit filles. De celles-ci, cinq moururent en bas-âge, et l'aînée, à la veille de se marier. Les deux cadettes épousèrent, l'une, La Soualaye, gentilhomme breton retiré du service avec la croix de Saint-Louis, et n'eut pas d'enfants; l'autre, un conseiller au Parlement de Bretagne, nommé De Careil, qui fut, semble-t-il, un assez mauvais sujet. Elle vécut jusqu'en 1768, et son mari, avec qui elle était séparée, ne lui survécut qu'un an.

La mère de Duclos ne pouvait s'occuper de son fils à cause de ses fréquents voyages à Saint-Malo nécessités par son commerce; aussi l'enfant gambadait-il en liberté du matin au soir sur la place du Champ, qui s'étendait devant sa maison (1). Au château de Dinan, un certain nombre de prisonniers anglais étaient alors internés. Les officiers avaient la faculté d'habiter en ville, et l'un d'eux, le chevalier Hamilton, voisin de Duclos, l'avait pris en affection et le tenait souvent dans ses bras. Un jour il l'emmena chez lui et lui fit boire du punch. La mère de Duclos, mécontente de l'équipée de son fils qu'elle jugeait trop précoce, décida, malgré son affection, de se séparer de lui. Cédant aux instances de sa fille nouvellement mariée, elle l'emmena à Rennes. Il avait alors six ans. On lui

(1) Luigi Odorici, *Etrennes Dinannaises*, 1853 (cité par O. Uzanne, *op. cit.*, p. x).

fit apprendre la lecture, l'écriture, quelques rudiments des langues anciennes, et vers huit ou neuf ans on lui donna un précepteur qui lui enseigna le latin tout en l'apprenant lui-même pour être prêtre. Le commerce, auquel on le destinait tout d'abord, périclitait et on décida de lui faire achever ses études à Paris. Il partit en 1713 par le coche, à la garde du cocher « comme un paquet à remettre à son adresse » (1). Un ami de son beau-frère, gentilhomme du prince de Conti, devait le recevoir à son arrivée, mais il se trompa de jour et ne vint que le lendemain, de sorte que Duclos resta dans le bureau des messageries, rue de La Harpe, à la Rose Rouge, ne sachant où il devait aller. Le cocher le conduisit chez un marchand du quartier où il passa la nuit. Enfin, vers cinq heures, l'ami de son beau-frère le retrouva et le conduisit rue de Charonne, à la pension de Dangeau (2).

Le marquis de Dangeau, grand maître de Saint-Lazare, s'était chargé avec son frère, l'abbé de Dangeau l'Académicien, de faire l'éducation de vingt jeunes gentilshommes. En compagnie de ceux-ci on admettait quelques roturiers de familles aisées pour exciter l'émulation. Dans cette institution, on enseignait la lecture, l'écriture, le latin, l'histoire, la géographie, la danse et la science du blason. Duclos y connut le chevalier d'Aydie, qui plus tard le présenta aux Brancas (3). Il fit des progrès rapides, et cinq ans après il entra en seconde au collège d'Harcourt, dont le proviseur était

(1) Duclos, *Mémoires*, t. I, p. 5.
(2) Mme de Genlis, *Mémoires*, t. V, p. 225.
(3) Eug. Asse, *Les Confessions du comte de ****, Notice, p. xiv.

alors le fameux Dagoumer, que Le Sage a peint dans *Gil Blas* sous le nom du licencié Guyomar. En rhétorique où il eut pour rival le marquis de Beauvau[1], il eut tous les prix, ce qui ne l'empêcha pas de lire en cachette les poètes, les historiens, les moralistes, les philosophes non scolastiques.

Sa mère, quoique atteinte par le désastre de Law, voulut qu'il achevât ses études, ensuite il revint à Dinan. Mais il avait le dessein de vivre à Paris qui l'attirait déjà, et il y retourna bientôt sous prétexte de faire son droit. Il prit sa première inscription; mais il ne tarda pas à être plus assidu aux séances d'escrime qu'aux cours, se souvenant cependant quelquefois qu'il était étudiant pour jouer de mauvais tours aux archers, les sergents de ville du temps. Un jour, l'épée à la main, *il fit sauver* au milieu d'une bagarre sur le pont Saint-Michel un homme qui avait été arrêté pour dettes. Dans les salles d'armes, il avait fait connaissance avec de mauvais sujets et il se lia avec un chevalier d'industrie nommé Saint-Maurice, qui le présenta à Crébillon père et à Piron. Ce Saint-Maurice, prétendu ministre du génie Alaël, se faisait des revenus en exploitant la crédulité des naïfs. La mère de Duclos ne tarda pas à être instruite de la vie dévergondée de son fils et il dut regagner Dinan en février 1725. Lui qui plus tard soupirait après le moment où il pourrait venir se reposer dans sa chère Bretagne, il revit avec tristesse

(1) PEIGNÉ (*Duclos*, p. 17) dit : « Duclos rencontra au collège d'Harcourt le prince de Beauvau chargé de répondre à M. Beauzée, successeur de Duclos à l'Académie française. » DUCLOS dit (*Mémoires*, t. III, p. 12) : « Le marquis de Beauvau fut tué au siège d'Ypres en 1744. » Peigné a confondu le marquis de Beauvau avec le prince de Beauvau.

les clochers de sa ville natale, et l'accueil qu'il reçut dans sa famille fut loin d'être enthousiaste. Il lui fallait cependant choisir une carrière, car il avait plus de vingt ans; il ne pouvait devenir commerçant, il n'y était guère préparé par ses études. On lui offrit une charge de lieutenant dans un régiment du Piémont, mais sa mère refusa son consentement, disant « que pour un honnête bourgeois, le service était un métier de libertin » (1).

Cependant la nostalgie de Paris le tourmentait toujours. Il fit à sa mère de belles promesses, il prit de bonnes résolutions, et il obtint d'aller achever ses études de droit dans la capitale. Dans son voyage, il s'arrêta à Rennes pour voir sa sœur; il fit la connaissance de La Chalotais, alors avocat général au Parlement de Bretagne, avec qui il se lia d'une amitié qui dura toute sa vie et qu'il retrouva plus tard lorsqu'il fut député du Tiers aux États de Bretagne (2).

Il retourna donc à Paris au commencement de 1726, et, décidé à travailler, il se mit en pension chez un avocat au Conseil. Il reprit des inscriptions de droit; mais il n'avait pas décidément la vocation du barreau : il s'occupait plus de littérature que de sciences juridiques; il fréquentait assidûment les théâtres, et un jour en allant à la Comédie il entra au café Procope qui était situé en face (3).

(1) Duclos, *Mémoires*, t. I, p. 20.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 21.
(3) Le café Procope fut fondé par un Sicilien qui, après s'être établi à la foire Saint-Germain, fixa sa demeure, vers 1689, dans la rue des Fossés-Saint-Germain. Le *Procope* fut pendant le XVIIIe siècle le lieu de rendez-vous des noms les plus illustres dans les lettres. On y vit tour à tour Fontenelle, Destouches, Piron, Crébillon, Diderot, Voltaire, d'Alembert. De nos jours, il compta parmi ses habitués

Le café Procope et le café Gradot sur le quai de l'École étaient alors les deux cafés littéraires de Paris. La Motte, Saurin, Maupertuis étaient des habitués du Gradot. Boindin, l'abbé Terrasson, Fréret et quelques autres fréquentaient le Procope. La conversation libre et paradoxale des habitués du Procope plut à Duclos qui y fut bien accueilli. Un jour, il se mesura avec Boindin qui, athée notoire, soutenait par amour du paradoxe la pluralité des dieux. Duclos se mit à rire et répondit à Boindin interloqué : « Cela me prouve la vérité du proverbe : *il n'est chère que de vilain* (1). » On applaudit à cette saillie. Il était dès lors rangé parmi les gens d'esprit. C'est à ce café qu'il connut Du Marsais, le marquis de La Faye, Baron. Le grammairien Du Marsais, avec qui il eut de nombreux entretiens sur la grammaire, l'engagea à mettre ses observations par écrit. De là sont sorties les *Observations sur la grammaire de Port-Royal* qu'il édita plus tard. Le marquis de La Faye était le type de l'honnête homme tel que l'entendaient nos ancêtres; possesseur d'une grosse fortune, l'esprit cultivé, d'une agréable conversation, il faisait facilement des vers aimables; il fut secrétaire du Cabinet du Roi et membre de l'Académie française. Il fut chargé d'une mission assez singulière par le duc de Bourbon. Celui-ci, voulant se marier, envoya La Faye en Allemagne lui choisir pour femme la princesse qui lui

Gambetta, M. Charavay, le savant paléographe, et M. Anatole France, le délicieux historiographe de M. Bergeret; Baudelaire et Théodore de Banville y eurent longtemps leur table. On y rencontra aussi tout un groupe de jeunes littérateurs : MM. Charles Morice, Jean Moréas, Laurent Tailhade, Paul Adam, qui venaient écouter Verlaine. — Il a été fermé il y a quelques années. (AUG. LEPAGE, *Les Cafés littéraires et politiques de Paris*, p. 18 à 20.)

(1) DUCLOS, *loc. cit.*, p. 24.

plairait le plus, se fiant au goût de son envoyé. La Faye voulait que Duclos fît partie de sa mission *extraordinaire,* mais celui-ci n'osa pas demander la permission à sa mère, et le projet n'eut pas de suites. Baron, le célèbre acteur qui avait été formé par Molière et qui à soixante-quinze ans jouait dans la perfection des rôles d'amoureux, recevait, dans ce temps, Duclos dans sa maison de la rue de l'Estrapade et lui contait de piquantes anecdotes sur les Corneille, sur Molière, sur Racine et sur Boileau.

Cependant, notre étudiant continuait à prendre des inscriptions de droit; mais il étudiait fort peu et il suivait plus régulièrement les représentations de la comédie que les cours de l'école, et il consacrait aux lettres le temps que lui laissaient ses plaisirs (1).

Au théâtre il retrouva quelques-uns de ses anciens camarades de collège et il se lia avec des jeunes gens de qualité, entre autres avec le prince de Guise.

Bientôt il eut accès dans la meilleure société. Il refusa une place très lucrative près d'un homme en crédit pour conserver sa liberté. Son instinct d'indépendance, qui devait se manifester dans toute occasion, l'empêcha d'accepter une sinécure qui lui parut voisine de la domesticité. Il continuait à mener une vie fort peu exemplaire, mais il était alors entré dans la bonne compagnie où il allait tenir une place si brillante. Les *Mémoires* de Duclos s'arrêtent à ce moment de sa vie et il est regrettable qu'il n'ait pas eu le temps de les achever, car ils nous auraient renseignés

(1) Duclos, *loc. cit.*, p. 34.

avec autant de sûreté que d'agrément sur les hommes et sur les choses du temps. Nous savons qu'en 1729 Duclos fit un voyage à Rouen, où il retrouva le fameux *médium* Saint-Maurice (1), mais nous n'avons que cette brève indication. Suivons maintenant notre auteur dans le monde où son esprit a été goûté et redouté pendant plus de quarante ans.

(1) Duclos, *loc. cit.*, p. 19.

CHAPITRE II

Duclos dans le Monde.

Duclos fréquenta tous les salons à la mode du XVIIIe siècle. Nous le voyons assidu tour à tour chez Mme Delaunay de Staal (1), chez Mme de Tencin, chez Mme du Deffand, chez Helvétius, chez le baron d'Holbach, le maître d'hôtel de la philosophie, comme on le surnommait.

Mme de Tencin, dont la vie fut fort agitée, conserva ses charmes jusqu'au seuil de la vieillesse. On ne pouvait avoir plus d'esprit qu'elle. « Elle avait, nous dit Duclos (2), toujours celui de la personne à qui elle avait affaire. » Chez elle, la conversation était fort libre. Elle recevait deux fois par semaine les gens de lettres qu'elle appelait familièrement *ses ours* et auxquels elle envoyait deux aunes de velours en cadeau de nouveau an. On rencontrait dans son salon avec Duclos et ses deux spirituels neveux d'Argental et Pont de Veyle, Bernis, Fontenelle, Marivaux et Montesquieu. Mme de Tencin, qui se plaisait aux intrigues

(1) Duclos, *Mémoires secrets*, t. III, p. 181.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 20.

de la politique, communiqua à Duclos un certain nombre de dépêches des cardinaux Dubois et de Rohan avec qui elle avait été liée, et des lettres de son frère le cardinal qui fut ambassadeur de France auprès du Saint-Siège pendant quatre ans, de 1739 à 1742. Ces lettres renferment des silhouettes assez lestement dessinées. « Le pape Benoît XIII est un saint, mais c'est un fou ignorantissime; le cardinal de Polignac raisonne à faire pitié; le cardinal Lambertini, le futur pape Benoît XIV, a beaucoup d'esprit et de capacité, et sur le tout comique. son seul ton de voix fait rire. L'abbé de Vauréal, plus tard évêque de Rennes, qui devait être si fort malmené aux États de 1752, est le plus impertinent de tous les hommes et le plus dangereux dans les affaires de l'Église. » Ces pièces, trouvées dans les papiers de Duclos, ont été publiées comme appendice de ses *Mémoires secrets* (1).

Montesquieu, Hénault, d'Alembert étaient, en même temps que Duclos, les hôtes de Mme du Deffand. Dans ce milieu, où la culture des lettres s'alliait à une politesse raffinée, l'esprit de Duclos était médiocrement goûté. Sa voix puissante détonnait dans la conversation calme et mesurée, et il faillit, dit-on, se voir fermer la porte à cause de ses manières brusques et de son ton tranchant (2).

Helvétius avait ses mardis, et d'Holbach recevait régulièrement le jeudi et le dimanche. Il réunissait chez lui quinze ou vingt hommes de lettres et du

(1) Duclos, *loc. cit.*, t. III, p. 448-453.
(2) L. Pérey, *Le Président Hénault et Mme du Deffand*, p. 314-315.

monde. C'étaient Duclos, Raynal, Marmontel, Diderot, Grimm, Saint-Lambert. Au Grand-Val, pendant la belle saison, on se promenait sur les bords de la Seine, en causant philosophie, on pêchait, on dînait d'une matelote, et après une excursion en bateau, on revenait le soir à pied par le bois de Boulogne (1). Quand Duclos se fut brouillé avec Grimm et avec Diderot, qui étaient les intimes du baron, il cessa de fréquenter sa maison (2).

Notre auteur n'eut pas seulement ses entrées dans les salons littéraires du XVIIIe siècle, ses relations furent très éclectiques et il fut lié avec les Brancas et avec Mme de Pompadour, avec Mlle Quinault et avec Mme d'Épinay.

Il fut présenté chez le maréchal de Brancas, lieutenant général de Bretagne (3), sans doute par sa sœur qui était mariée à Rennes. L'hôtel de Brancas était le rendez-vous des gens d'esprit et on y dînait fort bien (4). Les réceptions y étaient très brillantes, surtout lorsque le fils du maréchal, le comte de Forcalquier, eut épousé, en 1742, la riche veuve du marquis d'Antin (5). Grâce à ses relations, Duclos qui n'avait rien écrit, fut nommé, le 15 août 1739, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de l'abbé de Carnage qui passait à la vétérance (6).

(1) E. Bersot, *Étude sur le XVIIIe siècle*, t. I, p. 471.
(2) L. Pérey et G. Maugras, *Les Dernières Années de Mme d'Épinay*, p. 113.
(3) Sénac de Meilhan, t. II, p. 254.
(4) *Montesquieu à Duclos.* (Bordeaux, 15 août 1748.)
(5) L. de Loménie, *Mme de Rochefort et ses amis*, p. 13.
(6) Peigné, *Duclos*, p. 98 *(Maurepas à Duclos).*

L'intimité entre Duclos et Forcalquier était si grande que l'écrivain accompagna le comte et sa sœur Mme de Rochefort aux eaux de Cauterets en 1746. A ce moment il était candidat à l'Académie française, et il avait un concurrent sérieux en l'abbé de La Ville. Mme de Forcalquier, restée à Paris, écrivait lettres sur lettres à sa belle-sœur. Elle est très inquiète, Duclos va être battu; elle n'espère plus qu'en Mme de Pompadour; il faut faire appel à l'amour-propre de la toute-puissante favorite par l'intermédiaire de l'abbé de Bernis, elle n'a qu'à dire un mot à M. de Richelieu ou à M. d'Argenson. Ceux-ci s'empresseront de retirer la malencontreuse candidature de l'abbé de La Ville, leur protégé. Cependant les démarches des Brancas furent vaines et le concurrent de Duclos fut élu (1).

Le comte de Forcalquier n'était pas seulement un homme d'esprit. C'était un amateur assez distingué en littérature. Il nous a laissé un portrait de Duclos vers 1742, qui ne manque ni de finesse, ni de ressemblance (2). Faire des portraits était alors un jeu de société très à la mode dans les salons. C'était peut-être une distraction aussi raffinée que la résolution de charades ou la récitation des monologues.

« Duclos a..... l'esprit étendu, l'imagination brillante, le caractère doux et simple, les manières d'un étourdi. Ses principes, ses idées, ses mouvements, ses expressions sont brusques et fermes. Il n'a que de l'amour-propre et pas d'orgueil. Il regarde la liberté dont il jouit comme le premier des biens. Ce qui lui

(1) VILLENAVE, *Notice*, p. XII et XIII.
(2) DUCLOS, *Œuvres*, t. I, p. XLIII.

manque de politesse fait voir combien elle est nécessaire avec les plus grandes qualités, car son expression est si rapide, et quelquefois si dépourvue de grâces, qu'il perd avec les gens médiocres qui l'écoutent ce qu'il gagne avec les gens d'esprit qui l'entendent. »

On jouait la comédie à l'hôtel des Brancas. La comtesse de Forcalquier, la *Bellissima* et la *Betissima* comme l'appelait Mme du Deffand (1), faisait les soubrettes; la comtesse de Rochefort, les ingénues; la marquise de Mirepoix, les coquettes. Les amoureux et les petits maîtres étaient le duc de Nivernais, le duc de Duras, le marquis de Gontaut. Duclos, qui n'était pas encore anobli, tenait les rôles de valet. On représentait les pièces du comte de Forcalquier. Quelques-unes nous sont parvenues, entre autres : *Les Blasés* et *Les Chevaliers de la Rose-Croix* dans lesquelles Duclos apparaissait sous la livrée de Frontin et de Raymond (2). Ces productions d'amateurs sont d'une honnête médiocrité. Notons cependant quelques répliques qui sont bien du XVIIIe siècle. Dans les *Chevaliers de la Rose-Croix*, le valet Raymond (Duclos) tient à la soubrette Zerlinette (Mme de Forcalquier) des propos dans le genre de ceux-ci : « J'entends dire toute la journée que lorsqu'on est riche on ne saurait se marier à sa fantaisie, » (Sc. I) et dans une autre scène : « J'étais humilié de n'avoir qu'une femme à séduire (3). » Les valets de l'époque semblent avoir en amour les mêmes idées

(1) A. Walpole, 11 juin 1769.
(2) L. de Loménie, *loc. cit.*, p. 43.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 334-341.

que les grands seigneurs, et Raymond ne tient pas un autre langage que le *Comte de* *** dans les *Confessions*.

Après la mort du maréchal en 1750 et celle du comte de Forcalquier en 1753, la comtesse de Rochefort (1) s'installa au palais du Luxembourg, dans l'appartement que lui concéda le roi. Bien que sa fortune ne fût pas grande, elle continua à recevoir ses amis qui venaient entendre les fables du duc de Nivernais, et jusqu'à sa mort Duclos fut un des habitués de son salon (2).

Il fut aussi un des convives du dîner du *Bout du Banc*, auquel assistaient Voltaire, Collé, le comte de Caylus, Moncrif, d'Alembert et quelques autres. On s'assemblait tantôt chez le comte de Caylus, tantôt chez Mlle Quinault, la spirituelle soubrette de la Comédie-Française, retirée du théâtre en 1762 (3). Le plat du milieu de ces repas célèbres était une écritoire dont les convives se servaient tour à tour pour écrire un impromptu. C'est de ces réunions que sortirent les *Étrennes de la Saint-Jean* et le *Recueil de ces Messieurs*, deux recueils de nouvelles assez ennuyeuses malgré l'esprit de leurs auteurs. Le dîner du *Bout du Banc* n'eut pas une longue existence; les habitués se dispersèrent, cependant Duclos continua à fréquenter Mlle Quinault à qui il laissa en mourant 10,000 livres (4).

(1) Marie-Thérèse de Brancas fut mariée en 1736 à M. de Rochefort, qui mourut en 1771. Elle se sépara de son mari pour des motifs que l'on ignore. Elle fut la maîtresse du duc de Nivernais pendant quarante ans, et sa femme pendant quarante jours (14 octobre-15 décembre 1782).

L. Péréy, *Le Duc de Nivernais*, p. 25 et 26.

L. de Loménie, *loc. cit.*, p. 4.

(2) L. de Loménie, *loc. cit.*, p. 219.

(3) *Biographie universelle de Firmin Didot*, t. XLI, p. 347.

(4) *Testament de Duclos.*

Duclos, dont l'esprit était goûté à la ville, fut bien accueilli à la cour et il fut le protégé de Mme de Pompadour, alors toute-puissante. Elle le recommanda au duc de Penthièvre pour la députation aux États de Bretagne (1), elle s'entremit pour le faire entrer à l'Académie (2), elle demanda pour lui la charge d'historiographe du Roi (3), et ce fut grâce à son crédit qu'il fut préféré à M. de Foncemagne (4). Il était déjà attaché à la Bibliothèque royale pour les manuscrits français et latins (5); le 20 septembre 1750, il était nommé historiographe de France aux appointements de 18,000 livres (6), en remplacement de Voltaire qui s'était rendu à Berlin auprès de Frédéric; enfin, le 17 mars 1751, le comte de Noailles écrivit à Duclos qu'il avait un logement dans la maison du roi (7).

Les relations entre l'écrivain et Mme de Pompadour étaient empreintes d'une certaine intimité. Quand il allait à Versailles, il allait rendre visite à son ami Quesnay (8), chez lequel il se trouvait en même temps que Diderot, d'Alembert, Helvétius, Marmontel; souvent Mme de Pompadour montait à l'entresol de son médecin causer avec les philosophes qui y étaient réunis (9). Tous les dimanches, pendant qu'il

(1) *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1882 : *Mme de Pompadour à Duclos.*

(2) POULET-MALASSIS, *Mme de Pompadour à l'abbé Leblanc*, 23 août 1743.

(3) *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1882 : *Mme de Pompadour à Duclos.* — POULET-MALASSIS, *Mme de Pompadour à son frère M. de Vaudières*, 11 octobre 1750.

(4) *Journal de Collé*, octobre 1750.

(5) ARCHIVES NATIONALES, O1 396. *A M. Bignon*, 5 octobre 1747.

(6) *Id. A M. Duclos*, 12 janvier 1751.

(7) UZANNE, *Notice*, LV.

(8) Mme DU HAUSSET, *Mémoires*, p. 196.

(9) MARMONTEL, *Mémoires*, t. I, liv. V.

était en faveur, Bernis allait, en compagnie de Duclos et de Marmontel, voir la favorite, qui les recevait familièrement. Elle disait à Bernis : *Bonjour abbé,* en lui donnant parfois un petit soufflet sur la joue; et s'adressant à Duclos, elle ajoutait d'un ton plus bref et, semble-t-il, plus respectueux : *Bonjour Duclos* (1).

A la cour comme dans le monde, Duclos étalait complaisamment son caractère original et singulier, composé tout à la fois de flatterie et d'indépendance. Un jour qu'il causait chez Quesnay avec sa chaleur ordinaire, il se mit à faire l'éloge de l'esprit des grands. Il célébrait les qualités intellectuelles des princes de la Maison de Bourbon. A ce moment, Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, entra : « Comme je ne suis pas flatteur, ajouta-t-il, et que je crains tout ce qui en a l'apparence, je ne parle point des vivants... Si vous répétez cela à Madame la Marquise, dites-lui comment cela est venu et que je ne l'ai pas dit pour que cela lui revienne et aille peut-être ailleurs. Je suis historiographe et je rendrai justice, mais aussi je *la ferai* souvent. » Quand Mme du Hausset rapporta ces propos à sa maîtresse, celle-ci répondit : « Le roi sait que Duclos est un honnête homme (2). »

Quand il s'agit d'entamer les pourparlers qui devaient aboutir au traité d'alliance avec l'Autriche, les comtes de Bernis et de Starenberg, afin d'éviter les indiscrétions, eurent un certain nombre d'entrevues dans le logement que Duclos avait au Luxembourg, et

(1) MARMONTEL, *Mémoires*, t. I, liv. IV.
(2) Mme DU HAUSSET, *loc. cit.*, p. 195.

où ils se rendaient, l'un par la rue de Tournon, l'autre par la rue d'Enfer (1). Il faut avouer que Duclos ne se montra guère reconnaissant de la protection que lui avait accordée Mme de Pompadour en maintes circonstances. Quand, après la mort de la favorite, il écrivit son chapitre des *Mémoires secrets* sur les causes de la *Guerre de Sept ans,* il la rendit responsable de l'alliance autrichienne et des désastres irréparables que les traités de Vienne nous causèrent, et, pendant longtemps, les historiens de cette époque, à la suite de Duclos, ont accusé la maîtresse royale d'avoir, par sa politique, été cause de nos malheurs. Aujourd'hui, ainsi que nous essaierons de le montrer plus loin, l'histoire impartiale a déchargé la mémoire de Mme de Pompadour de ces accusations qui ne reposent sur aucun sérieux fondement. Son influence a été assez désastreuse pour qu'on ne l'exagère pas. Contentons-nous de dire, pour expliquer le ressentiment de Duclos envers la favorite, qu'il écrivait son chapitre des *Mémoires secrets* au moment de la signature du traité de Paris qui ruina notre influence extérieure et qui consacra la perte de notre empire colonial, et qu'il ne pardonnait pas à Mme de Pompadour la disgrâce du cardinal de Bernis, dont il était l'ami fidèle depuis plus de vingt ans.

Ce fut en 1750 que Duclos fit, chez Mlle Quinault, connaissance de Mme d'Épinay. On le surnommait, nous ne savons pourquoi, le *tendre Arbassan* dans le cercle de la spirituelle comédienne (2). Séduit par l'es-

(1) Duclos, *Mémoires secrets*, t. III, p. 356.
(2) Mme d'Épinay, *Mémoires*, t. I, p. 246 et suiv.

prit de la jeune femme « chez laquelle on savait causer » (1), il lui demanda la permission de lui rendre visite. Elle accéda à ce désir, flattée de la démarche de l'écrivain, historiographe de France et membre de deux Académies. Quand Francueil, amant de Mme d'Épinay, apprit qu'elle connaissait Duclos, il lui conseilla de le ménager : « C'est une trompette, dit-il, qu'il est bon d'avoir pour soi. » M. d'Épinay, mari dénué de préjugés et accommodant, prévint seulement sa femme de se garder des épigrammes de son hôte (2).

Celui-ci fut reçu non seulement à Paris, mais à La Chevrette, et bientôt il fut le préféré de la maîtresse du logis. Cependant, l'entourage de Mme d'Épinay l'avertissait de se défier du nouveau venu. On lui citait Mme de R*** qui avait été obligée de le chasser de chez elle et qu'il avait perdue de réputation, Mme Desfontaines qui l'avait mis à la porte au bout de dix ans de liaison pour avoir bouleversé sa maison et avoir brouillé tous ses parents. Mais elle resta sourde à ces avertissements, les traitant de calomnies et de fables (3).

Une des occupations favorites à La Chevrette était de jouer la comédie. Mme d'Épinay faisait les amoureuses, Mme de Maupeou sa belle-sœur, les soubrettes, Francueil, les amoureux, Saint-Olive, les valets (4). A l'arrivée de Duclos, les actrices mondaines refusèrent de jouer, redoutant ses critiques ; mais il les désarma

(1) TAINE, *Les Philosophes classiques au XIXe siècle*, p. 109, 3e édition. Paris, Hachette, 1868.

(2) L. PÉREY et G. MAUGRAS, *La Jeunesse de Mme d'Épinay*, p. 308-310.

(3) Mme D'ÉPINAY, *Mémoires*, t. I, p. 265 et suiv.

(4) L. PÉREY et G. MAUGRAS, *loc. cit.*, introduction, p. XIX.

par sa franchise et sa bonhomie, et il proposa d'être non seulement spectateur mais acteur, alléguant qu'il avait déjà rempli des rôles dans des comédies de salon. Nous avons vu, en effet, qu'il tenait les emplois de valet dans les pièces de M. de Forcalquier. Il flatta Mme d'Épinay en lui disant qu'il ne lui manquait que l'habitude des planches pour être la première comédienne de l'époque (1); il fut présenté à M. de Bellegarde, beau-père de la châtelaine, et en peu de temps il conquit la sympathie de tous les habitués de la maison.

Cependant il pénétrait de plus en plus dans l'intimité de Mme d'Épinay. Un jour, en causant avec la jeune femme délaissée par son mari volage, il s'apitoya sur son sort et elle eut la faiblesse de lui avouer sa liaison avec Francueil (2). Dès lors, en possession de ce secret il devint insupportable et brutal dans les visites qu'il lui faisait chaque jour depuis que Mlle Quinault avait quitté Paris.

En 1751, M. de Bellegarde tomba gravement malade; Francueil, absent de Paris, écrivit à Mme d'Épinay de songer à ses intérêts et à ceux de ses enfants; il était alors indisposé, et ce fut Duclos, en bons termes avec Francueil, qui se chargea de rédiger la lettre (3). Mme d'Épinay, abandonnée par son mari, qui se ruinait en prodigalités de toutes sortes, pria son beau-frère M. de Lucé de s'occuper de ses affaires. Celui-ci mit comme condition de son intervention qu'elle cesserait de voir Francueil. Ces scrupules lui venaient d'un sen-

(1) Mme d'Epinay, *Mémoires*, t. I, p. 285.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 291 et suiv.
(3) L. Pérey et G. Maugras, *loc. cit.*, p. 319 et suiv.

timent fort peu respectable, dans lequel la jalousie avait plus de part que l'honnêteté. Il était amoureux de sa belle-sœur, et à la première occasion il le lui fit savoir. Elle repoussa ses avances et informa Duclos, qui blâma sa conduite en des termes d'une crudité révoltante. Il était épris lui aussi de Mme d'Épinay. Un jour qu'il la poursuivait de ses assiduités et qu'elle le fuyait : « Puisque vous avez cédé à Lucé, lui dit-il grossièrement, il n'en coûterait pas davantage(1)..... » Et quand elle lui répondit qu'elle avait résisté, il essaya de lui prouver, en un raisonnement aussi paradoxal que cynique, « qu'elle n'avait pas de raisons aussi honnêtes de céder à Francueil qu'à Lucé..., que les droits de l'amitié sont quatre fois plus forts que ceux de l'amour. » Après de pareils propos, la plus élémentaire convenance commandait à Mme d'Épinay de congédier Duclos sur-le-champ; elle n'en continua pas moins à le voir comme par le passé. « Il n'existe pas de réflexions philosophiques, ajoutent avec raison MM. L. Pérey et G. Maugras(2), qui peignent mieux que cette conversation et cette conduite l'état des mœurs au XVIIIe siècle. »

A la mort de M. de Bellegarde, Mme d'Épinay voulut reprendre son fils, qui était en pension à Paris chez un professeur nommé Linant. Un jour que l'enfant était invité à dîner chez Mme d'Esclavelles, il ne vint pas. Il était puni par son maître à cause d'un thème *fait à la serpe*. A la fin du repas, Mme d'Épinay et Duclos se rendirent chez Linant, et Duclos, avec le tact qui le

(1) L. Pérey et G. Maugras, *loc. cit.*, p. 323 et suiv.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 329.

caractérisait, mit le précepteur sur la sellette devant son élève. Il le tança vertement, il essaya de lui prouver que sa pédagogie était défectueuse et qu'il ne connaissait pas le premier mot de son métier. Comme Linant avouait qu'il donnait au jeune d'Épinay une légère teinture de grec, il lui répondit brutalement : « Que diable venez-vous nous chanter? de quoi cela l'avancera-t-il, votre grec? Il y a là une cinquantaine de vieux radoteurs qui n'ont de mérite que d'être vieux et qui ont perdu les meilleurs esprits...» Et il continua : « Qu'il sache bien lire, bien écrire; occupez-le sérieusement à l'étude de ses langues; il n'y a rien de plus absurde que de passer sa vie à l'étude des langues étrangères et de négliger la sienne. Il ne s'agit pas ici d'en faire un Anglais, un Romain, un Égyptien, un Grec, un Spartiate; il est né Français, c'est donc un Français qu'il faut faire, c'est-à-dire un homme à peu près bon à tout(1). » En lisant ces lignes nous croyons entendre parler un partisan absolu et tranchant de l'enseignement pratique et moderne. Le résultat de cette visite fut que l'enfant fut retiré des mains de son précepteur.

Duclos, tout en voyant Mme d'Épinay, était en bons termes avec son mari. Il allait au théâtre des demoiselles Verrières, deux femmes à la mode dans le monde de la galanterie, dont l'une était la maîtresse de M. d'Épinay. A ce théâtre, on jouait *Les Surprises de l'amour* de Marivaux et *La Courtisane amoureuse* de Colardeau, entre autres pièces (2). Le souffleur de la troupe était le

(1) Mme D'EPINAY, *Mémoires*, t. I, p. 359-376.
(2) L. PÉREY et G. MAUGRAS, *Les Dernières Années de Mme d'Épinay*, p. 301.

vertueux Linant, le précepteur congédié. Quand Duclos apprit que Francueil fréquentait une des sœurs Verrières, il le dénonça à Mme d'Épinay, qui tomba malade de chagrin et congédia son amant (1).

En 1755, Grimm, arrivé depuis peu à Paris, fut présenté à Mme d'Épinay, qui se lia bientôt avec lui. Duclos desservit aussitôt le nouvel arrivant près de Mme d'Épinay par ses propos calomnieux. Il lui raconta « que Grimm était un fourbe qui avait été chassé de chez La Fel, qu'il était l'amant de la femme du baron d'Holbach, et finalement qu'elle avait eu tort de quitter Francueil pour lui » (2).

Un jour qu'elle écrivait à Grimm un billet pour lui envoyer ses condoléances à l'occasion de la mort du comte de Friesen, neveu du maréchal de Saxe, dont il avait été le secrétaire, Duclos trouvant le billet trop tendre s'en empara. Grimm se présenta à ce moment et fut reçu. Duclos, furieux, sortit incontinent, et pour se venger, il alla trouver Diderot, ami de Grimm, et lui raconta que dans un rendez-vous Mme d'Épinay lui avait sacrifié un billet de sa main écrit par Grimm. Quelques jours plus tard, il osa se présenter chez Mme d'Épinay qui, outrée de ces procédés indélicats, — elle avait eu de la patience, — lui consigna sa porte. Il pénétra de force chez elle, elle le chassa; il lui dit en sortant : « Vous attendez Grimm, sans doute (3). » Cependant il voulut revenir chez elle et lui écrivit une lettre dans laquelle on lisait entre autres choses extraordinaires :

(1) Mme d'Épinay, *Mémoires*, t. II, p. 102.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 174.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 194.

« Pauvre enfant, vous me faites pitié. Il faut que je sois *bien honnête* pour me conduire avec vous comme je le fais (1). »

Il essaya de faire croire à Francueil qu'il avait quitté la maison de son plein gré, à cause de Grimm. M. d'Épinay continua à voir Duclos, voulant rester en bons termes avec tout le monde, et Duclos ne perdit pas une occasion de déchirer Mme d'Épinay (2) dans les salons qu'il fréquentait. La conclusion à tirer de ce chapitre est que la société du XVIIIe siècle était assez dévergondée (ce qui d'ailleurs est bien connu). Sous de brillants dehors d'élégance et de politesse, elle recélait un large fonds d'impudeur et de grossièreté. Duclos professait la morale facile du monde dans lequel il vivait. Il s'est conduit très indélicatement envers Mme d'Épinay, suivant en cela l'exemple de beaucoup d'hommes de son temps qui se vantaient de mépriser les femmes; il en a été sévèrement puni, longtemps après sa mort, il est vrai, car dans ses Mémoires, revus par Grimm, Mme d'Épinay s'est cruellement vengée (3).

(1) Mme D'ÉPINAY, *Mémoires*, t. II, p. 220.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 261.

(3) Nous avons trouvé aux Archives nationales, sous la cote O1 396, une lettre du Ministre de la Maison du Roi à M. le comte de Montluc, ainsi conçue :

« Le sieur Duclos n'est pas icy à présent, Monsieur, mais aussitôt qu'il y repa-
» raitra je lui parlerai ou ferai parler de l'affaire qui vous intéresse. Elle me
» parait de nature à devoir être terminée sans vous obliger à en venir à un éclat
» qui ne pourrait être que désagréable pour le sieur Duclos. Vous connaissez les
» sentiments avec lesquels, etc. »

Malgré nos recherches, nous n'avons pu savoir à quoi il est fait allusion dans c tte lettre.

CHAPITRE III

L'Homme Public.

Par un édit du 9 juillet 1744 signé à Dunkerque et contresigné par Phelypeaux, Louis XV nomma maire de Dinan Duclos, qui prit possession de ses fonctions en septembre[1]. Il les occupa jusqu'au milieu de 1749 [2]. Il s'appliqua à embellir sa ville natale, il créa les promenades des Grands et des Petits-Fossés, si agréables par la fraîcheur de leurs ombrages et par la perspective des campagnes environnantes; il relia les Petits-Fossés aux jardins voisins situés en contre-bas par un pont appelé le Pont Pinot, disparu aujourd'hui [3]. Il avait l'intention de réunir les eaux de l'Ille à celles de la Rance par un canal pour favoriser le commerce du pays [4]. Le canal d'Ille-et-Rance ouvert

(1) ARCHIVES MUNICIPALES DE DINAN, *Edit du Roi encadré.*

(2) Peigné et Uzanne disent que Duclos n'abandonna sa charge de maire qu'en 1750, quand il fut nommé historiographe du roi. De l'examen des procès-verbaux des États de Bretagne il résulte que si en 1748 Duclos était maire de Dinan, en 1749 le maire de Dinan était M. Macé. La tenue de 1748 ayant été close le 28 novembre et la tenue de 1749 s'étant ouverte le 6 octobre, on peut affirmer que Duclos a donné sa démission dans le premier semestre de 1749.

(3) ARCHIVES MUNICIPALES DE DINAN, *Registre des délibérations du Conseil municipal*, 2 novembre 1836.

(4) VILLENAVE, *Notice*, p. x.

depuis a été la mise à exécution du projet de Duclos. Quand ses occupations le retinrent loin de ses compatriotes, il ne cessa de s'intéresser à eux, mettant à leur service son influence et sa bourse. Sur sa proposition, les États de Bretagne accordèrent à la communauté de Dinan, en 1754, une subvention de douze mille livres pour construire un quai (1). Quand il venait se reposer à Dinan, il assistait aux délibérations de l'Assemblée communale et il donnait son avis, toujours religieusement écouté (2).

Lorsque les Bénédictins de Lehon proposèrent au maire de prendre la direction du collège et de l'établir à leurs frais, ils firent appuyer leur demande par Duclos (3). On lit dans leur requête : « Les sentiments de patriotisme et d'amour du bien public qui le caractérisent, les embellissements qu'il a opérés en cette ville et les preuves qu'il a données en toute occasion de contribuer au bien-être de sa patrie, semblent faire espérer qu'il ne refusera pas d'employer ses bons offices (4)... » Lorsqu'il mourut, un officier en garnison à Dinan écrivait à d'Alembert : « Je pourrais vous faire un long détail des services publics et particuliers qu'il a rendus à sa petite ville, les grâces qu'il a obtenues pour plusieurs de ses compatriotes, les pensions qu'il a fait avoir à d'anciens militaires, les jeunes gens qu'il a placés ou soutenus, les aumônes qu'il a répandues. Tous les ans, régulièrement, il envoyait une

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 441. Séance du 1er décembre 1751.

(2) Peigné, *Duclos*, p. 75.

(3) Bellier-Dumaine, *Histoire du collège de Dinan*, p. 24.

(4) Archives municipales de Dinan, *Registre des délibérations*, 2 mars 1770.

certaine somme pour être distribuée aux pauvres de cette ville et, dans les années où la misère publique s'est fait sentir davantage, il a doublé cette somme. Enfin, son zèle et sa bienfaisance à l'égard de ses concitoyens étaient inépuisables (1). » A sa mort, il laissa trois mille livres aux pauvres de sa paroisse, et le samedi 11 avril 1772 la communauté de Dinan fit célébrer, en l'église des Dominicains, un service solennel pour honorer sa mémoire en témoignage des services signalés qu'il lui avait rendus (2).

En 1832, le principe d'une statue à Duclos fut admis (3); mais les ressources de la ville furent employées à combattre le choléra; cependant, en 1833, le portrait de l'écrivain, exécuté d'après une peinture appartenant à M. Michel, fut placé dans le cabinet du maire (4). La place du Marché-au-Bois prit le nom de place Duclos (5), et enfin, quelques années plus tard, on vota l'érection de son buste en marbre qui fut inauguré le 29 juillet 1838 sur les Petits-Fossés, non loin de la maison où il était né (6).

Duclos fut pendant dix ans, de 1744 à 1754, député du Tiers aux États de Bretagne (7) qui se réunissaient

(1) *Mercure de France*, mai 1772 : *M. de Laissac à d'Alembert.*

(2) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE, C. 483.

(3) ARCHIVES MUNICIPALES DE DINAN, *Registre des délibérations du Conseil municipal*, 5 février 1832.

(4) ARCHIVES MUNICIPALES DE DINAN, *Registre des délibérations du Conseil municipal*, 15 février 1833.

(5) *Id.*, 31 décembre 1834.

(6) *Id.*, 20 janvier 1835.

(7) HENRY FOUQUIER (*Au siècle dernier*, p. 38) dit que Duclos fut membre du Parlement de sa province. Il a confondu le Parlement, qui était une Compagnie judiciaire, avec les États, qui étaient une assemblée politique.

généralement tous les deux ans [1]. Les séances de l'Assemblée, qui se tenaient dans la grande salle des Cordeliers de la rue Saint-Georges, offraient un spectacle à la fois pittoresque et imposant.

Le lieutenant général de la province présidait sous un dais, monté sur une estrade couverte d'un tapis de velours violet et blanc, semé de fleurs de lys et d'hermines. A côté des nobles, vêtus d'habits brodés, ornés de dentelles, siégeaient les évêques, en rochet et en camail violet; les abbés portaient le camail noir, les députés des chapitres, la soutane et le manteau long. L'épée pendait au côté des chevaliers de Malte; les sénéchaux étaient en robe, les députés du Tiers et les agrégés, en habit noir; ceux-là avaient le manteau et la cravate; ceux-ci, la cravate sans le manteau [2].

La session des États de 1744, la première à laquelle prit part Duclos, dura à peu près un mois [3] et fut peu importante; on s'y occupa du vote ordinaire des impôts, de la distribution des bénéfices, de l'établissement de corps de gardes sur les côtes et des mesures à prendre contre les maladies épidémiques dans l'intervalle des sessions.

Duclos, quoique nouveau venu, semble déjà y avoir conquis une certaine place; il est successivement nommé membre de la commission intermédiaire chargée de l'emploi des fonds pour les années 1745 et 1746, de la commission chargée de dresser l'état des fonds de

(1) Une session extraordinaire eut lieu, comme nous le verrons plus loin, en 1749, au sujet de l'impôt du vingtième.

(2) *Règlement des gens des Trois États du pays de Bretagne.*

(3) Ouverte le 27 octobre, close le 1er décembre (ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, C. 434).

la présente tenue, et l'Assemblée le désigne pour écrire la relation de la fête donnée par le duc de Rohan, président de la noblesse, pour le rétablissement de la santé du Roi, qui venait d'être gravement malade à Metz. Dans la séance du jeudi 5 novembre, le président du Tiers avait donné aux États lecture d'une lettre de Duclos, en ce moment à Paris, de l'impossibilité de faire en ce moment les réjouissances pour le rétablissement de la santé du Roi et le succès de ses armes, « faute de temps, dit le Registre[1], et empêchement des meilleurs artistes de Paris. »

Dans la session de 1746, qui s'ouvrit le 28 novembre, la capitation fut fixée à dix-huit cent mille livres pour 1747 et 1748, avec condition de l'abaisser à quatorze cent mille livres si la guerre était terminée à cette époque. Une députation, dont faisait partie Duclos, fut envoyée au duc de Penthièvre, commandant la province, pour le prier d'accorder une diminution d'impôts eu égard à la misère occasionnée par la mauvaise récolte, les incursions des Anglais et la cessation du commerce. Après avoir fait présent au duc de Penthièvre de cent mille livres pour le remercier d'avoir défendu contre les Anglais la province, les États nommèrent une commission, qui comprenait Duclos parmi ses membres, pour obtenir que « les États et la commission intermédiaire, lorsqu'ils sont séparés, ordonnent seuls de l'emploi des fonds faits pour les chemins et les ouvrages publics[2] ».

Dès l'ouverture des États de 1748, l'intendant de

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 434.
(2) *Id.*, C. 435.

Viarmes demanda un don gratuit de deux millions cinq cent mille livres pour 1749 et 1750; quinze cent mille livres payables en 1749 et un million payable en 1750 (1). L'abonnement à la capitation fut accepté à dix-huit cent mille livres dans la séance du 2 novembre, mais dans la tenue du 8 les États en demandèrent l'abaissement à quatorze cent mille livres, comme de 1718 à 1734; les États votaient les impôts en se plaignant toujours : en agissant ainsi, non seulement ils défendaient les intérêts, mais aussi les privilèges de la province; ils n'en étaient pas moins cependant attachés à la monarchie et au roi. Dans la séance du 22 novembre, l'Assemblée décida de consacrer les fonds libres à élever une statue à Louis XV. Soixante mille livres furent ajoutées aux trente mille livres de 1744. Duclos fut chargé de se joindre au procureur-syndic pour faire exécuter le vote de l'Assemblée. Il fit partie de la commission chargée du cahier des remontrances, de celle chargée de l'examen des comptes du trésorier, et de l'état des fonds de la présente tenue.

En 1749, les États furent assemblés extraordinairement au sujet du vingtième. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, les finances publiques étaient épuisées : le contrôle général était alors occupé par Machault d'Arnouville, un ministre réformateur, qui essaya de se procurer dans un impôt équitable les ressources dont la France avait besoin (2). Par un édit royal, signé à Marly le 6 mai 1749, le dixième était supprimé et remplacé par le vingtième. C'était l'impôt le plus juste,

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 437.
(2) Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 223.

parce qu'il frappait toutes les classes de la société et qu'il était proportionnel au revenu (1).

Mais la noblesse bretonne se retranchait derrière le pacte de 1532 (2); elle ne voulait pas être soumise aux mêmes charges que le reste du royaume et elle entendait jouir d'une situation privilégiée.

Aussi, dès la première séance il y eut des protestations; on demanda que la province fût abonnée moyennant 900,000 livres comme en 1732 (3), mais Machault ne voulait pas entendre parler d'abonnement et les commissaires du roi refusèrent de transmettre les remontrances. On parlait d'envoyer des députés à Louis XV, mais celui-ci avait défendu de sortir de la ville sous peine de désobéissance (4). Lassés, les États accordèrent le vote du vingtième par pure soumission à la volonté de Sa Majesté et ils ajoutaient : « L'entière confiance où ils étaient que le roi daignerait exaucer le vœu unanime des États en leur accordant l'abonnement; » et une somme de 900,000 livres fut votée à cet effet (5). La session avait duré une semaine (6).

Duclos ne prit pas part à cette tenue; à la séance du 11 octobre, l'évêque de Rennes, Guy de Vauréal, président du clergé, annonça que la résidence de

(1) M. Marion, *Machault d'Arnouville*, p. 21 et suiv.

(2) *Pacte de 1532.* — « Pour quelque cause ou quelque prétexte que ce soit, il ne sera fait aucune levée dans la province, sans le consentement exprès des États : aucun édit, aucun arrêt du Conseil et généralement aucune lettre patente contraire au privilège de la province n'auront d'effets s'ils n'ont été consentis par les États et vérifiés aux cours souveraines de la province. »

(3) De Luynes, *Journal*, 2 janvier 1750.

(4) *Id.*, *ibid.*, 12 octobre 1749.

(5) De Carné, *Les États de Bretagne*, t. II, p. 89-90.

(6) Du 6 au 13 octobre.

Duclos à la cour lui ayant paru nécessaire pour le bien de la province, il était persuadé que l'Assemblée voudrait bien agréer les excuses du député, ce qui fut fait (1).

La question du vingtième devait passionner la tenue de 1750 et être la principale question sur laquelle allaient porter les discussions de l'Assemblée. A l'ouverture de la session, le duc de Chaulnes, le nouveau lieutenant général, fit un très beau discours (2), dont les États lui demandèrent copie, ce qui était, paraît-il, une très grande marque de distinction (3), et on accorda au roi le don gratuit.

Mais tout se gâta, aussitôt qu'il fut question du vingtième (4); trente ou quarante gentilshommes criaient plus qu'ils ne parlaient; de Chaulnes faisait cependant son possible pour apaiser la fureur des députés : il dépensait 10,000 écus par jour, il donnait des bals masqués, on jouait chez lui gros jeu jusqu'à sept heures du matin (5).

La Commission du vingtième remit un mémoire comprenant vingt-sept articles; de Chaulnes en accepta quelques-uns, le Tiers et le Clergé furent satisfaits, mais la Noblesse ne voulut rien entendre et ne consentit qu'à l'envoi d'une députation à la cour. Bref, la session fut close sans que l'impôt fût voté.

Le procès-verbal des séances ne nous renseigne pas

(1) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 438.
(2) D'Argenson, *Journal*, 31 octobre 1750.
(3) De Luynes, *Journal*, 7 novembre 1750.
(4) *Id.*, *ibid.*, 13 novembre 1750.
(5) *Id.*, *ibid.*, 19 décembre 1750.

sur le rôle de Duclos dans cette session troublée; mais il venait d'être nommé historiographe de France, et ainsi que le remarque malicieusement d'Argenson, il dut servir la politique de Machault (1). Dans la séance du 9 décembre, en compagnie de M. de Boissière, trésorier des États, il rendit compte à l'assemblée de la commission dont il avait été chargé par délibération du 28 novembre 1748, pour la statue du roi. Le 25 juin 1749, un traité avait été passé avec le sculpteur Lemoyne, qui devait exécuter le monument moyennant 130,000 livres. 40,000 livres furent votées pour parfaire la somme, 30,000 livres avaient déjà été votées en 1744 et 60,000 en 1748 (2).

Dès les premières séances de la tenue de 1752, il fut facile de prévoir que la session ne se passerait pas sans encombre, malgré les sentiments conciliants du duc de Chaulnes (3). Les commissaires, dès le 19 octobre (4), invitèrent les États à lever l'impôt du vingtième. Aussitôt la noblesse envoya une députation au duc de Chaulnes pour demander l'abonnement. Le lieutenant général, qui avait les ordres formels du roi, refusa de la recevoir.

Le second ordre résolut aussitôt de faire de l'obstruction et de ne plus délibérer. Mais comme il était admis qu'un ordre ne pouvait quitter sa chambre avant d'avoir formulé son avis, lorsque les deux autres avaient formulé le leur, la noblesse fut obligée

(1) D'Argenson, *Journal*, 31 octobre 1750.
(2) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 439.
(3) D'Argenson, *Journal*, 8 octobre 1752. — De Luynes, *Journal*, 23 octobre 1752.
(4) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 440.

de demeurer en permanence et passa la nuit dans le couvent des Cordeliers, en faisant de nombreuses libations (1). M. de Lannion alla se reposer tout habillé à l'infirmerie, dans un lit qu'il avait fait porter de son hôtel (2).

Le lendemain, Vauréal, évêque de Rennes, président du clergé, qui essayait d'amener la noblesse à reprendre ses travaux, fut hué, et pendant huit jours on ne fit rien. Cependant les choses paraissaient se calmer, lorsque le duc de Chaulnes communiqua une lettre du roi ordonnant aux États de délibérer sous peine de désobéissance (3). Le Tiers-État demanda l'enregistrement de cette lettre au procès-verbal. La noblesse crut voir dans cette mention une flétrissure; les paroles les plus blessantes furent échangées entre les membres des deux ordres; M. de Vauréal, qui voulut s'interposer, eut son rochet déchiré et gagna une fluxion de poitrine. Cependant le duc de Chaulnes consentit, pour faire œuvre de conciliation, à transmettre au roi un mémoire sur l'abonnement (4).

Les États se séparèrent le 22 décembre sous prétexte qu'on voulait leur imposer des commissaires qui ne leur convenaient pas, mais en réalité parce que le roi ne leur avait pas accordé d'abonnement (5), et il fut décidé que le vingtième serait levé comme les deux dernières années, c'est-à-dire par l'intendant (6).

(1) De Carné, *Les États de Bretagne*, t. II, p. 91.
(2) De Luynes, *Appendice* à l'année 1752.
(3) De Luynes, *Journal*, 1er novembre 1752.
(4) De Luynes, *Mémoires*, 1er novembre 1752.
(5) D'Argenson, *Journal*, décembre 1752.
(6) De Luynes, *Journal*, 28 décembre 1752.

Seize Bretons des plus turbulents furent exilés; Vauréal, l'évêque de Rennes, reçut l'ordre de rester dans son diocèse; il y eut plus de vingt lettres de cachet; trois des principaux meneurs furent arrêtés et conduits au château de Pierre-Encise (1). Aussi de Chaulnes, qui n'avait pas réussi, vendit bientôt sa charge de lieutenant général, moyennant six cent mille livres, au duc d'Aiguillon, qui devait être encore moins heureux que lui (2).

Nous voudrions être exactement renseigné sur la part prise dans ces séances tumultueuses par Duclos qui, le 28 septembre, siégeait parmi les membres du Tiers en qualité d'agrégé (3). Nous savons qu'il était l'ami du duc de Chaulnes et le protégé de Mme de Pompadour, dont Machault d'Arnouville, l'auteur de l'impôt du vingtième, était la créature. Mais le procès-verbal des séances est assez bref et ne nous donne aucun renseignement à ce sujet. Cependant, en consultant les documents de l'époque, il nous est permis d'entrevoir, avec assez de certitude, ce qui s'est passé.

D'Argenson écrit, à la date du 1er novembre 1752, dans son *Journal* (4) : « On a chassé des États le sieur Duclos, historiographe de France, le bel esprit de deux Académies et député de Dinan. Ci-devant, il avait réussi dans le monde par la philosophie et le piquant de la liberté; mais, peu à peu, il a pris goût aux con-

(1) D'Argenson, *Journal*, janvier 1753.
Barbier, *Journal*, janvier 1753.
(2) De Luynes, *Mémoires*, 22 avril 1753.
(3) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 440.
(4) Tome IV, p. 114-115.

naissances utiles et s'est fait ami de Mme de Pompadour. Il a des pensions et des logements au Louvre; il est devenu la chatte du duc de Chaulnes. Comme celui-ci réussit très mal aux États, son Gilles y a déplu. On l'a fait taire plusieurs fois en disant : « Paix là, Duclos ! » et on l'a renvoyé à Dinan.

Il ne faut pas croire sur parole les propos de d'Argenson, fort mauvaise langue, et ennemi acharné de Mme de Pompadour et de Machault, et il est très vraisemblable qu'il exagère. Mais nous lisons dans une lettre de d'Alembert à Mme du Deffand, du 4 décembre 1752 (1) :

« Que vous dirai-je des sottises de Chaulnes! et puis tout cela vous étonne-t-il? Duclos s'est aussi un peu barbouillé dans tout cela, j'en suis fâché, car je le crois au fond un bon diable : c'est peut-être parce qu'il me fait amitié ; mais de quoi s'avise-t-il de vouloir être tout à la fois courtisan et philosophe? Cela ne saurait aller ensemble. »

Enfin, en consultant le *Journal des États de Bretagne de 1752* (2), on voit que l'ordre du Tiers prit fait et cause pour Duclos contre la noblesse qui avait refusé de le joindre aux députés pour la statue du roi, comme il y avait été nommé dans les tenues de 1744, 1748 et 1750, et personnellement chargé de l'inscription.

Il est permis de conclure de l'examen de ces documents que Duclos, qui avait toutes sortes de raisons pour soutenir la politique financière de Machault, fut

(1) *Œuvres de d'Alembert*, t. V, p. 28.

(2) Inséré dans la *Vie privée de Louis XV*, par Moufle d'Angerville, t. III, p. 238.

en butte aux colères de la noblesse. Doué du tempérament combatif que nous lui connaissons, et aidé d'une voix puissante qui lui permettait de dominer le tumulte de l'Assemblée, il dut essayer, à plusieurs reprises, de faire prévaloir son opinion; mais la noblesse couvrit sa voix et il est vraisemblable de supposer que, ne parvenant pas à se faire écouter, il partit pour Dinan. C'est ainsi que nous nous permettrons d'interpréter le passage du *Journal* de d'Argenson que nous avons cité, car le Registre des *États de 1752* ne porte aucune trace de la prétendue exclusion de Duclos.

La session de 1754, ouverte le 14 octobre, fut aussi agitée que celle de 1752 bien que les exilés eussent obtenu leur rappel (1). La commission du vingtième rédigea un mémoire sur la suppression ou sur l'abonnement; mais elle n'obtint rien (2). Il y eut alors de nouvelles scènes de désordre, on empêcha les orateurs de parler, les présidents de sortir. Trois jours se passèrent dans le tumulte, et il n'y eut aucune délibération au sujet du vingtième. On conservait ainsi la faculté de contester la légalité de cette imposition (3). Après que les États eurent voté des subventions pour les chemins et pour les ports et accordé une indemnité aux députés du Tiers, la session fut close le 2 décembre (4).

Le 10 novembre avait eu lieu à Rennes l'inauguration

(1) De Luynes, *Journal*, 7 décembre 1754.
(2) *Id.*, *ibid.*, 17 novembre 1754.
(3) M. Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, p. 28.
(4) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 441.

de la statue du roi. Il était représenté le bâton de commandement à la main, entre la Santé et la Bretagne entourée des attributs de la guerre et du commerce.

Sur le piédestal était gravée cette inscription, composée par Duclos (1) :

LUDOVICUS XV. REGI CHRISTIANISSIMO
REDIVIVO ET TRIUMPHANTI
HOC AMORIS PIGNUS ET SALUTIS PUBLICAE
MONUMENTUM COMITIA ARMORICA POSUERE
ANNO MDCCXLIV

La fête commença par des salves d'artillerie. Les États partirent en corps pour se rendre à la place Royale. Mme d'Aiguillon et les dames de la noblesse étaient aux fenêtres de l'Hôtel de Ville, la bourgeoisie occupait le présidial.

Le héraut, revêtu de la cotte de mailles et monté sur un cheval caparaçonné, proclama l'inauguration de la statue et cria : *Vive le Roi!* répété par tous les assistants. Puis l'évêque de Rennes déclara que le roi accordait deux abbayes dans l'ordre de l'Église, deux compagnies de cavalerie et quatre places de garde-marine dans la noblesse et deux lettres de noblesse au Tiers-État (2). Puis la milice bourgeoise défila; il y eut distribution de vin, représentation gratuite au théâtre, bal public, illuminations et fêtes à l'Hôtel de Ville; les pauvres ne furent pas oubliés (3).

(1) Il toucha cent louis pour cette inscription. (UZANNE, *Notice*, p. L.)
(2) DE LUYNES, *Mémoires*, samedi 7 décembre 1754.
(3) *Relation de la fête donnée à Rennes le 10 novembre 1754 pour la dédicace de la statue du Roi.*

Cependant, la noblesse bretonne, toujours pointilleuse, s'aperçut que la Bretagne avait été représentée à genoux aux pieds du monarque; une proposition fut faite aux États pour supprimer l'allocation à l'artiste qui n'avait pas craint d'insulter la province en lui prêtant cette attitude humiliante. D'Aiguillon parvint, à force de diplomatie, à calmer ces susceptibilités (1).

Duclos, qui le 16 octobre (2) avait été nommé membre de la commission de la statue, fut un des deux membres du Tiers qui reçurent des lettres d'anoblissement. Dans la séance du 22 novembre, les États furent autorisés à payer sur leurs recettes le prix de ces lettres d'anoblissement, et le mercredi 8 décembre 1756 (3) les lettres de noblesse de Duclos furent enregistrées par les États de Bretagne. Le fils du petit commerçant de Dinan, depuis le jour où il avait quitté sa ville natale, avait fait brillamment son chemin dans le monde. Il faisait partie de deux Académies, il était historiographe de France; en même temps qu'il obtenait des lettres de noblesse (4), il allait être élu Secrétaire perpétuel de l'Académie. Une fortune aussi inespérée ne troubla pas sa saine raison; il n'eut jamais rien de cette morgue qui d'habitude est si commune et si déplaisante chez les parvenus. Cet homme, qui avait un logement au Louvre et ses entrées à la cour, ne se considéra toute

(1) De Carné, *Les États de Bretagne*, t. II, p. 101 et 102.
(2) Archives départementales de la Loire-Inférieure, C. 441.
(3) *Id.*, C. 442.
(4) Le blason de Duclos fut : « Un écu d'argent à un pin de sinople arraché, accosté de deux mouchetures d'hermine de sable, timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins de sinople, d'argent et de sable. » (Uzanne, *Notice*, p. LXVIII.)

sa vie que comme un homme de lettres, dévoué à tous ses confrères, au service desquels il mettait son influence et ses relations; et son plus grand plaisir était, lorsqu'il pouvait quitter Paris, de revenir à Dinan voir sa vieille mère, et s'entretenir avec les bourgeois de sa ville natale.

CHAPITRE IV

L'Académicien.

L'élection de Duclos à l'Académie nous dévoile les intrigues qui se nouaient au XVIIIe siècle à la cour et à la ville au sujet des élections académiques. Pour devenir immortel, la valeur littéraire n'était pas toujours d'une grande utilité; il valait mieux souvent être le favori d'un salon en vogue ou le protégé d'un puissant courtisan que l'auteur d'ouvrages estimés.

Duclos n'avait encore écrit que la *Baronne de Luz*, les *Confessions du comte de* *** et l'*Histoire de Louis XI;* mais il était entré à l'*Académie des Inscriptions* sans aucun titre, et plusieurs membres de l'Académie française avaient un bagage littéraire encore plus léger que le sien; c'étaient, il est vrai, pour la plupart, de nobles prélats ou de grands seigneurs. Il eut l'ambition d'entrer à l'Académie française. Cependant il eut quelque difficulté à y pénétrer, et il fut obligé de se présenter trois fois avant d'être élu. A la mort du président Bouhier, en 1745, il commença les visites d'usage [1],

[1] VILLENAVE, *Notice*, p. XIII.

mais quand il apprit que Voltaire était candidat, il s'effaça devant lui. En 1746, la succession de Mongin, évêque de Bazas, s'ouvrit. Duclos, comme nous l'avons vu (1), était à ce moment aux eaux de Cauterets avec le comte de Forcalquier et la comtesse de Rochefort. Il était protégé par Marivaux et le duc de Villars, mais l'abbé de La Ville se mit sur les rangs, soutenu par d'Argenson qui insinuait à l'Académie que l'élection de l'abbé serait agréable au roi. Le vote eut lieu le 23 juin; malgré la protection de Mme de Pompadour, grâce à la voix de Moncrif, protégé de d'Argenson, La Ville l'emporta (2).

Bientôt après, l'abbé Montgault mourait. Grâce au crédit de Mme de Pompadour (3), de Mme Geoffrin, des Brancas, Duclos lui succéda le 22 septembre (4). Le maréchal de Richelieu se dérangea de Choisy pour voter. Duclos eut vingt-trois voix sur vingt-quatre votants, contre une accordée à l'abbé Leblanc (5). Il avait été dispensé des visites d'usage. Il était alors député du Tiers aux États de Bretagne, et c'est à Rennes qu'il apprit l'heureuse nouvelle de son élection. Il prit séance le jeudi 26 janvier 1747 (6).

Au XVIIIe siècle, les discours de réception à l'Académie étaient généralement composés sur un plan uniforme.

(1) Voir p. 22.
(2) DE LUYNES, *Journal*, 24 juin 1746.
(3) *Id.*, *ibid.*, 29 septembre 1746.
(4) Le fauteuil de Duclos a été occupé par Porchères d'Arbaud (1634), Patru (1640), Potier de Novion (1683), Dubois Gerbaud (1693), Charles Boileau (1694), Abeille (1704), Montgault (1718), et après sa mort par Beauzée (1772), Barthélemy 1789), Cambacérès (1795), de Bonald (1816), Ancelot (1843), E. Legouvé (1854).
(5) *Mme Geoffrin à Duclos.* (UZANNE, *Notice*, p. LIII.)
(6) *Registre de l'Académie*, t. II, p. 603.

L'éloge du confrère défunt devait être encadré entre les compliments à l'adresse de la Compagnie et le panégyrique de Richelieu, de Louis XIV, de Séguier et du roi. Duclos se conforma à l'usage (1). Après avoir remercié les Académiciens du grand honneur qu'ils lui faisaient en l'admettant parmi eux, il loua en termes simples l'abbé Montgault auquel il succédait, estimable traducteur d'Hérodien et de Cicéron (2). Ne pouvant insister longuement sur ses ouvrages, il s'étendit avec plus de complaisance sur son caractère et sur son esprit; et dans sa péroraison, il célébra avec l'emphase de mode en pareille circonstance le fondateur et les protecteurs de l'Académie.

Il y a cependant dans la harangue de Duclos autre chose que des banalités académiques. On y trouve plus d'une idée juste exprimée avec finesse. Il appelle les Français les plus sociables des hommes, il montre que la clarté et le naturel sont le propre de notre langue, « ce qui en fait la langue politique » ou diplomatique comme nous dirions aujourd'hui; il esquisse la physionomie des principaux académiciens alors assis à ses côtés : Fontenelle, Crébillon, Voltaire, Marivaux, Destouches, Montesquieu, Maupertuis; il adresse un mot

(1) Duclos, t. I, p. 37.

L'Académie en 1747. — Elle était composée de : Alary, Amelot, Bernis (de), Bignon, Boyer, Boze (de), Bussy-Rabutin, Crébillon, Destouches, Danchet, Fontenelle, Girard, Giry de Saint-Cyr, Hardion, Hénault, La Chaussée, Longuet de Gergy, Luynes (cardinal de), Mairan, Malesherbes, Marivaux, Maupertuis, Mirabaud, Montazet, Moncrif, Montesquieu, Nivernais (duc de), Olivet (d'), Resnel (du), Richelieu (maréchal de), Rohan (cardinal de), Sallier, Saint-Aignan, Séguy, Surian, Terrasson, Villars (duc de), Ville (abbé de), Voltaire.

(2) L'abbé Montgault (1674-15 août 1746) fut membre de l'Académie des Inscriptions. Il a traduit Hérodien (1700) et les lettres de Cicéron à Atticus (1714), 4 volumes. (*Biog. Firmin Didot*, t. XXXV, p. 973.)

aimable aux grands seigneurs, ses confrères, et après avoir parlé de l'égalité en honneur à l'Académie, il revendique pour les gens de lettres « le privilège d'une âme libre » en échange « du sacrifice qu'ils font de la fortune ». Égalité de tous les Académiciens, indépendance des écrivains, tel est le plan de conduite que se traçait Duclos en entrant à l'Académie; nous verrons qu'il le suivit à la lettre, usant tour à tour d'énergie et d'habileté.

L'abbé de Bernis (1) répondit au récipiendaire (2) en sa qualité de Directeur. Il fut assez discret sur le mérite des ouvrages du nouveau venu, et il les loua en termes fort généraux. Il était en effet assez scabreux, même pour un abbé du XVIIIe siècle, de parler en termes flatteurs de la *Baronne de Luz* et du *Comte de* ***. Son discours est, en grande partie, une dissertation morale sur l'amitié appuyée d'exemples se rapportant à Duclos. Ce sont les amis de celui-ci qui ont posé sa candidature à l'Académie, mettant tout en œuvre pour la faire triompher; un échec ne les a pas découragés, et, pendant son absence, ils sont de nouveau entrés en campagne, et cette fois le succès a couronné leurs efforts. Bernis était au courant de tous ces dessous de l'élection de Duclos. Une lettre de Mme de Forcalquier à Mme de Rochefort nous a appris qu'il avait été chargé d'intervenir auprès de Mme de Pompadour en faveur du nouvel élu. Après l'éloge obligatoire et hyperbo-

(1) Œuvres de de Bernis, t. II, p. 134.

(2) *Registre de l'Académie*, t. II, p. 602. Dans sa séance du lundi 2 janvier, l'Académie avait prié l'abbé de Bernis, ami particulier de Duclos, d'accepter la place de Directeur, afin de recevoir son ami; le duc de Nivernais, lui aussi ami de Duclos, consentit à être chancelier.

lique du Roi, l'orateur fait allusion au mariage du Dauphin avec Marie-Josèphe de Saxe. Dans le style propre au genre épidictique, il nous parle « des nœuds sacrés et des liens respectables qui assurent la gloire du trône et la félicité des peuples ». L'enfant qui devait naître de ce mariage célébré en de si pompeuses métaphores, fut l'infortuné Louis XVI. La séance fut terminée par la lecture de l'abbé de Bernis d'un chant de son poème sur la Religion (1).

Dans son discours de réception, Duclos avait préconisé l'égalité académique. Les circonstances lui fournirent bientôt le moyen de mettre en pratique les idées qu'il avait émises en entrant dans la Compagnie.

En mai 1749 (2), le maréchal de Belle-Isle, descendant de Fouquet, brigua la succession d'Amelot. Il voulut se dispenser des visites d'usage et en charger quelqu'un de sa maison. Duclos s'éleva vivement contre cette prétention, disant en pleine Académie « que les tyrans ne faisaient pas les esclaves, mais que les esclaves faisaient les tyrans ». Malgré l'opposition de l'abbé d'Olivet, il eut gain de cause, et il fut décidé que Belle-Isle se conformerait à l'usage. D'Olivet voulut se venger. Le jour de l'élection, au second scrutin, il introduisit une boule noire (3) dans l'urne pour faire soupçonner Duclos; mais celui-ci, qui était prudent, avait gardé sa boule noire, et quand le scrutin fut fermé : « Messieurs, dit-il à ses confrères, j'ai oublié

(1) *Registre de l'Académie*, t. III, p. 603.
(2) Collé, *Journal*, juin 1749.
De Luynes, *Journal*, jeudi 12 juin 1746.
(3) Le duc de Luynes prétend *(loc. cit.)* qu'il n'y eut pas une boule noire.

de remettre ma boule noire, la voici. » D'Olivet avait échoué dans sa vengeance; cependant, quelque quatorze ans plus tard, il essaya de refaire le coup de la boule noire sans plus de succès, battu encore une fois par la présence d'esprit de Duclos.

Le jeudi 18 février 1763 (1), il s'agissait de remplacer Marivaux. L'abbé de Radonvilliers, sous-précepteur du duc de Berry, était le candidat des dévots; Marmontel, celui des philosophes. Au scrutin, d'Olivet, Batteux, Paulmi et Séguier mirent des boules noires dans l'urne; mais, sur les recommandations de Duclos, d'Alembert, Saurin et Watelet, qui favorisaient la candidature de Marmontel, avaient gardé leurs boules noires, et, tour à tour, ils les remirent ostensiblement après la clôture du scrutin. D'Olivet se fâcha, alléguant le secret du vote. « Monsieur l'Abbé, lui répondit d'Alembert, la première des lois est celle de la défense personnelle, et nous n'avions que ce moyen de nous délivrer du soupçon dont on voulait nous charger. »

Dans une autre circonstance, Duclos fut encore le champion de l'égalité académique. Le comte de Clermont, prince du sang, manifesta le désir d'entrer à l'Académie et il en fit part à dix gens de lettres dont était Duclos, qui fut chargé de composer un Mémoire pour l'instruire des usages académiques. Aussitôt qu'il y eut un fauteuil vacant, celui de M. de Boze, le comte se présenta et fut élu suivant les formes du règlement; mais, bientôt circonvenu par son entourage, il prétendit avoir une place de préséance marquée

(1) Collé, *Journal*, mars 1763.
Marmontel, *Mémoires*, t. I, liv. VII.

parmi ses confrères (1). Il exposa ses raisons dans une longue communication qui fut remise à Duclos dans une maison où il dînait : « C'était son habitude, nous dit Sénac de Meilhan (2), de dîner en ville presque chaque jour. » La réponse ne se fit pas longtemps attendre ; sans consulter ses amis, Duclos répondit aussitôt au comte et il le convainquit si bien que, quelques jours plus tard, le noble académicien vint au Louvre sans se faire annoncer et combla de politesse ses nouveaux confrères. Duclos fut tellement satisfait de ses démarches qu'il inséra ses deux Mémoires dans l'*Histoire de l'Académie,* qu'il lut à la séance publique du 21 mars 1772 à la réception de Gaillard et du prince de Beauvau (3).

Duclos n'avait pas tardé à prendre une place importante à l'Académie (4) et il y devint bientôt le chef des gens de lettres (5). C'est grâce à son influence que fut élu d'Alembert en remplacement de Surian, évêque de Vence (6). Le 28 novembre 1754, il obtint quatorze voix, l'abbé de Boismont neuf, et l'abbé Trablet trois.

(1) De Luynes, *Journal,* dimanche 2 décembre 1753.
D'Argenson, *Journal,* 1er décembre 1753.
Duclos, *Hist. de l'Acad. française,* t. I, p. 574 et suiv.

(2) Tome II, p. 298.

(3) Bachaumont, 21 mars 1773.

(4) On voit en parcourant le *Registre de l'Académie* que Duclos était très assidu aux séances. Il y assistait toujours, à moins qu'il ne fût malade ou en voyage.

(5) L. Brunel, *Les Philosophes et l'Académie française au XVIIIe siècle,* p. 45.

(6) La Harpe (*Correspondance littéraire,* lettre 197) prétend qu'il y avait un nombre suffisant de boules noires pour exclure d'Alembert et que sans Duclos, qui dit qu'il y avait autant de boules blanches qu'il fallait, d'Alembert aurait été exclu. « Duclos et d'Alembert, dit-il, m'ont confirmé ce fait plus d'une fois : tout était noir, c'était leur expression. » Or, dans le dépouillement du scrutin, Duclos avait pour associés Mirabaud, du Resnel et Saint-Aignan, qui appartenaient au parti dévot. La supercherie de Duclos aurait été impossible. (Brunel, *op. cit.,* p. 42.)

L'abbé de Boismont, qui prêchait « avec tant d'esprit qu'on ne l'entendait point », était protégé par Mme de Chaulnes (1); elle avait écrit à tous les académiciens et elle était même allée les voir (2). C'était une victoire pour le parti des philosophes, et en cette circonstance Duclos avait fait passer les intérêts de son parti avant les devoirs de l'amitié, car il était lié avec la duchesse de Chaulnes (3).

Duclos n'intervint pas seulement dans le choix des candidats; une fois secrétaire perpétuel, il fit modifier heureusement le sujet des concours annuels. L'évêque de Noyon Clermont-Tonnerre avait fondé, en 1701, un prix pour célébrer, en vers, les vertus de Louis XIV. Ce thème, propre à inspirer les courtisans, avait le défaut d'être assez mince et peu favorable aux poètes. Duclos fit décider que les concurrents traiteraient le sujet de leur choix et ce ne fut pas sans peine de la part de quelques académiciens serviles, « tant, dit-il, l'âme qui a rampé a de peine à se relever (4). » Comme matière de prix d'éloquence, on donnait d'insipides lieux communs (5), des textes de sermons, de versets d'Évangile mieux placés dans

(1) Collé, *Journal*, novembre 1754.

(2) De Luynes, *Mémoires*, vendredi 29 novembre 1754.

(3) D'Argenson, *Journal*, 1er novembre 1752.

L'abbé de Boismont, au dire de d'Argenson, mauvaise langue, comme on le sait, était l'amant de la duchesse de Chaulnes (*Journal*, 1er octobre 1755).

(4) Duclos, *Mémoires secrets*, t. III, p. 91.

(5) Voici quelques sujets de prix d'éloquence. En 1671, Mlle de Scudéry fut couronnée sur cette question : *Que la gloire et la louange appartiennent à Dieu en propriété.* En 1707, le président Hénault fut lauréat du concours dont le sujet était : *La pratique des vertus chrétiennes.* Houdart triompha en 1709 en célébrant la *Grandeur de l'homme dans la crainte de Dieu.* En 1752, on donnait comme sujet : *L'Amour de la Vertu inspiré par l'Amour des Lettres.* (*Registre de l'Académie, passim.*)

la chaire qu'à l'Académie. En 1755, sur la motion de Duclos, on proposa comme prix d'éloquence l'éloge des hommes illustres : rois, guerriers, magistrats et philosophes (1). De cette réforme devait sortir l'éloge académique dans lequel brillèrent Thomas, La Harpe et Chamfort.

Mais c'est surtout dans les fonctions de secrétaire perpétuel que Duclos devait jouer un rôle important à l'Académie. Pendant dix-sept ans, il y fut le dévoué défenseur de la pensée libre et de la littérature.

Le Secrétaire perpétuel.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie, Mirabaud, était très âgé. Il avait quatre-vingts ans lorsqu'il donna sa démission en 1755. Duclos l'avait suppléé en diverses circonstances, et dans la séance du samedi 15 novembre (2) il fut choisi pour le remplacer. Il mit comme condition à son acceptation que Mirabaud conserverait son traitement et son logement au Louvre (3). Son élection fut bien accueillie dans le monde littéraire. « Personne, au dire de Buffon (4), ne convenait mieux que lui à cette place importante pour le bien de l'Académie. » Il succédait à des secrétaires perpétuels insignifiants (5); lui, au contraire, il était

(1) Duclos, *Histoire de l'Académie française*, t. I, p. 581.
(2) *Registre de l'Académie*, t. III, p. 74.
(3) D'Alembert, *Éloges académiques*, t. III, p. 525.
(4) *Buffon à l'abbé Leblanc*, 26 novembre 1755.
(5) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. XIV, p. 204.
Secrétaires perpétuels de l'Académie. — Conrart. — Fr. Eudes de Mézeray (1683). — Dacier (1713). — Houtteville (1742). — J.-B. Mirabaud (1742). — Du-

actif, très répandu dans le monde; il mit son activité et ses relations au service de la Compagnie, qui en tira honneur et profit. Il n'usa pas seulement de son influence en matière d'élections (1); il sut faire respecter le Règlement. Lorsque M. de Villeloison, qui avait vingt ans seulement, brigua le fauteuil académique, Duclos invoqua les Statuts d'après lesquels tout candidat devait être âgé d'au moins vingt-cinq ans (2).

En 1760, il y eut contre les philosophes, comme on disait alors, une réaction violente qui se répercuta jusque dans l'Académie. L'abbé Trublet et Lefranc de Pompignan durent leur élection au parti des dévots (3), et dans son discours de réception, le 10 mars 1760 (4), celui-ci fit une violente diatribe contre les écrivains suspects d'indépendance. Duclos ne fut pas épargné; dans cette phrase il était assez clairement visé : « On n'est pas toujours philosophe pour avoir fait des traités de morale (5). » Fréron, dans son journal *l'Année littéraire*, écrivit que douze académiciens seulement assistaient à la dernière assemblée publique, le jour de la Saint-Louis; que les autres dédaignaient trop le corps pour y paraître. Voltaire, toujours nerveux, voulait que l'on pour-

clos (1755). — D'Alembert (1772). — Marmontel (1783). — Suard (1803). — Raynouard (1818). — Villemain (1836). — Patin (1870). — C. Doucet (1876). — G. Boissier (1896).

(1) *Buffon au président de Brosses*, 12 mai, 28 mai, 31 décembre 1770.

(2) BACHAUMONT, 27 décembre 1771.

(3) *Buffon à l'abbé Leblanc*, 23 mars 1761.

(4) *Registre de l'Académie*, t. III, p. 128.

(5) « M. Lefranc veut expulser Voltaire de l'Académie française et sans doute M. Duclos. D'Alembert et beaucoup d'autres seraient compris dans la réforme : en ce cas on prendrait des capucins pour recruter l'Académie française. » (*Favart au comte Durazzo*, 28 mai 1770.)

suivît Fréron pour injures à l'Académie (1). Duclos, plus raisonnable, jugea cette poursuite inutile et dangereuse; mais, en réponse à l'article de Fréron, il fit décider par l'Académie que tous les membres présents à Paris ou à Versailles seraient tenus d'assister à la séance de la Saint-Louis, sauf le cas de maladie (2).

Pour tenir tête à l'orage qui grondait, il pensa qu'il fallait agir avec prudence; il fallait à la fois ménager le pouvoir tout-puissant et calmer les susceptibilités légitimes, mais souvent téméraires de ses confrères; il réussit dans sa tâche grâce à sa diplomatie toujours en éveil. Le jeudi 6 septembre 1770 avait lieu la réception de Loménie de Brienne, le fameux archevêque de Toulouse, qui se vantait, disait-on, de ne pas croire en Dieu. Dans sa réponse au récipiendaire, Thomas protesta contre les paroles de l'avocat général Séguier qui, quelques jours auparavant, avait fait un violent réquisitoire contre les livres impies et l'*Encyclopédie*. Celui-ci alla se plaindre au chancelier, qui fit appeler Thomas et Duclos. Le secrétaire perpétuel, dont la discrétion fut louée comme elle le méritait (3), raconta à ceux qui l'interrogeaient sur sa visite, qu'ils avaient été très bien reçus, que le roi ayant entendu parler du discours de M. Thomas retenait le manuscrit pour le lire.

La vérité était que le chancelier avait fort mal accueilli le Bureau de l'Académie et qu'il avait in-

(1) *Voltaire à Duclos*, 14 novembre 1760. (*Lettres inédites* publiées par M. de Cayrol.)

(2) *Registre de l'Académie*, 20 novembre 1760.

(3) COLLÉ, *Journal*, septembre 1770.

terdit l'impression du discours de Thomas. L'affaire eut des suites. A la séance du 13 septembre [1], Saint-Lambert proposa d'exclure Séguier qui avait été se plaindre au chancelier du discours de Thomas. La motion fut rejetée, grâce à Duclos qui, recevant le lendemain la visite de Saint-Lambert, le réprimanda fortement, « comme sait très bien le faire M. Duclos, nous dit Collé, quand il est animé. »

Aussi, pour éviter le retour de pareils faits, l'Académie, dans sa séance du jeudi 7 février 1771 [2], interprétant les règlements antérieurs, décida très sagement « qu'aucun académicien ne pourra rien lire aux assemblées publiques qui n'ait d'abord été lu et approuvé dans une séance particulière ou communiqué aux officiers du trimestre courant et approuvé par eux ou, en leur absence, par ceux qui seront nommés à cet effet par l'Académie. Il fut décidé de plus que chaque officier du trimestre courant communiquera aux autres officiers ce qu'il voudra lire. En cas de difficulté, il y aura appel à l'Académie tout entière. » Cet article du règlement est encore en vigueur aujourd'hui [3].

En 1770, après l'exil de Choiseul à Chanteloup, Voisenon avait écrit dans un divertissement donné chez la duchesse de Valentinois :

(1) Collé, *Journal*, septembre 1770.

(2) *Registre de l'Académie*, 7 février 1771.

(3) C'est, croyons-nous, en vertu de cet article du règlement que M. E. Ollivier, succédant, en 1870, à Lamartine, ne prononça pas son discours de réception. La Commission le pria de retrancher un passage de sa harangue dans lequel il faisait l'apologie du gouvernement impérial. Il refusa, et sa réception n'eut jamais lieu.

A la Chicane on a rogné les ongles,
Et Thémis n'a plus de bandeau (1).

A l'Académie, on délibéra s'il fallait infliger un blâme public à Voisenon pour cet acte de basse flatterie. Duclos empêcha ses confrères de commettre un acte d'opposition qui pouvait être dangereux; il se contenta de lancer à l'abbé courtisan un de ces traits méprisants dans lesquels il excellait : « Messieurs, dit-il, pourquoi voulez-vous tourmenter ce pauvre infâme? »

Dans une autre circonstance, Duclos s'était départi de sa prudence ordinaire, et il n'avait pas eu lieu de s'en féliciter. Les concurrents au prix d'éloquence étaient tenus de soumettre leurs manuscrits à l'examen de deux docteurs en théologie. Lorsque La Harpe fut couronné pour l'*Éloge de Charles V*, d'Alembert proposa de rétablir à l'impression les passages supprimés par la censure. Duclos s'y opposa (2) tout d'abord; cependant il finit par céder, et l'année suivante, en proposant l'*Éloge de Molière,* il annonça que l'on se passerait de l'approbation des deux docteurs. Le *Discours sur Fénelon* par La Harpe ne fut pas non plus soumis au visa de la Sorbonne et fut censuré, et Duclos fut rendu responsable du désagrément dont était victime le lauréat du prix d'éloquence (3).

Dans la place importante qu'il occupait à l'Académie, Duclos s'attacha constamment à maintenir l'égalité entre ses confrères qui appartenaient à toutes les

(1) G. Maugras, *La duchesse de Choiseul et le patriarche de Ferney.*
(2) *D'Alembert à Voltaire,* 14, 21 juillet, 4 août 1767.
(3) Bachaumont, 19 octobre 1771.

classes de la société, à défendre les droits et les privilèges de la Compagnie, à la préserver des emportements, parfois imprudents, de quelques-uns de ses membres. Sous un gouvernement despotique où la liberté de la presse n'existait pas, où le caprice d'un ministre pouvait supprimer l'écrit qui lui déplaisait, il était utile pour l'Académie d'avoir à sa tête un homme bien en cour, à la fois énergique et prudent. Par sa situation et par son caractère, Duclos possédait ces qualités, et il est permis de dire que si l'Académie a compté des membres plus illustres par leur génie, elle n'en a possédé aucun qui lui ait rendu plus de services dans l'intérêt des Lettres (1). M. Brunel nous paraît avoir caractérisé en termes définitifs le rôle de Duclos à l'Académie (2). « Duclos avait, dit-il, tout ce qui fait les chefs en politique : tour à tour souple et ferme suivant les circonstances, il avait le sentiment des concessions nécessaires, enfin le dédain des témérités inutiles soit dans les représailles, soit dans l'attaque. Aussi les philosophes trouvèrent-ils en lui non pas le sage ennemi dont parle le poète, mais un guide impartial, raisonnable, fort utile pour les sauver d'amis maladroits, c'est-à-dire d'eux-mêmes. Ils ont fait bien des fautes; s'ils n'en ont pas commis davantage, c'est à Duclos surtout qu'ils le doivent. »

En sa qualité de secrétaire perpétuel, Duclos faisait des lectures aux séances de réception ou aux réunions publiques annuelles qui avaient lieu le jour de la

(1) *Marmontel à Voltaire*, 15 avril 1772.
(2) L. Brunel, *loc. cit.*, p. 267.

Saint-Louis. C'est ainsi qu'il lut à la réception de Séguier, en présence de grandes dames assises derrière les académiciens, un mémoire du président Hénault tendant à prouver que la Langue française est plus chaste que la Langue latine (1). Aux séances annuelles de la Saint-Louis il donnait connaissance des œuvres couronnées. Lorsque Chamfort remporta le prix pour son *Éloge de Molière,* Duclos invita les auteurs des accessits à faire imprimer leurs manuscrits pour que les connaisseurs pussent apprécier l'arrêt de l'Académie. Il ajouta avec modestie et esprit : « Nous nous croyons plus forts qu'un particulier, mais le public est plus fort que nous (2). »

Ces séances publiques étaient aussi courues au dix-huitième siècle que de nos jours. A l'une d'elles, comme il y avait affluence de monde, les portes restaient ouvertes. Duclos qui n'était pas toujours patient, voulut les faire fermer : « Que diable, dit-il d'un ton emporté, où sont donc ces Suisses ? » — « Monsieur Duclos, lui répondit une voix au milieu de la foule, où avez-vous pris cette phrase, est-ce dans le dictionnaire de l'Académie (3) ? »

Il arrivait quelquefois que le public protestait violemment contre l'attribution des récompenses. Lorsque le prix de poésie fut décerné à l'abbé de Langeac, alors âgé de quinze ans, une grande partie des auditeurs restés dans la salle de l'*Académie des Inscriptions* applaudit ironiquement et les applaudissements furent enten-

(1) De Luynes, *Mémoires*, 2 avril 1757.
(2) Bachaumont, 25 août 1769.
(3) *Id.*, *ibid.*

dus de la salle de l'Académie (1). On avait collé dans le vestibule une affiche portant ces vers :

Les quarante assemblés trouveront ces vers beaux.
Signé : *Louis* et plus bas : *Phelypeaux* (2).

Le monde élégant de l'époque profitait aussi de ces séances académiques publiques pour manifester son opposition au pouvoir. A la réception de Beauvau et de Gaillard, la France était gouvernée par le fameux Triumvirat. Duclos lisait son *Histoire de l'Académie*. Ayant parlé de M. de Lamoignon et ayant ajouté : *ce nom si cher aux lettres*, l'assistance saisit immédiatement l'allusion, il y eut un tonnerre d'applaudissements. M. de Malesherbes, petit-fils de Lamoignon, était présent et tous les regards se fixèrent sur lui (3). Ce jour-là, l'ancien directeur de la Librairie, le plus ferme protecteur des gens de lettres, dut être consolé de sa disgrâce (4).

Duclos nous a laissé comme œuvres académiques : l'*Éloge de Fontenelle*, l'*Histoire de l'Académie* et la préface de la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*.

(1) COLLÉ, *Journal*, août 1768.

(2) Les mauvaises langues prétendaient que la mère du jeune de Langeac était la maîtresse de Phelypeaux, duc de Saint-Florentin, chargé de payer les jetons des académiciens.

(3) BACHAUMONT, 24 mars 1771.

CORRESPONDANCE INÉDITE DE Mme DU DEFFAND : *A la duchesse de Choiseul*, 28 mars 1771

(4) A propos du prix décerné à l'abbé de Langeac, une scène très vive eut lieu entre Duclos et l'abbé d'Olivet. On sait que les deux académiciens étaient en fort mauvais termes. « C'est un si grand coquin, disait Duclos, que, malgré les duretés dont je l'accable, il ne me hait pas plus qu'un autre. » Duclos, entre autres aménités, traita l'abbé de B... de radoteur, et celui-ci, en rentrant chez lui, tomba en apoplexie. (E. et J. de GONCOURT, *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, p. 111, en note.)

L'*Éloge de Fontenelle* (1) fut lu à la séance de la Saint-Louis, le 25 août 1768 (2). Au début de son Essai, Duclos nous dit qu'il veut considérer M. de Fontenelle dans les lettres, dans les sciences et dans la société; mais il ne suit pas le plan qu'il s'est tracé; il se contente d'esquisser un portrait assez pâle de l'écrivain, de conter quelques anecdotes plus ou moins piquantes, sans caractériser nettement le rôle important de Fontenelle dans l'histoire. L'auteur des *Entretiens sur la Pluralité des Mondes*, de l'*Histoire des Oracles,* des éloges des académiciens de l'Académie des sciences fut cependant un novateur. Il fut le maître de philosophie des gens du monde et il introduisit la science dans la littérature (3). Il forme avec Bayle la transition entre les Cartésiens et les Encyclopédistes. Duclos, dans cet éloge, paraît plus préoccupé de nous faire voir son esprit que son sens critique; c'est un feu d'artifice en l'honneur de Fontenelle, disait un plaisant (4); il ne pouvait, du reste, réussir dans l'éloge; l'éloquence même académique lui était peu familière, et les épigrammes, les traits étaient les principaux agréments de son style (5).

Duclos lut son *Histoire de l'Académie* (6) à la séance du 21 mars 1771, dans laquelle furent reçus Gaillard et le prince de Beauvau (7). C'est la suite des travaux de Pellisson et d'Olivet, une histoire anecdotique de la Compagnie pendant le XVIIIe siècle.

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, 587-594.
(2) *Registre de l'Académie,* 25 août 1768.
(3) LANSON, *Histoire de la littérature française*, p. 625.
(4) BACHAUMONT, 25 août 1768.
(5) LA HARPE, *Correspondance littéraire*, lettre 115.
(6) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 569-587.
(7) *Registre de l'Académie*, 21 mars 1771.

L'auteur loue d'abord l'Académie d'être aujourd'hui ce qu'elle était à son origine. Deux ou trois académiciens avaient bien essayé au début du siècle d'établir des académiciens honoraires; mais, grâce à MM. de Dangeau, qui ne voulaient pas perdre le titre d'hommes de lettres, cette proposition fut écartée (1). Nous avons ensuite connaissance des honneurs et des privilèges accordés à l'Académie. Elle reçoit la visite du roi en 1719, celle du prince de Brunswick, du roi de Danemark; les académiciens sont invités aux fêtes de la Cour, au mariage du Dauphin. En 1732, les comédiens viennent offrir aux académiciens l'entrée gratuite à leur théâtre qu'on veut leur contester en 1759 (2). En 1749, le secrétaire perpétuel est doté de douze cents livres d'appointements et, le 30 mai 1752, il a un logement au palais du Louvre. Duclos nous renseigne aussi longuement sur les donations faites à l'Académie, et sur les changements apportés aux concours d'éloquence et de poésie, dont nous avons déjà parlé. Ces anecdotes sont reliées entre elles par des réflexions piquantes et pleines de bon sens. Duclos blâme l'Académie de n'avoir pas admis dans son sein Molière, Dufresny, Régnard, pour ne pas citer les vivants, dit-il; il pensait, sans doute, à Diderot. Détachons, en terminant, cette pensée qui nous semble très juste sur la fonction de l'Académie : « L'Académie, dit Duclos, appartient de droit aux gens de lettres, elle n'est pas chargée de faire connaître des noms, mais d'adopter les noms connus (3). »

(1) Voir dans l'*Encyclopédie* (édition de Genève, Pellet, 1777, t. XVII, p. 713), l'article *Honoraire*, par Duclos.

(2) *Registre de l'Académie*, 21 avril 1759.

(3) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 572.

Duclos, en sa qualité de secrétaire perpétuel, a écrit la préface de la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1) qui parut en 1762 (2).

Après nous avoir entretenus du plan suivi dans les éditions précédentes (3), il nous fait connaître les changements opérés dans celle-ci. On y a donné une place aux termes d'arts, de science et de métiers qui sont entrés dans la langue commune; on a supprimé les lettres doubles qui ne se prononcent plus; on a ôté les lettres *b d h s* qui étaient inutiles; dans les mots où la lettre *s* marquait l'allongement de la syllabe, on l'a remplacée par un accent circonflexe. On a mis un *i* simple à la place de l'*y* partout où il ne tient par la place d'un *i* double. On a écrit *roi, foi, loi; royaume, moyen,* avec un *y,* qui tient la place d'un double *i; physique, synode,* qui sert à marquer l'étymologie. Et Duclos ajoute cette observation :

« L'Académie n'ignore pas les défauts de notre orthographe (4); mais on entreprendrait en vain d'assujettir la langue à une orthographe systématique dont les règles, fondées sur des principes invariables, demeurassent toujours les mêmes. L'usage qui, en maître de la langue, est plus fort que la raison aurait bientôt transgressé ces lois... On ne doit pas en matière de langue prévenir le public, mais il convient de le suivre en se

(1) *Dictionnaire de l'Académie,* 4e édition. Paris, Vve Brunet, 2 vol. in-folio, 1762.

(2) Voltaire a fait la *lettre T.* (*Voltaire à Duclos,* 22 octobre 1760.)

(3) La première édition du *Dictionnaire* parut en 1694, la deuxième en 1718, la troisième en 1740.

(4) Nous nous occuperons plus longuement, à propos des *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal,* de l'orthographe de Duclos.

soumettant non pas à l'usage qui commence, mai l'usage généralement établi. »

Ces réflexions, qui datent de cent quarante ans paraissent pas avoir vieilli encore aujourd'hui.

CHAPITRE V

Duclos et les Gens de Lettres.

Duclos rencontra dans le monde la plupart des hommes de lettres de l'époque, et il eut des rapports avec les plus illustres d'entre eux. A l'hôtel de Brancas il avait fait la connaissance de Montesquieu (1). Quand il publia les *Considérations sur les mœurs*, celui-ci lui écrivit avec plus de flatterie que de justesse (2) : « Vous avez bien de l'esprit, mon cher Duclos, et dites de bien belles choses. On dira que La Bruyère et vous, connaissiez bien votre siècle, que vous êtes plus philosophe que lui, et que votre siècle est plus philosophe que le sien. Quoi qu'il en soit, vous êtes agréable à lire et vous faites penser. » Duclos avait une haute opinion de Montesquieu. Il l'appelle, dans un de ses ouvrages (3), un magistrat si respectable à tous égards, un savant, un génie de premier ordre. D'autre part, il était souvent, au Jardin du Roi, l'hôte de Buffon, qui trouvait les

(1) *Montesquieu à Duclos*, Bordeaux, 15 août 1748.
(2) *Id.*, Paris, 14 mars 1751.
(3) *Supplément à l'Essai sur la Voirie*, Discours préliminaire (*Œuvres de Duclos*, t. III, p. 643).

Considérations l'ouvrage d'un homme d'esprit et d'un honnête homme(1). Quand Duclos fut nommé secrétaire perpétuel, Buffon écrivit à l'abbé Leblanc que « personne ne convenait mieux que lui à cette place, qui est fort importante pour le bien de la Compagnie » (2).

Les rapports entre Duclos et Grimm furent toujours très tendus, et pour cause, tant que les deux écrivains se coudoyèrent chez Mme d'Épinay. Grimm fit bientôt bannir de chez le baron d'Holbach, Duclos qui l'avait accusé auprès de Mme d'Épinay d'être l'amant de la femme du baron (3), et qui était resté l'ami de Rousseau dont Mme d'Épinay avait à se plaindre. Dans sa *Correspondance littéraire*, Grimm le qualifie avec beaucoup trop de sévérité lorsqu'il écrit : « Quand on est de pierre, il ne faut jamais se mêler ni du métier de critique ni de celui de moraliste (4). »

En 1759, une brochure calomnieuse parut contre la comtesse de Montesson, que fréquentait Diderot. Duclos prétendit qu'il avait de fortes raisons pour croire que Grimm en était l'auteur. Diderot, lié avec Grimm, et à qui ces propos furent rapportés, entra dans une violente colère. Duclos lui demanda un rendez-vous pour s'expliquer; Diderot lui adressa les lignes suivantes (5), où, sous une forme paradoxale, il y a un grand fond de vérité. « Gardez-vous bien de venir. Vous allez pour nuire à un seul homme qui ne vous a rien fait, perdre un que vous avez appelé votre ami. Je conçois que l'on

(1) *Buffon à l'abbé Leblanc*, 24 avril 1751.
(2) *Id.*, 26 novembre 1755.
(3) L. Pérey et G. Maugras, *La Jeunesse de Mme d'Épinay*, introduction, xxi.
(4) Grimm, *Corresp. littéraire*, 15 juillet 1765.
(5) L. Pérey et G. Maugras, *Les dernières années de Mme d'Épinay*, p. 113.

puisse faire du mal à son bienfaiteur, mais je ne saurais comprendre comment on en fait à celui à qui on a rendu cent services. C'est là ce qui est vraiment contre nature. Demeurez chez vous; je vous conserverai au fond du cœur la reconnaissance que je vous dois, mais je ne puis, ni ne veux plus vous voir. » De la lecture de cette lettre, il résulte que Duclos avait souvent obligé Diderot. Celui-ci, très emporté, ne savait pas garder rancune et la brouille entre eux ne dura pas longtemps; car, dès 1760, lorsqu'il fut question de la candidature de Diderot à l'Académie, Voltaire écrivit à Duclos de l'appuyer et ajouta : « Vous pouvez prendre avec M. Diderot et vos amis les mesures qui vous paraîtraient convenables (1), » et Duclos regretta publiquement, nous l'avons vu, que Diderot ne fût pas de l'Académie. Celui-ci, dans un passage du *Neveu de Rameau*, composé en 1762 et revu en 1773, a écrit : « Il serait à souhaiter que Voltaire eût encore la douceur de Duclos (2). » La douceur n'est pas la caractéristique du caractère de Duclos; mais nous avons cité ce fragment pour montrer que les deux écrivains étaient revenus en bons termes et que leur brouille n'avait été que passagère.

Chez Mme de Pompadour, Duclos avait rencontré Marmontel et l'abbé de Bernis (3); celui-ci, avec qui il resta lié après sa disgrâce et qu'il a défendu dans ses *Mémoires secrets* (4), lui adressa ces vers, assez médiocres

(1) *Voltaire à Duclos*, février 1760.
(2) *Œuvres de Diderot*, t. V, p. 397.
(3) MARMONTEL, *Mémoires*, *loc. cit.*
(4) Chapitre *Sur les causes de la guerre de 1756.*

du reste, dans lesquels l'intention vaut mieux que l'exécution :

A Duclos (1)

Fidèle ami, censeur utile,
N'examine dans mes écrits
Ni l'ordonnance ni le style :
Le sentiment en fait le prix.
Ton esprit brillant et fertile
A le droit d'être difficile ;
Mais c'est pour ton cœur que j'écris.

Et dans les *Mémoires de Bernis*, publiés par M. Masson, nous lisons (2) : « Piron, Duclos, Marivaux ont beaucoup d'esprit. Duclos, avec plus d'esprit qu'eux, n'a pas toujours évité l'écueil de la singularité. Son âme, qui est fort honnête, doit le rendre encore plus cher à ses amis que son esprit. »

Duclos favorisa les débuts littéraires de Chamfort : « S'apercevant, dit Aubin (3), d'une ressemblance entre la tournure d'esprit du jeune Chamfort et la sienne, il s'empressa d'autant plus volontiers de l'introduire dans le monde. » A la seconde représentation de la *Jeune Indienne*, qui eut un grand succès, l'on demanda l'auteur à grands cris ; les comédiens et MM. de Duras et de Lauraguais le poussaient à paraître sur la scène ; Duclos se querella violemment avec eux et empêcha Chamfort d'obéir aux sommations du public, jugeant cette exhibition incompatible avec la dignité de l'écrivain (4).

(1) *Œuvres de Bernis*, Épître VIII, t. I, p. 49.
(2) *Mémoires de Bernis*, t. I, p. 95.
(3) *Chamfortiana* (an IX-V) cité par Pellisson : *Chamfort*, p. 32.
(4) Collé, *Journal*, mai 1764.

Duclos et d'Alembert fréquentaient les mêmes salons et étaient bientôt devenus amis. Lorsque notre auteur, député aux États de Bretagne, fut en butte à l'hostilité de la noblesse parce qu'il soutenait la politique financière du contrôleur général Machault, d'Alembert protesta contre les mauvais procédés dont son ami était victime (1). Ce fut grâce à Duclos, patron contre ses propres amis de la candidature de d'Alembert à l'Académie, que celui-ci fut élu. Cependant il y avait opposition entre le caractère de ces deux hommes (2). L'un était plus souple et plus expansif, l'autre plus intransigeant et plus réservé. Dans ses *Considérations sur les mœurs* (3), Duclos avait marqué les avantages que les gens de lettres avaient retirés de leur commerce avec les grands; dans son *Essai sur la Société des Gens de Lettres et des Grands* (4), d'Alembert protesta contre cette opinion, prétendant au contraire que les lettres n'avaient rien à gagner à des relations contraires à l'orgueil des uns et à la dignité des autres. Un jour, en pleine Académie (5), les deux écrivains eurent une vive altercation au sujet du roi de Prusse et du cardinal de Bernis qu'ils se reprochaient l'un à l'autre, et ils ne se parlèrent plus. Cependant le parti dévot redevenu puissant faisait, jusque dans l'Académie, une guerre acharnée aux philosophes, et Voltaire comprit combien l'union de tous les gens de lettres était nécessaire pour tenir tête à l'ennemi. Il écrivit à Duclos :

(1) *D'Alembert à Mme du Deffand*, 4 décembre 1752.
(2) BRUNEL, *loc. cit.*, p. 129.
(3) Chap. XI : *Sur les Gens de Lettres.*
(4) D'ALEMBERT, t. IV, p. 355-357.
(5) MARMONTEL, *Mémoires*, t. I, liv. 7.

« Je prends la liberté de vous exhorter tous deux à vous aimer de tout votre cœur. Le temps est venu où tous les philosophes doivent être frères, sans quoi les fanatiques et les fripons les mangeront les uns après les autres [1]. » Mais les conseils de Voltaire restaient vains. D'Alembert pas plus que Duclos ne voulait faire le premier pas. Ce fut la candidature de Marmontel à l'Académie qui les réconcilia.

A la mort de Bougainville, Marmontel se présenta pour recueillir sa succession; il s'ouvrit de ses projets à Duclos : « Dites à d'Alembert, répondit celui-ci [2], qu'il m'en parle à l'Académie, nous arrangerons votre affaire pour la prochaine élection. » D'Alembert bondit de colère quand Marmontel lui proposa de s'entendre avec Duclos. « Qu'il aille au diable avec son abbé de Bernis; je ne veux pas plus avoir affaire à l'un qu'à l'autre. » — « Duclos a donc de bien grands torts envers vous? » — « En pleine Académie il a parlé si insolemment du roi de Prusse! » Marmontel le calma et lui démontra qu'il avait besoin, pour réussir, du patronage de Duclos et de d'Alembert. « Allons, dit celui-ci, je me réconcilie dès ce soir avec Duclos pour l'amour de vous. » Et, à partir de ce moment, les deux écrivains restèrent amis. Lorsqu'il fit paraître l'opuscule intitulé : *De la destruction des Jésuites en France*, dans lequel il faisait l'éloge de l'auteur des *Comptes rendus des constitutions des Jésuites*, d'Alembert l'envoya à La Chalotais par l'intermédiaire de Duclos qui devait laisser deviner de qui il était. Le Procureur général du

(1) *Voltaire à Duclos*, 11 août 1760.
(2) MARMONTEL, *Mémoires*, *loc. cit.*

Parlement de Bretagne reconnut vite l'auteur et écrivit une lettre de remerciements à d'Alembert qui y répondit (1). Il y eut encore des heurts entre d'Alembert et Duclos; la prudence de l'un était souvent blâmée par l'autre; lorsque les docteurs de la Sorbonne supprimèrent plusieurs passages du discours de La Harpe, couronné par l'Académie, d'Alembert voulut les rétablir malgré l'avis de Duclos qui, en cette circonstance, était raisonnable (2). Cependant leurs bonnes relations ne furent pas troublées. A la mort de Duclos, qui lui laissa par testament un diamant de cent louis (3), d'Alembert écrivit à M. de Laissac, officier en garnison à Dinan (4) : « Personne, Monsieur, ne le regrette et doit le regretter plus que moi. Son amitié et sa confiance étaient pour moi un bien particulier dont je sens bien vivement la perte. » Et, dans la préface de ses *Éloges historiques* (5), il parla avec émotion des liens qui les unissaient et il rendit hommage aux grands services rendus par Duclos aux lettres.

Les relations entre Duclos et Voltaire s'établirent de bonne heure. Dès 1738, nous voyons Duclos proposer, par l'intermédiaire de Voltaire, un précepteur pour le fils de Mme du Châtelet (6). Quand Voltaire eut reçu l'*Histoire de Louis XI,* il couvrit Duclos d'éloges hyperboliques, il l'appela même Salluste (7), et il se dit son

(1) LEVOT, *Biographie bretonne*, article *La Chalotais*, par Fréd. Saulnier.
(2) *D'Alembert à Voltaire*, 14, 21 juillet, 4 août 1767.
(3) *Testament de Duclos* (Archives nationales, Y^60^, f° 384).
(4) *Mercure de France*, mai 1772.
(5) *Œuvres de d'Alembert*, t. II, p. 154.
(6) *Lettres inédites de Voltaire : à Duclos*, 3 avril 1738; *la Marquise du Châtelet à Thieriot*, 3 avril 1738.
(7) *Voltaire à Duclos*, avril 1745.

obligé parce qu'il s'était effacé devant sa candidature à l'Académie à la mort du président Bouhier. Cependant, il oublia vite ce bon procédé, car lorsque la succession de l'évêque de Bazas fut déclarée vacante, il fit secrètement campagne contre Duclos en faveur de son concurrent l'abbé de La Ville qui fut élu (1). Et lorsque Duclos fut nommé historiographe du roi, Voltaire, qui se rendait en Prusse auprès de Frédéric, protesta; mais ce fut en vain, et il ne conserva que sa pension de deux mille livres (2).

Dès lors, il devient malveillant à l'égard de son successeur, il lui lance des traits épigrammatiques, il lui reproche d'écrire des romans détestables au lieu de faire son métier d'historiographe, mais c'est le moyen de réussir (3). « Les *Mémoires sur les mœurs*, écrit-il (4), sont d'un homme qui laisse faire la grosse besogne aux pauvres diables qui ne sont plus en charge et qui n'ont d'autre ressource que celle de bien faire. » Et dans une lettre au président Hénault (5) : « Donnez de l'esprit à Duclos tant que vous voudrez, mais gardez-vous bien de m'en soupçonner. » Quand le *Siècle de Louis XIV* est censuré, il dit avec une ironie mêlée de jalousie qu'il est préférable de faire l'histoire des mœurs du XVIIIe siècle (6).

Mais lorsque Duclos est élu secrétaire perpétuel de l'Académie, qu'il est devenu un personnage important

(1) *Voltaire à d'Argenson*, 16 mai 1746.
(2) ARCHIVES NATIONALES, O1 395.
(3) *Voltaire à d'Argental*, 16 décembre 1751.
(4) *Voltaire à M. de Formont*, 25 février 1752.
(5) *Voltaire au président Hénault*, 8 janvier 1752.
(6) *Voltaire à d'Argental*, 11 mars 1752.

dans les lettres et dans le monde, Voltaire, toujours diplomate, change de conduite à son égard, il sent qu'il faut le ménager. Il prie un de ses amis de faire mille amitiés au secrétaire s'il se souvient encore de lui (1); il le flatte, il lui dit que l'Académie n'a jamais eu un secrétaire tel que lui (2). Quand Palissot, qui a attaqué, dans sa comédie des *Philosophes*, les Encyclopédistes et Duclos, se vante d'avoir épargné Voltaire, celui-ci proteste et se solidarise avec eux. Il trouve les *Considérations sur les mœurs* un très bon ouvrage, et l'auteur mérite encore plus d'égards (3), c'est un honnête homme; c'est une calomnie d'avoir fait courir le bruit que Voltaire avait refusé sa voix à Duclos à l'Académie (4).

Lorsque le discours de Lefranc de Pompignan à l'Académie est l'indice d'une réaction contre l'esprit philosophique, Voltaire se rapproche tout à fait de Duclos. Il est d'avis qu'en matière de protestation, on fasse entrer Diderot à l'Académie; que Duclos agisse auprès du roi par l'intermédiaire de Mme de Pompadour avec qui il est en bons termes (5). Justement, on travaille au *Dictionnaire de l'Académie;* que sept ou huit élus aillent en députation auprès de Louis XV, que le duc de Nivernais qui est *persona grata*, démontre au roi que Diderot est nécessaire par ses connaissances à l'entreprise. Sans doute Diderot est athée; mais il est facile de contester cette opinion, un peu d'audace

(1) *Voltaire à Saurin*, 13 janvier 1756.
(2) *Voltaire à Duclos*, 22 octobre 1760.
(3) *Voltaire à Palissot*, 4 juin 1760.
(4) *Voltaire à Duclos*, 20 juin 1760.
(5) *Voltaire à Duclos*, 11 août 1760.

suffit : « Les dévots diront que Diderot a fait un ouvrage de métaphysique qu'ils n'entendent point; il n'a qu'à répondre qu'il ne l'a pas fait et qu'il est bon catholique. Il est si aisé d'être bon catholique. » Cependant le plan de campagne proposé par Voltaire n'aboutit pas; et Diderot ne put jamais entrer à l'Académie.

Lorsque l'Académie a le dessein de publier un recueil des auteurs classiques avec notes, Voltaire, qui a recueilli la nièce de Corneille, se charge de l'édition des œuvres du grand tragique (1). Il demande que de Bernis et l'archevêque de Lyon éditent les *Sermons* de Bossuet et de Fénelon, et que l'on fasse une édition annotée des œuvres de La Fontaine, indispensable pour les étrangers (2). Et pendant toute l'année il écrit lettres sur lettres à Duclos au sujet de son *Commentaire de Corneille* (3); il réclame l'opinion de l'Académie, il demande qu'on nomme des commissaires pour examiner ses observations, il s'accuse d'être un peu hardi sur *Polyeucte*. On peut saisir dans ces lettres la conscience de Voltaire en matière de littérature : « Il ne s'agit pas ici de faire un commentaire qui soit un simple panégyrique : cet ouvrage doit être à la fois une histoire des progrès de l'esprit humain, une grammaire et une poétique. » En 1762, le roi lui envoie une pension, il charge Duclos de faire parvenir cette nouvelle « aux ennemis de la littérature et de la philoso-

(1) *Voltaire à Duclos*, 10 avril 1761.

(2) *Voltaire à Duclos*, 1er mai 1761.

(3) *Voltaire à Duclos*, 12 juillet, 13-31 août, 14 septembre, 26 octobre, 25 décembre 1761; 30 janvier 1762. — *Lettres inédites de Voltaire*. — *Voltaire à Duclos*, 13 mai, 8-21 août, 1-7 octobre, 5 novembre 1761.

phie » (1). En même temps qu'il corrige les épreuves du *Commentaire de Corneille*, il s'intéresse au sort de Calas : « La voix des gens d'esprit, dit-il, dirige quelquefois celle des juges. » Lorsque Mlle Corneille épouse M. Dupuits, cornette des dragons dans le régiment du duc de Chevreuse, il annonce, par l'intermédiaire de Duclos, ce mariage à l'Académie et il lui demande de signer pour elle au contrat (2). Duclos le prie de féliciter en son nom Mlle Corneille et l'autorise à signer à sa place (3).

Dans sa correspondance avec Duclos (4), Voltaire ne parle pas seulement de ses travaux, des intérêts de la philosophie, sa santé toujours chancelante et les persécutions dont il se croit victime sont les sujets qui reviennent fréquemment sous sa plume. Quand on lui attribue un *Dictionnaire philosophique* portatif, il se plaint que la calomnie trouble un solitaire de soixante et onze ans accablé d'infirmités et presque aveugle (5). Cependant, tout en flattant son correspondant, il le blâmait par derrière de sa prudence, qui était le plus souvent opportune. « Ce secrétaire, écrivait-il à d'Alembert, ne sera jamais l'ennemi de la philosophie, mais je ne crois pas qu'il veuille se compromettre pour elle; nous avons des compagnons, mais nous n'avons pas de guerriers (6). »

Vers la fin de sa vie, Voltaire devint plus affec-

(1) *Voltaire à Duclos*, 10 janvier 1762.
(2) *Voltaire à Duclos*, 12 février 1763.
(3) *Registre de l'Académie*, samedi 19 février 1763.
(4) *Duclos à Voltaire*, 19 février 1763.
(5) *Voltaire à Duclos*, 20 octobre, 2 novembre 1764.
(6) *Voltaire à d'Alembert*, 9 août 1764.

tueux envers Duclos. Il le sollicite d'offrir le *Siècle de Louis XIV* à l'Académie (1); il le remercie que la Compagnie mette dans ses Archives la lettre de Frédéric s'inscrivant pour sa statue (2). Il plaide pour les candidats à l'Académie, les Gaillard, les Delille, les La Harpe (3); il se félicite que Duclos et d'Alembert soient redevenus amis (4), et après la mort de notre auteur, il proteste de son affection à son endroit (5). Duclos, tout en étant poli envers le patriarche de Ferney, ne se laissa pas séduire et il lui joua le mauvais tour de citer dans les *Pièces historiques*, qu'il a laissées en appendice de ses *Mémoires secrets*, un passage de son histoire de la *Guerre de succession d'Autriche*. Jamais maîtresse de roi n'a été flattée plus bassement.

« Il faut avouer que l'Europe peut dater sa félicité du jour de cette paix (celle d'Aix-la-Chapelle). On apprendra avec surprise qu'elle fut le fruit des conseils pressants d'une jeune dame du plus haut rang, célèbre par ses charmes, par des talents singuliers, par son esprit et par une *place enviée (!)*. Ce fut la destinée de l'Europe, dans cette longue querelle, qu'une femme la finît; la seconde a fait *autant de bien* que la première avait causé de mal (6). »

Mme de Pompadour, qui montra cette copie manuscrite à Duclos, ne doutait pas que ce panégyrique ne

(1) *Voltaire à Duclos*, 8 septembre 1768.
(2) *Voltaire à Duclos*, 29 août 1770.
(3) *Voltaire à Duclos*, 24 décembre 1770, 4 mars 1771.
(4) *Voltaire à La Harpe*, 4 septembre 1771.
(5) *Voltaire à Marmontel*, 11 avril 1772.
(6) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 467.

fût un jour imprimé. Il l'a été non par Voltaire, mais par Duclos. En résumé, il n'y eut jamais d'intimité entre les deux écrivains. Ils furent amis plutôt par l'intérêt que par la sympathie; ils eurent à combattre les mêmes ennemis, mais leurs goûts étaient différents; leurs esprits n'étaient pas de la même famille, il n'y eut jamais d'affinité entre leurs caractères (1).

En 1742, Mme de Broglie donna à Rousseau les *Confessions du comte de****. Il eut, dès ce moment, le désir de faire la connaissance de l'auteur (2). Il fut présenté à Duclos, à La Chevrette, chez Mme d'Épinay (3). « C'est à lui, dit-il, que je dois de savoir que la droiture et la probité peuvent s'allier quelquefois avec la culture des lettres. » Son opéra des *Muses galantes* ayant échoué, il ne voulut pas présenter le *Devin du Village* sous son nom, et il chargea Duclos de le lire aux acteurs en leur laissant ignorer l'auteur. Duclos s'acquitta de sa mission avec son dévouement habituel; M. de Cury, intendant des Menus Plaisirs, ayant assisté

(1) La Harpe, *Philosophie du XVIIIe siècle.*

(2) Rousseau, *Confessions*, livre VII.

(3) *Id., ibid.*, livre VIII.

D'après une lettre de Mme d'Épinay à M. de Francueil (1749), publiée par MM. L. Pérey et G. Maugras (*La Jeunesse de Mme d'Épinay*, p. 265), Rousseau aurait fait la connaissance de Duclos dans des circonstances bien différentes de celles rapportées dans les *Confessions*. Il était à Venise et attaché à la personne de M. de Montaigu, ambassadeur de France, lorsqu'il fut compromis dans une affaire de faux. Duclos, à ce moment en Italie, le tira des mains de l'Inquisition, ce qui lui coûta mille écus, et, par ses relations, une fois rentré en France, il obtint la revision de son procès. M. Eug. Ritter, nous disent MM. Pérey et Maugras, a émis des doutes sur l'authenticité de l'histoire. Elle est, croyons-nous, un roman éclos comme beaucoup d'autres dans la cervelle de Rousseau. Nous n'avons trouvé trace nulle part de ce prétendu voyage de Duclos en Italie; il nous dit lui-même au début de ses *Considérations sur l'Italie* (t. II, p. 610) : « J'avais toujours eu le désir commun aux gens de lettres de faire ce voyage. Des contrariétés d'affaires m'avaient toujours empêché d'effectuer mon projet. »

aux répétitions, voulait avoir l'ouvrage pour la cour. Duclos refusa, et il y eut entre eux une scène si vive qu'ils faillirent sortir de l'Opéra pour se battre. Sur les instances du duc d'Aumont, la pièce fut jouée à Fontainebleau devant le roi, et elle eut un grand succès. Elle fut représentée à l'Académie royale de musique, au carnaval de 1753, et dédiée à Duclos qui l'avait protégée(1). Cependant les bons offices de celui-ci ne devaient pas se borner à faire représenter le *Devin;* lorsque Rousseau eut des démêlés avec les directeurs de l'Opéra, à propos de son ouvrage, ce fut Duclos qui s'entremit en sa faveur auprès de Rebel et Francœur, *les petits violons*, et qui lui fit rendre ses entrées qu'on lui avait supprimées(2).

Cependant Rousseau, doué d'une nature défiante et soupçonneuse, se brouille avec tout le monde ; il ressent les premières attaques du mal qui, plus tard, devait dégénérer en une incurable misanthropie. Duclos est un des rares amis qui lui restent auxquels il se confie(3). Il le tient au courant de ses travaux, il

(1) *Le Devin du Village,* intermède représenté à Fontainebleau devant le roi les 18 et 24 octobre 1752, et à Paris par l'Académie royale de musique le jeudi 1er mars 1853.

« *A Monsieur Duclos, historiographe de France, l'un des quarante de l'Académie française et des Inscriptions et Belles-Lettres.*

» Souffrez, Monsieur, que votre nom soit à la tête de cet ouvrage qui sans vous » n'aurait jamais paru. Ce sera ma première et unique dédicace. Puisse-t-elle vous » faire autant d'honneur qu'à moi. Je suis de tout cœur, Monsieur, votre très » humble et très obéissant serviteur.

» J.-J. ROUSSEAU. »

(2) ROUSSEAU, *Confessions*, livre X.

STRECKEISEN-MOULTOU, *Duclos à Rousseau*, 14, 19 février 1759; *Rousseau au comte de Saint-Florentin*, 11 février 1759; *Rousseau à M. Le Niepse*, 15 avril 1759.

(3) ROUSSEAU, *Confessions*, livre VIII.

est très sensible à ses encouragements. Il lui expose les doctrines qu'il émettra dans le *Contrat social*(1); il lui fait parvenir la *Nouvelle Héloïse* et l'*Émile* aussitôt qu'ils ont paru(2). Duclos lui propose de la part de M. de Bastide, le libraire, de publier les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre et d'éditer son livre sur l'éducation(3). Il lui parle en termes flatteurs de la *Nouvelle Héloïse* dont il a fait l'éloge en pleine Académie et dont tout le monde est engoué(4), et il juge ce roman un ouvrage excellent. Rousseau, tout en étant touché de ces compliments, persiste à croire cette lecture dangereuse pour les filles(5).

Un arrêt du Parlement du 9 juin 1762 condamnait l'*Émile* à être brûlé par la main du bourreau et décrétait l'auteur de prise de corps. Celui-ci, alors à Montmorency chez la maréchale de Luxembourg, part précipitamment pour la Suisse. Aussitôt que Duclos apprend la fuite de Rousseau, il lui offre six cents livres pour ses besoins pressants(6). Quand l'*Émile* est brûlé en place de Grève, il le console de cet acte d'intolérance(7), il s'excuse de ne pas lui écrire plus souvent(8), il s'informe de l'état de sa santé, si ses lettres sont si rares c'est qu'il est accablé par son travail d'historiographe et de secrétaire de l'Académie(9).

(1) Rousseau, *Confessions*, livre IX.
(2) Streckeisen-Moultou, *Duclos à Rousseau*, 24 mai 1762.
(3) *Id.*, *ibid.*, octobre, novembre, décembre 1760.
(4) *Id.*, *ibid.*, 8 décembre 1760; *Rousseau à la maréchale de Luxembourg*, 12 décembre 1760.
(5) *Rousseau à Duclos*, 19 novembre 1760.
(6) Streckeisen-Moultou, *Duclos à Rousseau*, 12 juin 1762.
(7) *Id.*, *ibid.*, 23 août 1762.
(8) *Id.*, *ibid.*, 1er décembre 1762.
(9) *Id.*, *ibid.*, avril 1763.

On peut dire en un mot que pendant tout le temps que Rousseau exilé erra en Suisse, de ville en ville, poursuivi par la persécution de ses concitoyens intolérants, Duclos fut son plus fidèle ami. Il ne l'abandonna pas, alors que tous se détournaient de lui, un peu par sa faute, il est vrai.

Ce fut Duclos qui conseilla à Rousseau d'écrire ses *Confessions* (1). Il avait remarqué que plusieurs passages de l'*Héloïse* et de l'*Émile* étaient plutôt des fragments de Mémoires que des produits de l'imagination et renfermaient les linéaments d'une autobiographie. Rousseau hésita tout d'abord à suivre les conseils de son ami. « Les mémoires, lui répondit-il, sont très difficiles à composer sans compromettre personne, il faut jouir d'une tranquillité d'esprit qu'il ne possède pas. Cependant, s'il vit, il donnera sans doute suite à ce projet (2). » Quelque temps après, en lui envoyant les *Considérations sur les mœurs* avec son portrait, Duclos insista et lui conseilla en même temps de donner une édition complète de ses œuvres (3).

Rousseau finit par se laisser convaincre et il écrit peu

(1) STRECKEISEN-MOULTOU, *Duclos à Rousseau*, 24 février 1764.

Dans les *Anecdotes secrètes du XVIIIe siècle* (t. I, p. 289). J. B. N. (Nougaret) prétend que c'est Duclos qui conseilla à Rousseau de soutenir la négative dans le fameux *Discours des Arts et des Sciences*. « Soyez toujours d'un avis contraire à l'opinion reçue, lui aurait-il dit, et l'on criera à la merveille. » Rien ne vient confirmer ce propos. Rousseau dans les *Confessions* et dans la *Seconde lettre à M. de Malesherbes*, Marmontel (*Mémoires*, livre VIII) et Diderot (*Vie de Sénèque*) ont raconté l'anecdote différemment. Mais aucun d'eux n'attribue à Duclos la conversation rapportée par Nougaret. D'après la version de Marmontel et de Diderot, c'est celui-ci, alors prisonnier au donjon de Vincennes, qui aurait conseillé à Rousseau, qui venait le voir, de traiter le sujet de la façon que l'on sait. Rousseau prétend que c'est lui-même, « devenu un autre homme » à la lecture du *Mercure*, qui eut l'idée de faire la critique des Sciences et des Arts.

(2) *Rousseau à Duclos*, 2 décembre 1764.

(3) STRECKEISEN-MOULTOU, *Duclos à Rousseau*, 14 décembre 1764.

de temps après à Duclos qu'il va se mettre au travail et qu'il sera sincère. « Je n'oublierai pas une de mes fautes et malgré cela j'ai peine à croire qu'aucun de mes lecteurs ose dire : « Je suis meilleur que ne fut cet « homme-là (1). »

Malgré les nombreuses preuves d'affection et de dévouement que lui avait prodiguées Duclos, Rousseau, chez qui la misanthropie s'aggravait (2), s'éloigne peu à peu de lui. Lui qui disait en 1762 : « Duclos n'est ni un faux ami ni un négligent (3), » il écrit quelques années plus tard : « J'ai perdu tous mes amis; aucun, pas même Duclos, ne m'est resté dans mes disgrâces (4), » et, après 1765, toute correspondance cesse entre eux. A la fin de sa vie, il ne vit plus dans son ami que l'ennemi que son idée fixe lui montrait dans chacun de ses bienfaiteurs (5). Dans l'*Histoire des trois Dialogues* (6), dans une note des *Confessions* (7), il accuse Duclos de perfidie et de fausseté. Cependant il semble qu'il ait attendu la mort de celui-ci pour donner libre cours à ses rancunes, car en 1769 il écrivait à sa femme en parlant de Duclos : « C'est à ce titre d'honnête homme que vous pouvez donner votre confiance au seul homme de lettres que vous savez que je tiens pour tel ; ce n'est

(1) *Rousseau à Duclos*, 13 janvier 1765.

Comparer le début des *Confessions*, qui est identique : « Que chacun de mes semblables découvre à son tour son cœur au pied de ton trône (Être éternel) avec la même sincérité et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose : Je fus meilleur que cet homme-là. »

(2) Voir Brunetière, *La Folie de Rousseau* (*Etudes critiques*, 4e série, Paris, Hachette, 1894).

(3) *Rousseau à la comtesse de Boufflers*, 7 octobre 1762.

(4) *Rousseau à M. Deleyre*, 3 juin 1766.

(5) Clément de Ris, *Études critiques d'art et de littérature*, p. 20.

(6) *Rousseau juge de Jean-Jacques*.

(7) *Confessions*, l. VII, 1762, note.

pas un ami chaud, mais c'est un homme droit qui ne vous trompera pas et qui n'insultera pas ma mémoire parce qu'il m'a bien connu et qu'il est juste (1). » En 1771, Dussaulx pouvait se présenter chez Rousseau avec une lettre d'introduction de Duclos et être bien reçu (2), ce qui prouve qu'entre eux l'indifférence plutôt que la haine avait succédé à l'amitié. Rousseau, torturé par un mal dont les crises devenaient de plus en plus fréquentes, perdait peu à peu toute lucidité d'esprit (3), il arriva bientôt à croire que tout le genre humain était ligué contre lui, et Duclos se trouva comme les autres englobé dans cette ligue de persécuteurs imaginaires. Il est permis de croire cependant que tant que Rousseau fut sain d'esprit, il considéra Duclos comme un honnête homme, de relations sûres, droit et adroit, comme il l'a qualifié dans ses *Confessions*. Il lui a rendu un hommage mérité lorsqu'il a écrit, en parlant de lui, dans la *Nouvelle Héloïse*, faisant allusion à son anoblissement : « Les lettres de noblesse sont rares en ce siècle et même elles y ont été illustrées au moins une fois (4). » Ces lignes d'un homme tel que Rousseau sont plus flatteuses pour Duclos que les termes élogieux de tous les panégyriques.

(1) *Rousseau à Mme Rousseau*, 12 août 1769.
(2) Clément de Ris, *loc. cit.*, p. 21.
(3) *Les trois Dialogues* portent des traces indubitables de folie.
(4) *Nouvelle Héloïse*, part. I, lettre 62, note.

CHAPITRE VI

Les Dernières Années.

Louis XV, tout entier à ses plaisirs, et doué d'un caractère assez indifférent, ne s'était pas montré hostile aux philosophes pendant la première partie de son règne, mais en vieillissant il changea d'attitude à leur égard. L'*Encyclopédie* devait être, au dire de Quesnay[1], son plus beau titre de gloire devant la postérité. Dès 1752, un arrêt du Conseil du Roi supprima les deux premiers volumes «comme tendant à établir l'esprit de révolte et d'incrédulité» [2].

En 1760, la publication de l'*Encyclopédie*, qui avait été de nouveau suspendue en 1757, fut supprimée. En cette année, les ennemis des philosophes les attaquent dans des pamphlets très violents, qui font chorus avec l'*Année littéraire* de Fréron. Un certain Nicolas Moreau, qui devait plus tard devenir bibliothécaire de la Reine et historiographe de France, publie les *Cacouacs*, satire représentant les Encyclopédistes comme les destructeurs de toute religion, de toute morale, de tout gou-

(1) *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 195.
(2) LANFREY, *L'Eglise et les Philosophes au XVIIIe siècle*, p. 183.

vernement; un folliculaire nommé Caveyrac célèbre la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'Édit de Nantes(1). Nous avons vu que Lefranc de Pompignan, dans son discours de réception à l'Académie, s'éleva en termes violents contre les doctrines subversives des Encyclopédistes, et que Duclos n'échappa pas à ses critiques acerbes.

Le vendredi 2 mai 1760 (2), on joua à la Comédie-Française les *Philosophes*, comédie en trois actes, de Palissot, qui s'était déjà fait connaître dans le parti des dévots par ses *Petites Lettres sur les grands philosophes*. La pièce eut un grand succès de curiosité et de scandale et elle eut cent cinquante-sept représentations consécutives, chiffre énorme pour le temps (3). Fréron avait lu la pièce aux comédiens et Crébillon fils, l'auteur du *Sopha*, bien qualifié par ses œuvres pour être le censeur des pièces de théâtre, avait autorisé la représentation (4).

Nous ne ferons pas l'analyse de cette comédie, qui n'est qu'un démarquage des *Femmes savantes* et une satire aussi plate que grossière contre les philosophes. Helvétius, fort galant homme, y est joué sous le nom de *Cydalise*, Diderot s'appelle *Dorditius* qui est l'anagramme latine de son nom, et y est peint comme un pédant et un malhonnête homme. Rousseau y est ridiculisé sans ambages, et le valet de *Damis*, *Crispin*,

(1) P. Albert, *La Littérature française au XVIIIe siècle*, p. 391.

(2) Barbier, *Journal*, t. VII, p. 248 et suiv.

(3) Les *Philosophes* furent repris plus tard, mais ils n'eurent aucun succès même à la première représentation (La Harpe, *Correspondance littéraire*, lettre 169).

(4) Collé, *Journal*, mai 1760.

arrive à quatre pattes sur la scène. C'est une allusion délicate à la lettre de Voltaire à Rousseau au sujet du *Discours sur les Lettres et les Sciences*. Palissot croyait ainsi flatter Voltaire, qui avait trop d'esprit pour répondre à ses avances.

Duclos n'est pas nommé dans la pièce, mais on y parle ironiquement de ses ouvrages. La préface, légèrement impertinente, d'*Acajou et Zirphile* est persiflée.

CARONDAS

Et le public?

VALÈRE

Nous savons lui prescrire
Comment il faut penser, parler, juger, écrire,
Nous le déciderons aisément.

CARONDAS

D'accord, mais
Il faut l'apprivoiser, le flatter.

VALÈRE

Non, jamais;
Il est pour le gagner des méthodes plus sûres.

CARONDAS

Le moyen?

VALÈRE

Par exemple, on lui dit des injures.
C'est un expédient par un sage trouvé.
Le succès est certain, nous l'avons éprouvé[1].

[1] *Les Philosophes*, acte II, sc. I.

Comparer la préface d'*Acajou et Zirphile* : « Je ne sais, mon cher public, si vous approuvez mon dessein; cependant il m'a paru assez ridicule pour mériter votre suffrage... Je vous respecte beaucoup, je vous estime très peu; vous n'êtes pas digne qu'on vous aime; voilà mes sentiments à votre égard; si vous en exigez d'autres, je suis votre très humble et très obéissant serviteur. »

Dans une autre scène, Palissot se moque du début des *Considérations sur les mœurs*, qui commence un peu prétentieusement par ces mots : *J'ai vécu.*

CYDALISE

Venons à ma préface; allons, je vais dicter.
Écrivez : *j'ai vécu.* Non, c'est mal débuter.
Effacez *j'ai vécu.* Mettez-vous à votre aise.
Ah! Monsieur Carondas, votre plume est mauvaise.
J'ai vécu ne vaut rien.

CARONDAS

Je m'en contenterais.
J'ai vécu dit beaucoup.

CYDALISE

Non, Monsieur, je voudrais
Un début plus pompeux et plus philosophique.

CARONDAS

Cette simplicité, Monsieur, est énergique.

CYDALISE

Non, non, je cherche un tour qui soit moins familier(1).

Duclos est ménagé; Palissot se contente de critiquer quelques passages de ses œuvres et ne le traite pas de coquin comme Diderot. Il paraît cependant avoir été affecté de la satire assez anodine des *Philosophes,* lorsqu'il écrit : « Pourquoi la police a-t-elle établi les censeurs s'il est permis aux écrivains de mettre sur la scène et d'afficher publiquement des citoyens respectables (2) ? »

(1) *Les Philosophes*, acte II, sc. III.
(2) *Réponse à la Critique de l'Essai sur la Voirie,* discours préliminaire, t. III, p. 643.

Au printemps de 1762, Duclos alla à Dinan voir sa mère alors âgée de quatre-vingt-dix-huit ans (1), et, au mois d'octobre de la même année, nous le trouvons chez le cardinal de Bernis, son ami, au château de Vic-sur-Aisne, où celui-ci séjournait depuis sa disgrâce en attendant d'être nommé archevêque d'Albi et ambassadeur près du Saint-Siège (2). Il fit un voyage en Angleterre dans les premiers mois de 1763 (3). L'Angleterre était à la mode depuis le séjour qu'y avait fait Voltaire, et dans la seconde moitié du XVIIIe siècle une excursion en royaume britannique était de rigueur pour tous les gens instruits. C'est ainsi que l'Angleterre fut visitée successivement par Grimm, Raynal, Buffon, Helvétius (4). Duclos y prolongea son séjour jusqu'au mois de juillet (5). Il alla faire visite à Horace Walpole qui le trouva beaucoup plus impétueux qu'agréable (6). Par contre, il obtint une audience du roi et de la reine d'Angleterre qui le reçurent fort amicalement (7).

Il arriva de Bretagne à Paris au mois de février 1764 (8), il y retourna en 1765 et c'est alors qu'il vit pour la dernière fois sa vieille mère. A ce moment, le procureur général La Chalotais était traduit devant une commission mixte dont Calonne était le rapporteur.

(1) *Duclos à Rousseau*, 24 mai 1762.

(2) *Voltaire à Duclos*, Ferney, 7 octobre 1762.

(3) *Duclos à Rousseau*, 12 avril 1763; *Mémoires secrets*, t. III, p. 361.

(4) J. Texte, *Rousseau et les Origines du Cosmopolitisme littéraire*, p. 315. Paris, Hachette, 1895.

(5) *Duclos à Rousseau*, 23 juillet 1763.

(6) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, 3e article sur *Duclos*.

Duclos nous dit (t. II, p. 685) qu'il voyagea en Hollande; nous n'avons nulle part, dans ses œuvres, trouvé trace de ce voyage.

(7) *Voyage en Italie*, t. II, p. 673.

(8) *Duclos à Rousseau*, 24 février 1764.

Les amis de Duclos, connaissant ses sentiments envers La Chalotais et son tempérament emporté, lui recommandaient la prudence. « J'ai peu de vocation pour cette vertu, répondit-il à son ami M. Abeille, je parle comme je peux. » Un jour qu'il était en Bretagne, il reçut de Versailles une lettre qui lui était adressée par Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, duc de La Vrillière, ministre de la Maison du Roi, grand signataire de lettres de cachet. Elle était ainsi conçue :

« 2 Octobre 1765.

» Vous savez, Monsieur, qu'avant votre départ pour la Bretagne, il s'est élevé des soupçons sur votre compte par rapport aux affaires de cette province. Lorsque vous vous y êtes rendu pour voir Madame votre mère, vous m'avez assuré que vous vous y conduiriez avec toute la circonspection possible et je suis persuadé que vous l'avez fait. Cependant, comme les mêmes soupçons renaissent et qu'ils pourraient avoir des suites désagréables pour vous, je crois devoir vous exhorter à abréger votre voyage autant que vous le pourrez et à n'avoir que peu de liaisons avec les personnes de la conduite desquelles le roi n'a pas lieu d'être satisfait.

» Je suis, etc.

» FLORENTIN [1]. »

Duclos, qui savait lire entre les lignes, jugea prudent, après la réception de cette lettre courtoise et menaçante, de regagner Paris, et en 1766 il n'alla pas à Dinan. Il en éprouva un vif chagrin. « J'eus le dépit, nous dit-il, de n'avoir pu aller cette année en Bretagne jouir du plaisir d'y voir ma famille et de passer auprès de ma mère des moments qui me devenaient de jour en jour plus précieux à mesure qu'elle s'avançait en âge.

[1] PEIGNÉ, *Duclos*, p. 55.

J'avais, l'année précédente, été rappelé d'auprès d'elle par une lettre du ministre, attendu que j'étais accusé de ne pas applaudir à la tyrannie qui s'exerçait dans la province. Il est vrai que je m'étais quelquefois expliqué en patriote, en fidèle sujet, et c'était alors un grand crime (1). »

A Paris, il ne se contint pas, il ne pouvait s'empêcher de parler. Son ami le duc de Nivernais lui conseilla de s'absenter (2); il résolut de partir pour l'Italie (3). Il avait, comme tous les lettrés, depuis longtemps le désir de visiter ce pays; il s'était trouvé dans des circonstances favorables lorsque le duc de Nivernais et le cardinal de Bernis, ses confrères à l'Académie, étaient ambassadeurs à Rome et à Venise, mais ses occupations l'avaient toujours empêché de mettre son projet à exécution. Il avait soixante ans passés, et, à cette époque, une excursion dans la péninsule n'était pas chose aussi aisée que de nos jours. Mais il était doué d'une santé d'athlète (4) (ainsi qu'il nous le dit avec une certaine coquetterie) qu'il mit, dans ce voyage, à toutes sortes d'épreuves. Il partit de Paris le 16 novembre 1766 accompagné de Brusselle, son fidèle domestique (5). Par Châlons, Lyon et Avignon, il arriva à Marseille. Il s'embarqua à Antibes sur une felouque et, surpris par une tempête, il débarqua à Monaco, gagna Gênes à dos de mulet

(1) *Voyage en Italie*, t. II, p. 665.

(2) Bachaumont, 24 août 1767; *Voyage en Italie*, t. II, p. 612.

(3) On a prétendu à tort que Duclos s'était enfui de peur. La bibliothèque de Dinan possède le brevet royal daté du 2 novembre 1766 qui permet au sieur Duclos, historiographe de France, de voyager en Italie.

(4) *Voyage en Italie*, t. II, p. 611.

(5) *Id.*, t. II, p. 610-737.

par la route de la Corniche et par Pise, il parvint à Rome où il séjourna un mois. Il fut présenté par M. d'Aubeterre, notre ambassadeur, dans les principales maisons, admira la basilique de Saint-Pierre et, quoique mis à l'*index* pour un de ses ouvrages, il fut reçu par le pape Clément XIII avec lequel il s'entretint pendant plus d'une demi-heure aussi à l'aise qu'avec l'intendant de sa province. Le pontife lui donna un chapelet et il prit la liberté de lui baiser la main, privilège réservé aux cardinaux (1). De Rome, il se rendit à Naples, alors en carnaval, où il apprit la mort de sa mère, âgée de cent deux ans. Ses amis, connaissant son affection pour elle et ne voulant pas attrister son voyage, lui cachèrent cette douloureuse nouvelle qu'il apprit par la *Gazette d'Avignon*. Détrompé par une lettre de sa nièce, qui le tenait dans l'ignorance, le résultat de ces précautions fut de lui « faire boire deux fois le calice » (2). Après avoir vu le Vésuve, Baïes, les ruines d'Herculanum et de Pompéi, récemment découvertes, et après avoir été présenté au roi de Naples, un enfant qui ne lui dit pas un seul mot, il revint à Rome où il assista aux cérémonies religieuses de la Semaine sainte. Par Sienne, Florence, Bologne, il alla à Venise où le comte Durazzo, ambassadeur de l'Empereur, qu'il avait connu à Paris, fut son guide et donna des fêtes en son honneur. En passant par Parme, il vit le petit-fils de Louis XV, souverain de ce petit duché, et à Milan il eut une entrevue avec le célèbre Beccaria. La conversation roula sur son fameux

(1) *Lettre à M. Abeille*, Rome, 4 janvier 1767.
(2) *Id.*, Rome, 8 avril 1767.

ouvrage : *Des Délits et des Peines* (1). Après l'avoir complimenté sur le caractère d'humanité qui lui avait inspiré son livre, Duclos, tout en convenant de la sévérité de nos lois criminelles, telle que la question préparatoire, se montra un partisan résolu de la peine de mort, estimant « qu'il y a des crimes qui ne peuvent être punis d'une mort trop effrayante; ... et que la rigueur du châtiment est, dans certaines circonstances, un acte d'humanité pour la société en corps ». Sur cette question comme sur beaucoup d'autres, Duclos se montre réformateur modéré, également éloigné des partis extrêmes. « L'excès est l'esprit du siècle, dit-il, et peut-être l'a-t-il toujours été du Français. » Il connaissait aussi bien son temps que ses concitoyens.

Duclos revint en France par Turin, le mont Cenis et Chambéry. Après s'être arrêté deux jours à Lyon, il rentra à Paris le 13 juin 1767, la veille de la Fête-Dieu.

Le 15 juillet 1769, l'Édit du rétablissement du Parlement de Bretagne fut enregistré. La fille de La Chalotais arriva à Rennes de Saintes, où il était exilé, portant deux Mémoires protestant contre l'exclusion du procureur général et de son fils. Le Parlement s'associa à leur protestation et une députation de magistrats, conduite par le président De Robien, se rendit à Versailles. Maupeou entama des négociations pour obtenir la démission des procureurs généraux. Quatre magistrats, les plus honorables du Parlement de Paris, leur conseillaient de céder pour le bien de la paix publi-

(1) *Voyage en Italie*, t. II, p. 706.

que; le fils aurait la charge qu'il désirait, le père aurait sa terre érigée en marquisat, et ses dettes seraient payées (1). Duclos, ami intime de La Chalotais, fut chargé de cette mission par le duc de Duras qui avait remplacé M. d'Aiguillon à la chancellerie (2). Il partit dans les premiers mois de l'année 1770 pour Saintes, où se trouvaient les exilés. Mais il échoua dans son ambassade. Aux premières paroles qu'il prononça, le procureur général lui dit : « Venez-vous comme ami ou comme tentateur? » L'envoyé fut assez franc pour dire qu'il venait de la part du chancelier, et La Chalotais ne se laissa ni convaincre ni persuader.

Duclos fit un voyage à Dinan en 1770 (3). Il y passa plusieurs mois de l'été de 1771 et il y était encore au mois d'août (4). Il avait l'intention de finir ses jours dans sa ville natale; la mort qui le surprit presque subitement ne lui permit pas de donner suite à son projet. Il fut atteint dans les derniers jours de mars 1772 d'une fluxion de poitrine (5) et il resta peu de jours alité (6).

Il mourut le jeudi 26 mars 1772 (7), à quatre heures du matin, dans le logement qu'il occupait au château du Vieux-Louvre (8), et il fut enterré le jour

(1) FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou et les Parlements* (note autographe de Lepaige), p. 72.
M. MARION, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, p. 556.
(2) AUGER, *Notice*, p. 9.
(3) *Mercure de France*, mai 1772.
(4) D'ALEMBERT, *Discours à l'Académie*, 25 août 1771, t. IV, p. 316.
(5) FRÉRON, *Année littéraire*, t. I, 1773; cité par Barbier, t. I, p. 207.
(6) *Correspondance de Mme du Deffand : à la duchesse de Choiseul*, 25 mars 1772.
(7) BACHAUMONT, 26 mars 1772.
(8) JAL, *Dictionnaire critique*, p. 514.

suivant dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse (1).

Il laissait une fortune considérable pour l'époque: 260,000 livres, dont 50,000 en or, trouvées dans son secrétaire. M. Noual de La Houssaye, son neveu à la mode de Bretagne, était son légataire universel (2). Par son testament, il pria l'Académie de lui donner pour successeur un homme de lettres. Son vœu fut exaucé. Le grammairien Beauzée eut son fauteuil, Marmontel obtint la place d'historiographe du roi (3) et d'Alembert lui succéda comme secrétaire perpétuel à l'Académie française (4).

(1) UZANNE, *Notice*, p. LXXVI.
(2) *Testament de Duclos.*
(3) MARMONTEL, *Mémoires*, titre IX. — BACHAUMONT, 8 avril 1772.
(4) *Mme du Deffand à Walpole*, 14 avril 1772.

CHAPITRE VII

L'Homme.

En esquissant la vie de Duclos nous avons pu saisir quelques traits de sa physionomie. Rassemblons maintenant tous ces traits et essayons de définir son caractère qui n'eut rien d'héroïque, mais qui est cependant intéressant à connaître par le mélange de qualités et de défauts dont il fut composé. Dans le *Portrait de Duclos* par lui-même, composé vers 1742, nous lisons [1] : « J'ai été très libertin par force de tempérament et je n'ai commencé à m'occuper formellement des lettres que rassasié de libertinage, à peu près comme ces femmes qui donnent à Dieu ce que le diable ne veut plus. » La phrase est agréablement tournée, mais ne dit pas la vérité tout entière. Comme Montesquieu et Buffon, Duclos, doué d'un tempérament sanguin, fut un libertin dans sa jeunesse, mais à la différence de ces deux grands hommes, l'âge ne le

[1] *Œuvres de Duclos*, t. I, p. XLIII.

corrigea pas. Il aimait le vin (1), il le raconte lui-même dans ses *Mémoires secrets* (2), et il sortait rarement de table sans être échauffé. C'est, du reste, quand il avait bu que sa conversation était le plus brillante, mais il se permettait alors les propos les plus imprudents contre les gens en place. Sénac de Meilhan l'entendit dire un jour en parlant du lieutenant de police : « Je tirerai ce drôle-là de la fange pour le pendre dans mon histoire. » Le goût prononcé de Duclos pour les liqueurs le rendit un jour victime d'une aventure assez amusante qui nous est rapportée par Sénac de Meilhan (3). Il s'imaginait qu'à cinquante ans les femmes s'occupaient encore de lui. Il était reçu chez une dame du monde dont il se croyait aimé. A Mlle Quinault qu'il prenait pour confidente et qui le persiflait, il répondait avec suffisance : « Je connais les femmes, je ne suis pas de la première jeunesse, mais le caprice ne connaît pas d'âge. » Et un jour, il lui dit en arrivant chez elle : « Avez-vous quelque eau de senteur, car depuis que j'ai renoncé aux bonnes fortunes, je n'ai plus de ces choses-là. » Elle sonna sa femme de chambre, qui apporta un flacon dont il devait se parfumer pour son rendez-vous. Le lendemain, il revint chez Mlle Quinault qui lui demanda comment il avait trouvé son eau. « Excellente, répondit-il ; il est malheureux que cela poisse un peu. » Ses mains et son jabot étaient tachés

(1) Excellent buveur,
Très bon convive, un peu brusque et parleur
Et dans le vin surtout plein d'éloquence.
(La Harpe, *l'Ombre de Duclos.*)
Mme d'Épinay, *Mémoires*, t. I, p. 250, 257, 260, 270.
(2) *Mémoires secrets*, t. III, p. 479.
(3) *Sénac de Meilhan*, t. II, p. 198.

de rouge. C'était du ratafia de cerises qu'on lui avait donné par erreur; mais il trouvait bon tout ce qui sentait l'eau-de-vie.

Sa conversation était trop souvent cynique et se ressentait du libertinage de son caractère, il se vantait de ses bonnes fortunes, il disait qu'il avait à La Muette un appartement que Mlle Quinault et Mme de R *** lui avaient meublé(1). Mme d'Épinay nous a rapporté dans ses *Mémoires*(2) des propos tenus par Duclos à un dîner chez Mlle Quinault. Il est impossible de les transcrire tellement l'impudeur et la grossièreté s'y étalent avec complaisance. On connaît la réponse que lui fit la spirituelle actrice, un jour qu'il parlait du paradis devant elle. « Pour vous, le paradis, lui répondit-elle, c'est du pain, du fromage et la première venue (3). » Une autre fois, il racontait devant la marquise de Mirepoix et la comtesse de Rochefort une histoire très scabreuse. Et comme celles-ci se récriaient, il soutint qu'on pouvait tout dire devant les honnêtes femmes. « Prenez garde, lui dit Mme de Rochefort, de nous croire plus honnêtes que nous ne le sommes(4). » Il débitait dans les salons ses crudités et ses paradoxes d'une voix puissante(5), toujours au-dessus du diapason des autres interlocuteurs. Nous ne sommes pas exactement renseignés sur le timbre de cette voix; c'était une voix

(1) Mme D'ÉPINAY, *Mémoires*, t. I, p. 292.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 148 et suiv.

(3) Mme D'ÉPINAY, *Mémoires*, t. II, p. 65. — CHAMFORT (t. II, p. 78) prête ces propos à la comtesse de Rochefort et M. BRUNETIÈRE *(le Génie Breton)* les attribue à la maréchale de Luxembourg.

(4) CHAMFORT, t. II, p. 62.

(5) Mme D'ÉPINAY, *loc. cit.*, p. 53. — L. DE LOMÉNIE, *Le marquis de Mirabeau à Mme de Rochefort*, *loc. cit.*, p. 219.

de tonnerre (1), d'après Mme d'Épinay; une voix de gourdin (2), d'après Grimm; un ton de fausset (3), d'après l'abbé Baudeau; ce qui est certain, c'est qu'elle se faisait continuellement entendre, et que le maréchal de Richelieu semble avoir qualifié Duclos avec exactitude lorsqu'il l'appelle *le bavard impérieux* (4). De ces remarques, il nous est permis de conclure que notre auteur avait une morale assez relâchée, et qu'il manquait de délicatesse et de tenue trop souvent. Il avait fréquenté assidûment les cafés dans sa jeunesse, et il lui en était resté quelque chose.

Il affectait une franchise brusque que quelques-uns ont prise pour de l'habileté, mais qui était due, selon nous, moins à un calcul qu'à la fougue de son tempérament (5). Cette franchise s'unissait chez lui à une prudence exagérée quelquefois; ce qui a permis à un spirituel critique d'écrire que « ce Breton méritait d'être Normand » (6). Quand Rousseau lui lut la *Profession de foi d'un vicaire savoyard,* il lui dit : « Quoi, citoyen, cela fait partie d'un livre qu'on lit à Paris; faites-moi le plaisir de ne dire à personne que vous m'avez lu ce morceau (7). »

Son caractère offre d'autres contradictions. Il était à la fois désintéressé et avare. Son désintéressement

(1) Mme D'ÉPINAY, *loc. cit.*, p. 55.
(2) GRIMM, *Corresp. littéraire*, 15 juillet 1765.
(3) L. DE LOMÉNIE, *loc. cit.*, p. 223, note.
(4) Mot rapporté par Fréron, *Année littéraire*, 1773.
(5) LA HARPE, *Cours de littérature*, t. XIV, p. 272.
PALISSOT, *Mémoires historiques*, t. V, p. 341 et suiv.
SÉNAC DE MEILHAN, *loc. cit.*
(6) Émile FAGUET, *La Littérature française au XVIIIe siècle.* (Histoire générale, t. VII, p. 692.)
(7) J.-J. ROUSSEAU, *Confessions*, livre XI.

était notoire. A l'Académie des Inscriptions, il était près d'arriver à la pension, il y renonça et passa à la vétérance (1). Quand il fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie française, il n'accepta qu'à la condition que Mirabaud garderait son logement et ses appointements (2). Un jour qu'un de ses confrères avait besoin d'argent, il lui fit offrir cinquante louis (3). Il s'entremit pour faire obtenir à Collé une place avantageuse (4) et ne voulut accepter aucune rémunération. Quand celui-ci postula le secrétariat du duc d'Orléans, ce qui était une sinécure lucrative, il s'effaça devant lui (5). A ce désintéressement il joignait une sorte d'avarice qui était en lui l'effet de l'habitude de ne pas dépenser. « Il n'a jamais vécu chez lui, nous dit Sénac de Meilhan (6), et comme son bien était en argent comptant, la crainte d'être volé lui faisait prendre des précautions pour qu'on ne sût pas qu'il avait chez lui de grosses sommes. C'est pour cette raison que, peu de temps avant de mourir, il emprunta vingt-cinq louis à un de ses amis. Il cherchait toujours à se faire ramener et il dînait tous les jours en ville. »

Il avait parmi ses contemporains la réputation d'un honnête homme. J.-J. Rousseau le qualifiait d'homme droit et adroit (7). « C'est un honnête homme, » disait

(1) AUGER, *Notice*, p. 21.
(2) COLLÉ, *Journal*, novembre 1755.
D'ALEMBERT, *Eloges académiques*, t. II, p. 531.
(3) BRUNEL, *loc. cit.*, p. 48, note.
(4) COLLÉ, *Journal*, janvier 1758.
(5) *Id., ibid.*, juillet 1763.
(6) SÉNAC DE MEILHAN, *loc. cit.*, p. 301.
(7) M. JAL, *Dictionnaire critique*, attribue par erreur ces propos à Diderot, qui parle seulement de la douceur de Duclos (*Le Neveu de Rameau*, t. V, p. 397).

Louis XV[1]. Non seulement ses amis, mais ses ennemis avaient de lui cette opinion. Palissot, qui l'avait égratigné dans les *Philosophes*, nous parle de son austère probité[2].

Cette réputation d'honnêteté, fortement établie pendant la vie de Duclos, a été vivement attaquée par la publication des *Mémoires de Mme d'Épinay* en 1818. Malgré les protestations de Musset-Pathay[3] et de Mme de Genlis[4], les recherches de la critique contemporaine ont permis d'affirmer la véracité de ces *Mémoires*[5]. Sans doute les personnes qui y sont visées, et principalement Duclos, n'ont pas pu protester parce qu'elles étaient mortes, et le manuscrit a été revisé par Grimm qui avait de bonnes raisons pour ne pas aimer Duclos. On peut ajouter que Mme d'Épinay, qui était une femme de beaucoup d'esprit, a pu artistement mettre en lumière les côtés ridicules ou odieux des personnages qui figurent dans son œuvre. Disons, pour essayer d'être juste, qu'elle a peut-être exagéré; mais, à coup sûr, elle n'a rien inventé[6]. Il ne paraît pas douteux qu'elle ait eu à se plaindre de Duclos, qui s'est conduit malhonnêtement à son endroit. Du reste, le personnage qu'on montre dans les salons n'est pas toujours le personnage qu'on dévoile dans l'intimité[7]. Et il n'y a aucune impossibilité à ce

(1) *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 196.
(2) PALISSOT, *Mémoires historiques*, t. V, p. 341 et suiv.
(3) *Anecdotes pour faire suite aux Mémoires de Mme d'Epinay. Mémoires sur J.-J. Rousseau*, t. II.
(4) Mme DE GENLIS, *Mémoires*, t. III, p. 106.
(5) L. PEREY et G. MAUGRAS, *Les dernières années de Mme d'Epinay*, Introduction, p. v.
(6) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. II, p. 201.
(7) BERSOT, *Études sur le XVIIIe siècle*, t. I, p. 316.

que Duclos, honnête généralement, ait été indélicat en certaines circonstances. Suivant le mot si juste de Montaigne, il fut, comme la plupart des hommes, *un être ondoyant et divers*. Dans un premier article(1), Sainte-Beuve se montra très sévère pour Duclos; mais plus tard(2), en étudiant plus scrupuleusement le personnage, il devint plus indulgent, et grâce à sa finesse d'observation, il a dit le dernier mot sur cette question si controversée. Son jugement nous paraît définitif. « Duclos, écrit-il, ne fut pas un faux bonhomme, mais quand son intérêt était en jeu il devenait féroce. » Nous nous permettons d'ajouter : « Avec son tempérament sanguin qui le poussait au libertinage, il obéissait aveuglément à ses sens, en matière passionnelle. » Il voulut séduire Mme d'Épinay, qui lui résista; il se conduisit envers elle avec duplicité et avec fourberie, et il est inexcusable; mais généralement il était d'un autre caractère, et la plupart de ses actes furent guidés par l'honnêteté.

En politique et en philosophie, il n'était pas attaché aveuglément au passé; mais, tout en étant un adepte du progrès, il voulait que l'évolution sociale et philosophique se fît sans secousses brusques, sans moyens violents. Il avait écrit dans les *Considérations sur les mœurs* (3) : « On déclame beaucoup depuis un temps contre les préjugés, peut-être en a-t-on trop détruit; le préjugé est la loi du commun des hommes... Je ne puis me dispenser de blâmer les écrivains qui, sous

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. II, p. 301.
(2) *Id., ibid.*, t. IX, 3e article sur Duclos.
(3) *Sur l'éducation et sur les préjugés*, chapitre II.

prétexte ou voulant de bonne foi attaquer la superstition, ce qui serait un motif louable et utile si l'on s'y renfermait en philosophe citoyen, sapent les fondements de la morale et donnent atteinte aux liens de la société... »

Dans son *Voyage en Italie* (1), il a insisté sur le même sujet : « On est revenu depuis quelque temps de beaucoup de préjugés, dit-il, mais on s'accoutume trop à regarder comme tels tout ce qui est admis. Dès qu'un auteur produit une idée nouvelle, elle est aussitôt reçue comme vraie; la nouveauté seule en est le passeport. Je voudrais pourtant un peu d'examen et de discussion avant le jugement. » Il prévoyait la Révolution, mais il pensait qu'une bonne éducation serait capable de la faire servir au bien général: naïve illusion d'un homme qui croit à la toute-puissance de la raison. « Je ne sais si j'ai trop bonne opinion de mon siècle, mais il me semble qu'il y a une certaine fermentation de raison universelle qui tend à se développer, qu'on laissera peut-être se dissiper et dont on pourrait assurer, diriger et hâter les progrès par une éducation bien entendue (2). » En résumé, s'il nous est permis d'user d'un néologisme, il fut un *conservateur* et non pas un révolutionnaire. Attaché à la royauté, respectueux de la religion, il se serait fort bien accommodé d'un régime monarchique favorable aux castes

(1) *Voyage en Italie*, t. II, p. 707.

(2) *Considérations sur les mœurs*, *loc. cit.*

Comparer Rousseau, *Émile* (livre III, p. 207, édit. Garnier) : « Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables... Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. » Et il recommande aux parents de préparer leurs enfants aux nécessités de l'existence par une bonne éducation.

et aux privilèges; il n'était choqué ni des inégalités sociales, ni des vices du gouvernement absolu, ce qui n'a rien de surprenant, dans le monde fermé où il vivait. Un abus de pouvoir, un acte de tyrannie le révoltaient parce qu'il était d'un caractère fier et indépendant. La bassesse des courtisans l'écœurait. « Quand je dîne à Versailles, disait-il, il me semble que je mange à l'office [1]. » Mais son indignation était de courte durée. Elle semblait s'évanouir avec le trait d'esprit qu'elle lui faisait lancer. Il se contentait de persifler les hommes, ne voyant pas que leurs actes blâmables n'étaient souvent que le produit de mauvaises mœurs publiques et d'institutions défectueuses. Sans doute, il eut plusieurs fois à se plaindre de l'absolutisme du gouvernement de Louis XV, et il aurait désiré à coup sûr plus de liberté et plus d'indépendance; mais son idéal politique se bornait, croyons-nous, à l'obtention d'une moyenne liberté sous l'égide de la royauté et de la religion.

Comme Voltaire, il est un partisan convaincu de la tolérance; il est revenu à plusieurs reprises sur ce sujet dans ses *Mémoires secrets*. Après avoir blâmé la révocation de l'Édit de Nantes, il ajoute : « Deux religions sont sans doute un malheur dans un État, mais un gouvernement éclairé, sage, ferme et vigilant est le seul et sûr moyen de les contenir... L'Angleterre et la Hollande doivent peut-être autant leur tranquillité religieuse à la multiplicité des sectes qu'à leur police [2]. » Et plus loin : « Il est indubitable que les

(1) VILLENAVE, *Notice*, p. XXVII.
(2) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 88-89.

consciences doivent être libres... L'uniformité de religion serait le plus grand bonheur de l'État, mais ce n'est pas l'ouvrage des hommes. Bornons-nous aux efforts d'une prudence humaine. Que les protestants soient libres de leurs sentiments, que l'exercice de leur religion se renferme dans l'intérieur de chaque famille... Châtions sévèrement quiconque troublera leur tranquillité; nulle persécution, beaucoup d'indifférence et d'oubli, c'est la mort de toutes les sectes (1). »

Quant aux idées d'égalité et de solidarité, il y était tout à fait étranger, et le régime démocratique n'aurait pas obtenu ses suffrages. Cet homme de salon se serait trouvé, malgré sa voix puissante, déplacé dans un club. Nous ne faisons pas ces réflexions pour blâmer Duclos, mais pour essayer d'analyser son caractère, très opposé à celui du républicain Jean-Jacques, son ami. Il serait aussi injuste que vain de reprocher à un homme du XVIIIe siècle de ne pas avoir les idées du XXe.

Il aimait la France non pas de cet amour aveugle et irraisonné qui a sa source dans l'ignorance ou dans un orgueil déplacé, mais d'un amour sérieux et réfléchi. Il ne croyait pas les Français supérieurs aux autres hommes; il ne méconnaissait pas leurs travers et leurs défauts, mais il estimait leurs qualités de cœur et d'esprit. « Je suis Français, écrivait-il, à J.-J. Rousseau (2), je le suis de cœur, et je sens que j'aurais été attaché à ma nation quelque part que je fusse né;

(1) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 121-122.
(2) STRECKEISEN-MOULTOU, *Duclos à J.-J. Rousseau*, 23 juillet 1763.

je vivrai et je mourrai dans ces sentiments. Ce n'est pas que je ne voie et ne sente toutes les sottises qui se font en France; mais, à tout prendre, je ne changerai pas. » Pour employer un mot qu'il affectionnait, et dont on a trop abusé, il était non un chauvin, mais un patriote.

Ce qui a fait la renommée de Duclos de son vivant, c'est son esprit. « Je me crois de l'esprit, dit-il (1), et j'ai la réputation d'en avoir. » D'Alembert a dit de lui, en style géométrique, que personne dans un temps donné n'avait plus d'esprit que lui (2). Aussi il était un causeur incomparable, moins étincelant que Diderot, moins original, mais plus agréable peut-être par la finesse de ses reparties. Cet esprit était très varié. Il allait du vulgaire calembour à l'observation profonde, consistant tantôt en rapprochements inattendus, tantôt en traits malignement lancés. On colportait dans le monde ses *mots*, qui sont très connus; aussi nous ne les répéterons pas tous : la liste en serait du reste trop longue; contentons-nous d'en citer quelques-uns.

L'abbé de Voisenon allait entrer, grâce à d'Aiguillon, dans la carrière diplomatique. Il vint rendre visite à Duclos, qui le reçut par ces mots : « Je vous félicite, mon cher confrère, vous allez donc avoir enfin un caractère (3). »

Sous le fameux triumvirat, la tyrannie gouvernementale se faisait lourdement sentir : on n'osait parler qu'à voix basse des puissants du jour. « Messieurs, dit

(1) *Portrait de Duclos par lui-même, loc. cit.*
(2) Sénac de Meilhan, t. II, p. 296.
(3) Grimm, *Correspondance littéraire,* janvier 1771.

Duclos au milieu d'une conversation, parlons de l'éléphant, c'est la seule bête un peu considérable dont on puisse parler ces temps-ci sans danger (1). » Chez Mlle Quinault, il était presque nuit et on n'avait pas encore allumé. Duclos, en parlant de quelqu'un, s'écria : « C'est un sot. » Un homme se lève et comme on n'y voyait pas : « Qui est-ce, dit-il d'un ton irrité, qui a dit que mon oncle était un sot? » Duclos répond : « C'est moi, Monsieur, qui le dis, et c'est lui qui le prouve (2). »

A un homme qui lui avouait qu'il s'était ennuyé à un sermon prêché à Versailles, il répondit : « Pourquoi avez-vous entendu ce sermon jusqu'au bout? — J'ai craint de déranger l'auditoire et de le scandaliser. — Ma foi, répliqua-t-il, plutôt que d'entendre ce sermon jusqu'au bout, je me serais converti au premier point (3). »

Un jour, il se baignait dans la Seine. Une dame arrive, son carrosse culbute, elle tombe dans la boue; il court au-devant d'elle sans vêtements : « Excusez mon incivilité, lui dit-il, pardonnez-moi de ne pas avoir de gants (4). » Par respect pour les Romains de l'antiquité, en parlant des Romains modernes, il avait l'habitude de les appeler : « Les Italiens de Rome (5). » Ses mots n'étaient pas seulement spirituels, il en avait aussi d'âpres et d'amers. Il flétrissait

(1) BACHAUMONT, 1er août 1771.
(2) SÉNAC DE MEILHAN, *loc. cit.*
(3) CHAMFORT, t. II, p. 67.
(4) *La Chronique scandaleuse*, p. 42.
(5) CHAMFORT, t. II, p. 95.
L'*Encyclopédiana* (p. 21) attribue à Duclos le fameux mot de Chamfort : « En voyant les hommes, il faut que le cœur se brise ou se bronze. » (T. II, p. 43.)

ainsi un homme qui supportait patiemment les affronts : « On lui crache au visage, on le lui essuie avec le pied et il remercie[1]. » Il disait en parlant des hommes puissants qui n'aiment pas les gens de lettres : « Ils nous craignent comme les voleurs craignent les reverbères[2]. » De pareilles pensées que l'on croirait de Chamfort, sont rares dans la bouche de Duclos. Mais elles nous montrent que ce spirituel causeur doublé d'un moraliste avait des accès de violente amertume, des crises de pessimisme, comme tous ceux qui ont beaucoup pratiqué les hommes.

Il était d'une excellente santé que les plaisirs de la jeunesse et les fatigues de la vie mondaine ne purent altérer. Il voyageait chaque année, le plus souvent pour aller voir sa chère Bretagne; et à soixante ans passés il fit en Italie un voyage de plusieurs mois, dans lequel il ne se ménagea d'aucune façon. Il resta célibataire, et il passa une grande partie de son existence hors de chez lui. L'après-midi, il faisait des visites ou il allait à l'Académie; le soir, il se rendait au théâtre ou il dînait en ville[3] et il ne rentrait que fort tard dans la nuit. Levé de très bonne heure en toute saison, il travaillait toute la matinée, et les exigences de la vie mondaine ne l'empêchaient pas de remplir fidèlement les devoirs de sa charge d'historiographe et de secrétaire perpétuel de l'Académie. Et, dans une

Chamfort met sur le compte d'un M. D... un mot aussi cinglant (t. II, p. 121) L'*Encyclopediana* le rapporte comme étant de Duclos; ce qui est invraisemblable, car, lorsque Chamfort parle de Duclos, il écrit son nom en toutes lettres, non par une initiale.

(1) CHAMFORT, t. II, p. 4.

(2) VILLENAVE, *Notice*, p. XXVIII.

(3) SÉNAC DE MEILHAN, *loc. cit.*

existence où la frivolité a tenu tant de place, trop de place peut-être, il a trouvé le temps d'écrire dix volumes qui, à défaut de génie, montrent la souplesse et la variété de son talent.

Arrêtons-nous un instant devant son portrait, un merveilleux pastel de La Tour(1). Il est représenté de buste, le visage presque de face. La tête est poudrée, le cou est enserré dans une cravate blanche, et un jabot de dentelle émerge de l'habit de velours bleu. Sur ce visage coloré, au front large et bombé, au menton carré et volontaire, l'esprit rayonne dans le regard aigu et franc, le plissement fin de la bouche, prête à lancer le trait, les narines ouvertes et frémissantes(2). La tenue un peu raide de la tête, le je ne sais quoi d'un peu apprêté dans la pose, nous montrent la correction et la suffisance de l'homme du monde qui avait de l'esprit et qui ne l'ignorait pas(3). C'est bien là le personnage au parler franc, au verbe haut que nous avons coudoyé au cours de cette étude, cassant les vitres aux soupers de Mlle Quinault, se vantant de ses bonnes fortunes chez Mme d'Epinay(4), assidu à la toilette de Mme de Pompadour(5). Et nous l'avons vu, aussi, maire de sa ville natale, député du Tiers aux États de sa province, dans le monde et à l'Académie, jaloux de son indépendance et défenseur des droits des gens de lettres. Il est à la fois adroit

(1) Au Musée Lécuyer, à Saint-Quentin. Reproduit au frontispice de notre ouvrage.

(2) Henry Lapauze, *Quentin de La Tour.*

(3) *Portrait de Duclos par lui-même, loc. cit.*

(4) Mme d'Épinay, *Mémoires, loc. cit.*

(5) Marmontel, *Mémoires, loc. cit.*

courtisan et fin moraliste, frivole romancier et grave historien, érudit consciencieux et avisé économiste, homme de salon et homme politique. Figure originale par le contraste violent des traits qui la composent, nimbée par les gens du XVIIIe siècle — fins connaisseurs en la matière — de l'auréole de l'esprit, et qui nous apparaît encore brillante dans le recul des temps et sous la poussière des années.

DEUXIÈME PARTIE

LES OUVRAGES DE DUCLOS

CHAPITRE PREMIER

L'Érudit et le Polygraphe.

Duclos avait été élu en 1739 à l'Académie des Inscriptions sans avoir aucun titre à cette distinction; mais, suivant la spirituelle remarque de M. Faguet [1], les récompenses ont cela de bon qu'après les avoir reçues on s'avise quelquefois de les mériter, et Duclos écrivit sur des sujets d'érudition un certain nombre d'opuscules qui ont été insérés dans le recueil des Mémoires de la Compagnie.

Il s'occupa, dans deux Mémoires, de l'origine et des révolutions des langues celtique et française.

Dans le premier [2], il recherche l'origine de la langue celtique commune à tous les Gaulois. Il prétend que les caractères dont ils se servaient pour l'écriture étaient ceux des Grecs, qu'ils avaient reçus des Phéniciens. Il montre ensuite combien la conquête de la Gaule par les Romains a été funeste à la langue celtique, les vainqueurs, suivant leur politique, ayant

(1) Faguet, *La Littérature française au XVIIIe siècle* dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. VII, p. 692.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 565.

imposé leur langue aux vaincus et ayant établi à Lyon et à Besançon des écoles de langue et d'éloquence latine.

Du reste, la langue celtique portait en elle-même les germes de sa destruction. Les Gaulois n'avaient pas d'annales et les Druides n'écrivaient pas, se contentant de faire apprendre à leurs disciples un certain nombre de préceptes moraux et religieux.

Aussi bientôt l'Armorique fut-elle la seule province de la Gaule où fût parlé le celtique.

Nous savons que cette langue, sous différents dialectes, existe encore en Basse-Bretagne et dans le pays de Galles. Cette affinité entre les parlers des deux pays n'a pas échappé à Duclos, qui qualifie cette ressemblance de « singularité remarquable ». Les travaux des linguistes de notre époque ont prouvé qu'il n'y avait rien de singulier dans cette parenté : les différents dialectes des provinces de Galles et de Cornouailles et de la Basse-Bretagne sont, en effet, les restes de l'ancienne langue celtique dont ils sont issus.

A quelle époque le latin a-t-il supplanté en Gaule le celtique? Duclos prétend que lors de l'invasion des Francs, il y avait en Gaule trois langues vivantes : le latin, le celtique et le roman. Pour soutenir cette hypothèse, il s'appuie sur un passage de Sulpice Sévère faisant dire à Postumius : *Tu vero vel celtice, vel si mavis, gallice loquere.* Mais, ainsi que le fait observer M. Brunot [1], *celtice loqui* peut vouloir dire deux

[1] *Histoire de la langue française*, Introduction, p. XXIV, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de PETIT DE JULLEVILLE.

choses fort différentes : *parler celtique* et *parler à la celtique*, c'est-à-dire avec l'accent et les fautes des Celtes. Il paraît donc impossible d'affirmer qu'au ve siècle la langue celtique était encore parlée dans l'ensemble des provinces de la Gaule.

Le second Mémoire de Duclos est intitulé : *De l'origine et des révolutions de la langue française de Charlemagne à François Ier* (1). Mais le titre promet plus qu'il ne tient. On chercherait en vain dans ce Mémoire les transformations par lesquelles a passé le latin pour devenir le roman et le français, les lois qui ont présidé à ces transformations. L'auteur se contente de citer un certain nombre de textes : le Serment de Louis le Germanique, un fragment des Sermons de saint Bernard, quelques vers du Lapidaire de Marbod. Il ne connaît ni les Glossaires de Cassel et de Reichenau, ni la Cantilène de Sainte-Eulalie qui est de la fin du IXe siècle, ni les Vies de saint Léger et de saint Alexis, qui datent du Xe et du XIe siècle.

On trouve dans ce Mémoire des réflexions ainsi conçues : « Nos anciens écrivains, soit en vers, soit en prose, écrivent presque toujours les pluriels sans *s* et ils en mettent au singulier. C'est peut-être à cet ancien usage qu'il faut rapporter celui d'écrire avec une *s* finale la seconde personne du singulier de l'indicatif des verbes dont l'infinitif se termine en *er* : *Tu aimes, Tu enseignes* (2). »

Les petits élèves de nos lycées et collèges d'aujourd'hui connaissent la règle de l'*s*, celle du cas sujet et du

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVII, p. 161.
(2) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 442.

cas régime, et ils savent que *tu aimes* prend une *s* parce qu'il y en a une dans *amas*. Il est à peine besoin d'ajouter qu'il n'y a aucun rapport entre les deux cas cités par Duclos.

« Les licences, dit plus loin notre auteur, étaient alors les principales règles de l'ancienne poésie française (1), » ce qui prouve qu'il n'était pas mieux informé que Boileau (2) sur les règles de notre poésie du Moyen-Age.

Citons encore ces lignes de Duclos dont la vérité nous semble très contestable : « C'est François Ier qui a tiré la langue de la barbarie et peut-être dans le seul cours de son règne la langue française fit-elle autant de progrès eu égard à l'état où elle était lorsqu'il monta sur le trône, qu'elle en a fait depuis (3). » Sans méconnaître les services rendus à la langue française par François Ier qui, par l'ordonnance du 16 août 1539, stipula que tous les actes de la justice se feraient en français, il est permis de se demander quel pouvoir possèdent les rois de tirer une langue de la barbarie et quels progrès ils sont capables de lui faire faire. L'évolution des langues leur échappe complètement, elle se fait dans les écrits des grands écrivains et dans le parler du peuple, l'usage y règne en maître souverain. Duclos l'a reconnu lui-même dans la préface du Dictionnaire de l'Académie de 1762.

Le *Mémoire sur les épreuves par le duel et par les*

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 443.

(2) Durant les premiers ans du Parnasse françois,
Le caprice tout seul faisait toutes les lois.
(BOILEAU, *Art poétique.*)

(3) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 444.

élements communément appelés Jugements de Dieu (1) nous initie à ces curieuses coutumes du Moyen-Age. Les principales épreuves dont parle Duclos se réduisent à trois : le serment, le duel et l'ordalie ou épreuve par le feu et l'eau. Il examine en détail chacune d'elles, il cite des exemples empruntés à l'histoire et il nous fait connaître son opinion sur la valeur de ces épreuves.

Le serment se faisait de plusieurs manières : l'accusé, prenant une poignée d'épis, les jetait en l'air en attestant le ciel de son innocence, ou bien, une lance à la main, il déclarait qu'il était prêt à soutenir par le fer ce qu'il affirmait par serment. Le plus souvent, il jurait sur un tombeau, sur des reliques, sur l'autel ou sur les Évangiles. Quand, malgré le serment de l'accusé, l'accusateur persistait dans son accusation, celui-ci pour prouver la vérité, ou celui-là pour attester son innocence, ou tous les deux ensemble, réclamaient le duel qui avait lieu suivant des règles déterminées. Lorsque le temps du combat était expiré ou durait jusqu'à la nuit avec un succès égal, l'accusé était regardé comme vainqueur et innocent. Quant à l'ordalie ou épreuve par le feu et l'eau, elle était celle à laquelle recouraient ceux qui ne portaient pas les armes.

Dans l'épreuve par le feu, l'accusé, après avoir jeûné et entendu la messe, devait saisir deux ou trois fois une barre de fer rougie ou la porter plus ou moins loin, ou mettre sa main dans un gantelet de fer rouge, ou marcher nu-pieds sur des barres de fer rougies.

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 617.

L'épreuve par l'eau bouillante consistait à plonger sa main dans une cuve pour y saisir un anneau. L'épreuve par l'eau froide était assez simple, mais elle n'était guère convaincante, si elle était faite comme le dit Duclos. Après quelques prières, on liait la main droite du patient avec son pied gauche et sa main gauche avec son pied droit et on le jetait à l'eau. S'il surnageait, on le déclarait criminel; s'il enfonçait, il était regardé comme innocent. « D'après cette épreuve, remarque avec justesse Duclos, il devait se trouver peu de coupables (1). » Les papes et les rois condamnèrent l'ordalie comme folle et superstitieuse; elle disparut bientôt. Mais le serment et le duel sont restés dans nos mœurs. A notre époque, chaque jour dans les tribunaux on défère non seulement le serment aux témoins, mais, dans certains cas, à l'accusé aussi, et si le duel a cessé d'être juridique, il est souvent un moyen commode de terminer d'une façon satisfaisante les différends qu'on appelle les affaires d'honneur.

Le *Mémoire sur les jeux scéniques des Romains* (2) et le *Memoire sur l'action théâtrale* (3) ne retiendront pas longtemps notre attention, car ils sont très superficiels. Dans l'un, Duclos trace d'une façon très incomplète l'histoire du théâtre latin et du théâtre au Moyen-Age. Pour lui, Sénèque est le seul tragique de l'ancienne Rome; il ignore les noms de Pacuvius et d'Attius, aussi bien que celui du comique Cécilius. Les renseignements qu'il nous fournit sur le Théâtre du

(1) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 504.
(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVII, p. 206.
(3) *Id.*, t. XXI.

Moyen-Age sont aussi incomplets. On n'y trouve rien de précis, ni sur les mystères, ni sur les soties, ni sur les moralités. Il n'y a rien autre chose qu'une sèche nomenclature de pièces; et les manuels élémentaires de littérature française ou latine à l'usage des écoliers de notre temps sont plus exacts et plus complets.

Le Mémoire sur l'art de partager l'action théâtrale est une dissertation peu approfondie sur les *Cantica* et sur les *Diverbia* du théâtre latin, et sur la déclamation en usage chez les Romains.

Dans le *Mémoire sur les Druides* (1), Duclos, après avoir rapporté plusieurs étymologies du mot *druide* dont l'étymologie est incertaine (2), examine quels étaient la hiérarchie, la discipline, la morale et les dogmes des druides dont il distingue trois ordres principaux.

Les druides proprement dits étaient les prêtres chargés des sacrifices et de l'interprétation des dogmes religieux. Eux seuls rendaient la justice et enseignaient aux jeunes gens les sciences telles que la théologie, la morale, la physique et l'astrologie. Ils n'écrivaient pas de livres.

Les bardes chantaient des vers à la louange de la divinité et des grands hommes; à la tête des armées, pendant et après le combat, ils excitaient et louaient la valeur des soldats. Les *Eubages* ou devins tiraient les augures des victimes.

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIX, p. 483.

(2) « Rien ne prouve, dit M. Arbois de Jubainville, que le mot *dru*, dont *druide* vient, signifiât *chêne*. » (*Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 127.)

Sur cette question encore, la science contemporaine a rectifié un certain nombre d'affirmations de Duclos. Suivant M. Arbois de Jubainville (1), les druides de Gaule et non ceux d'Irlande constituaient une corporation judiciaire; ces derniers n'étaient pas exempts du service militaire et les *file* que Duclos appelle *eubages* étaient chargés de rendre les jugements.

Au XVIIIe siècle, on s'était occupé à l'*Académie des Inscriptions,* à plusieurs reprises, de la religion des Gaulois (2). Dans son Mémoire, Duclos prétend que les druides n'étaient ni polythéistes ni idolâtres. Fréret, un des hommes les plus érudits du temps, montra que les sacrifices humains avaient été usités dans l'antiquité et qu'en les pratiquant, les druides n'avaient fait que se conformer à la superstition générale (3).

Cette opinion est celle qui a cours aujourd'hui parmi les savants qui se sont occupés de cette question. « L'usage des sacrifices humains, dit M. A. Bertrand, est un fait antérieur à la venue des druides en Gaule, et il faut décharger leur mémoire en tant qu'ils auraient été dans notre pays les introducteurs de ces odieuses cérémonies (4). »

De l'examen des Mémoires de Duclos, il ressort qu'au dix-huitième siècle l'antiquité et le Moyen-Age étaient fort mal connus. Pour se guider dans leurs recherches, les érudits n'avaient à leur disposition que des textes de peu d'utilité et dont l'interpréta-

(1) *Introduction à l'étude de la littérature celtique, passim.*
(2) MAURY, *L'Ancienne Académie des Inscriptions*, p. 155 et 156.
(3) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIV.
(4) *La Religion des Gaulois :* Les Druides et le Druidisme, p. 69.

tion était souvent assez difficile. Pour combler les lacunes de leur documentation, ou pour faire la critique de leurs sources, ils ne pouvaient s'aider ni de l'épigraphie, ni de la philologie, ni de la paléographie, qui n'existaient pour ainsi dire pas. Et l'on peut dire que c'est l'honneur du dix-neuvième siècle d'avoir donné aux sciences auxiliaires de l'histoire la place qui leur revient. C'est grâce à elles, en effet, que les mœurs et les littératures de l'antiquité et de l'époque médiévale, presque ignorées de nos pères, n'échappent plus à notre curiosité. Le dix-neuvième siècle a mérité d'être appelé le siècle de l'histoire, parce qu'il a été aussi celui de l'érudition, jadis trop dédaignée.

Les limites de notre travail historique et littéraire plutôt que grammatical nous empêchent de nous étendre sur l'édition de la grammaire de Port-Royal, publiée avec des remarques par Duclos en 1754. Disons seulement que ces remarques valurent à notre auteur d'être placé par les hommes de son temps à côté des grammairiens célèbres, comme du Marsais et Beauzée[1]. Mais l'orthographe dont se sert Duclos dans son commentaire mérite de retenir notre attention.

Bien avant lui, la réforme orthographique avait préoccupé beaucoup de bons esprits[2]. Après Louis

(1) GRIMM, *Correspondance littéraire*, 1er mars 1754.
VOISENON, *Anecdotes littéraires*, IV, 156.
PALISSOT, *Mémoires historiques*, V, 341 et suivantes.

(2) On trouvera dans la savante *Histoire de la langue française* de M. Brunot (dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de M. PETIT DE JULLEVILLE) des renseignements précis et complets sur la

Meigret, qui posa le problème en 1545, Ramus, Baïf, Louis de l'Esclache, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint-Pierre, s'occupèrent tour à tour de la question. Voici en quoi consiste le système d'orthographe proposé par Duclos, il va nous l'exposer lui-même : « Je crois devoir à *cète ocasion* rendre compte au lecteur de la *diférence* qu'il a pu remarquer entre l'*ortografe* du texte et *cèle* des remarques. J'ai suivi l'usage dans le texte parce que je n'ai pas le droit d'y rien changer; mais, dans les remarques, j'ai un peu anticipé la réforme vers *laquèle* l'usage même tend de jour en jour. Je me suis borné au retranchement des *lètres* doubles qui ne se prononcent point. J'ai substitué des *f* et des *t* simples *aus ph* et *aus th* : l'usage le fera sans doute un jour partout, comme il a déjà fait dans *fantaisie, fantôme, frénésie, trône, trésor*, et dans quantité d'autres mots[1]. »

En résumé, sa réforme consiste à dédoubler les doubles consonnes dans les mots, sans acceptions d'étymologies, et à substituer des *f* et des *t* aux *ph* et aux *th*.

Les échecs répétés des partisans de la réforme orthographique ne découragèrent pas les ennemis de l'orthographe en usage, universellement reconnue détestable[2]. En 1791, Boulainvilliers, dans le *Journal de la langue française*, réclamait la réforme de l'orthographe, et Daunou porta, sans succès, du reste, la question au Comité de l'Instruction publique. Vers 1828, une Société se forma pour la propagation de la *réforme*

question de la réforme de l'orthographe. — Voir : tome III, chap. XII, § 2; tome V, chap. XIII, § 4; tome VI, chap. XVI, § 4; tome VII, chap. XVI; tome VIII, chap. XIII, 3e partie.

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 469.

(2) L'expression est de M. Brunot.

ortografique; Benjamin Constant, Jouy, Andrieux, Laromiguière, professeur de *filozofie* à la Faculté des *Lètres* de Paris, envoyèrent leur adhésion (1). Cependant l'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1835 repoussa toute idée de réforme. En 1867, Firmin Didot fit paraître une brochure intitulée : *Observations sur l'orthographe française*. Il demandait la suppression de l'*h* dans les mots comme *rhétorique*, la substitution de l'*f* au *ph* dans *philosophie*, le changement de *ent* en *an* dans les mots comme *présidence*. Il reprenait en somme le programme de Duclos; il ne fut pas plus heureux que lui, car le Dictionnaire de l'Académie de 1878 ne contient aucun changement. Le 15 février 1887, la *Société de la nouvelle orthographe* fut fondée; elle compta parmi ses membres MM. Havet, Paris, Darmesteter, F. Sarcey (2). Elle obtint peu de résultats. En 1891, une circulaire ministérielle recommanda de se montrer tolérant sur l'orthographe de certains mots. On pouvait écrire : *phthisie* ou *phtisie; gelée de groseille ou gelée de groseilles*. Enfin un arrêté ministériel du 26 février 1901 a admis certaines tolérances plutôt de syntaxe que de morphologie. Mais ce ne sont là que des demi-mesures insuffisantes; la réforme de l'orthographe est encore à faire. Elle paraît indispensable à beaucoup de bons esprits qui allèguent d'excellents arguments en faveur de leur opinion. « Il est possible,

(1) *L'Intermédiaire des Chercheurs*, n° 197, t. IX, p. 510.

(2) Citons parmi les ouvrages qui ont paru sur ce sujet :

L. Havet, *La Simplification de l'orthographe*. Paris, Hachette, 1890.

L. Clédat, *Grammaire raisonnée de la langue française*. Paris, Le Soudier, 1894.

Ernault et Chevaldin, *Manuel de l'ortografe simplifiée*. Paris, Bouillon, 1894.

dit M. Brunot, que les hasards de la politique amènent un jour au ministère un homme assez intelligent pour comprendre que rien ne sera fait pour le progrès de l'enseignement primaire tant que de si courtes années d'études devront être employées principalement à enseigner aux enfants à lire et à écrire comme en Chine[1]. » Souhaitons, sans trop l'espérer, que le vœu de M. Brunot se réalise bientôt. Réformer l'orthographe sera, sans doute, aux yeux des conservateurs, une mesure révolutionnaire; mais on ne pourra l'accuser d'être hâtive et prématurée, car il y a plus de trois siècles qu'elle est soumise à la discussion, et il serait peut-être temps qu'elle aboutît. Mais n'est-ce pas une banalité de constater qu'une révolution dans l'orthographe est plus difficile à faire qu'une et même que plusieurs révolutions politiques?

En 1759 et en 1762, parurent deux livres anonymes intitulés, l'un : *Essai sur les Ponts et Chaussées, la Voirie et les Corvées;* l'autre : *Réflexions sur la Corvée.* Quoique dans les deux *Frances littéraires*, publiées à Paris par les abbés d'Hébrail et de la Porte, et à Hambourg par Ersch[2], Duclos soit cité comme l'auteur de ces traités, Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes,* ne les a pas mentionnés, et Auger ne les a point compris dans son édition des œuvres complètes de Duclos; cependant, Noual de la Houssaye, dans son éloge de Duclos, cite l'*Essai sur les Ponts et Chaussées* au nombre

(1) *Histoire de la langue française* (dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française,* publiée sous la direction de PETIT DE JULLEVILLE), t. VIII, p. 860.

(2) Tome III, p. 65, 1re partie; p. 72 et 185, 2e partie.

de ses œuvres et Villenave nous apprend qu'il avait en sa possession l'exemplaire de Marmontel, qui avait écrit sur la feuille de garde du volume : *par Duclos, secrétaire de l'Académie* (1). La paternité de ces deux ouvrages (car le second est le complément du premier) peut donc, sans crainte d'erreur, être attribuée à notre auteur. Nous l'avons vu assidu chez l'économiste Quesnay. Il avait été maire de la communauté de Dinan, aux États de Bretagne il avait plusieurs fois fait partie des commissions de finances et de voirie; les questions administratives l'intéressaient, et il n'est pas étonnant que, pour se délasser de ses travaux d'historiographe et d'académicien, il ait songé, en s'aidant de son expérience acquise dans les affaires publiques, à écrire sur un sujet d'actualité, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

L'*Essai sur les Ponts et Chaussées* est divisé en trois parties, comprenant ensemble vingt-deux chapitres.

Dans la première partie, Duclos fait l'historique de l'administration des ponts et chaussées, il dresse le tableau du personnel de cette administration et des fonctionnaires qui en dépendent.

La seconde partie est consacrée à la largeur des différentes sortes de chemins, aux moyens de les réparer, aux ouvrages des pavés de Paris, aux *turcies* et aux levées situées dans le bassin de la Loire, de l'Allier et du Cher.

Dans la troisième partie, Duclos s'occupe des différentes lois qui régissent les ponts et chaussées; des

(1) VILLENAVE, *Notice*, p. XXI et XXII.

juridictions qui s'appliquent à la Voirie Royale et à la Voirie Seigneuriale, et il dresse un plan de réformes susceptibles d'améliorer cette administration en y mettant plus d'ordre et plus d'unité.

Nous avons dit plus haut que le sujet traité par Duclos était d'actualité. On sait combien la corvée était abhorrée sous l'ancien régime, et dans un livre célèbre qui avait paru en 1756, intitulé : *l'Ami des Hommes ou le Traité de la population* (1), le marquis de Mirabeau (2) avait protesté énergiquement contre la corvée et demandé qu'on y substituât le travail des soldats. Duclos, dans son livre, combattit cette opinion, démontrant que les soldats, et par leur métier et par leur esprit de corps, étaient incapables de remplir ces fonctions, que le remède serait pire que le mal, et que les communautés aidées des criminels et des pauvres étaient capables de suffire à la tâche, si celle-ci n'était pas trop lourde.

Il n'ignorait pas les vices de la corvée : « Je suis, dit-il, pénétré de douleur à la vue continuelle de l'esclavage auquel on réduit ces malheureux paysans par l'ignorance, le caprice, la hauteur, la basse ambition de se faire des amis ou des protecteurs au prix du sang des pauvres (3). » La corvée telle qu'elle est pratiquée est la source de l'arbitraire, du pillage, la ruine de l'agriculture ; mais si le travail est réparti justement dans les saisons mortes pour les travaux des champs,

(1) Avignon-Paris, 3 vol. in-4° ou 8 vol. in-12.

(2) Mirabeau, le père du grand orateur, né à Pertuis le 5 octobre 1715, mort à Argenteuil le 13 juillet 1789.

(3) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 628.

si chacun est réquisitionné suivant ses moyens et ses forces, si les exemptions sont moins nombreuses, la corvée sera un fardeau léger à supporter. Et Duclos indique le moyen à employer pour améliorer cet impôt détesté des populations des campagnes. Il consiste dans une loi qui en règle la manutention, et qui rende les tribunaux de droit commun accessibles aux plaintes des malheureux (1).

Mais il ne veut pas l'abolition de la corvée; on la rend responsable des maux qu'elle n'a pas fait éclore, et son utilité n'est pas contestable. Citons quelques-unes des réflexions qu'il émet à l'appui de sa thèse : « On met très injustement la corvée des chemins au rang des causes de la dépopulation — ceci était à l'adresse de Mirabeau — puisque ce n'est point par elle-même qu'elle peut nuire, mais uniquement par l'abus qu'on en fait, ce qu'on peut dire des meilleurs établissements. » Et plus loin : « La corvée entretiendra le paysan dans l'habitude du travail et l'empêchera pendant les saisons mortes de se livrer à la paresse et au libertinage, deux causes certaines de la dépopulation : j'entends toujours la corvée modérée... (2). »

Les idées exprimées par Duclos au sujet de la corvée dans l'*Essai sur la Voirie* furent violemment attaquées par Mirabeau, qui publia sa *Lettre sur la Corvée* en 1760 et un pamphlet intitulé : *Réponse à la Voirie*. Duclos

(1) *Supplément à l'Essai sur la Voirie*, chap. VI (*Œuvres de Duclos*, t. III, p. 736 et suiv.).

A. Babeau, *Le Village sous l'ancien régime :* la Corvée, IV, 2. Paris, Perrin, 1879.

A. Dupuy, *L'Administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle* (*Annales de Bretagne*, t. IV).

(2) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 590, 591.

attendit pour faire paraître ses *Réflexions sur la Corvée* que son adversaire fût sorti de la Bastille où il était détenu (1). Nous ne nous attarderons pas sur ce livre, divisé en six chapitres, dans lesquels Duclos reprend en les développant les arguments exposés dans son ouvrage précédent en faveur de la nécessité de la corvée, établie justement d'après une loi uniforme. Cependant il y a dans ce livre un hors-d'œuvre qui mérite, croyons-nous, de retenir l'attention. Duclos avait écrit incidemment dans son *Essai sur les Ponts et Chaussées :* « le reproche (celui d'être une des causes de la dépopulation) (2) peut et doit être fait à l'instruction gratuite qui rend le paysan orgueilleux, insolent, paresseux, plaideur, qui lui fait regarder le travail avec dédain et l'incline à se tirer de son état pour devenir huissier, clerc, commis aux aides et aux gabelles ou à prendre le parti du cloître (3). »

Cette opinion sur l'instruction gratuite que Duclos professait avec un certain nombre d'esprits, qu'on a qualifiés de libéraux à notre époque (4), fut relevée en termes acerbes par Mirabeau, qui ne consacra pas moins de trente-cinq pages de sa *Lettre sur la Corvée* à la réfuter.

(1) *Œuvres de Duclos,* t. III, p. 642.

(2) Ces lignes d'un citadin et d'un célibataire du XVIIIe siècle semblent avoir été écrites par un journaliste du XXe, qui, ayant toujours vécu à la ville et sans enfants, déplore en un éloquent article le triste sort des campagnes abandonnées et gémit sur la dépopulation de notre pays, inquiétante pour l'avenir.

(3) *Œuvres de Duclos,* t. III, p. 590.

(4) Voici ce que dit sur le même sujet et à la même époque, dans son *Essai d'éducation nationale* (Genève, Philibert, 1773, p. 37 et 38), La Chalotais, ami de Duclos : « Les Frères de la Doctrine Chrétienne, qu'on appelle Ignorantins, sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot. *Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses*

Notre auteur, dans ses *Réflexions sur la Corvée*, défendit à son tour longuement ses idées. Après avoir protesté contre le reproche de Mirabeau l'accusant de mépriser les paysans, il soutient que l'instruction gratuite est nuisible à la constitution de l'État :

1° En ce qu'elle tend contre les lois de la hiérarchie à multiplier les causes de la corruption des ordres par une admission subite du bas peuple à la noblesse, aux charges et aux dignités ;

2° Qu'elle porte un préjudice sensible à la société en y causant un accroissement des professions qui sont purement à sa charge et une diminution des professions qui lui sont le plus nécessaires, telles que l'agriculture et les arts grossiers ;

3° Qu'elle ne peut être utile, je dis en rien, au corps du bas peuple des villes et encore moins aux paysans à qui, tout au contraire, elle est mortellement préjudiciable (1).

Et après avoir développé ces trois points, il conclut par ces paroles énergiques : « L'instruction générale du bas peuple est destructive des principes fondamentaux du gouvernement (2). »

Les idées de Duclos rencontreraient aujourd'hui peu

occupations. Tout homme qui voit au delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et patience. Parmi les gens du peuple il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts ou que ces arts aident à vivre. »

Cité par A. Duruy, *L'Instruction publique et la Révolution*. Hachette, 1882, chap. I, p. 11, note.

(1) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 702.

(2) *Id.*, t. III, p. 720.

Les critiques de Duclos s'adressent non seulement à l'enseignement primaire, mais aussi à l'instruction secondaire. Il pense, comme La Chalotais, qu'il y a trop de collèges où, grâce aux bourses, des enfants de paysans et d'artisans reçoivent une instruction qui les pousse à abandonner la profession paternelle.

de défenseurs, même parmi les fidèles de la monarchie légitime. Personne, à notre époque, ne conteste les bienfaits de l'instruction pour tous; et dans les mémorables débats suscités il y a quelque vingt ans, dans le Parlement français, au sujet de la loi sur l'enseignement primaire, les adversaires et les partisans de la loi furent presque unanimement d'accord sur le principe non seulement de la gratuité, mais même de l'obligation. La laïcité seule fournit la matière d'une brillante discussion à laquelle prirent part tous les orateurs qui honoraient la tribune française. Mais il nous faut considérer que nous sommes les citoyens d'une démocratie et non plus les sujets d'un roi absolu, et il serait injuste de méconnaître la solidité des arguments développés par Duclos à l'appui de sa thèse, en se plaçant à son point de vue, celui de la conservation de l'État monarchique établi sur les privilèges, la distinction des castes et la hiérarchie. L'instruction du bas peuple devait être funeste à la monarchie des Bourbons, ainsi qu'il le prévoyait (1). Il faut, en effet, compter au nombre des causes multiples de la Révolution la diffusion de l'instruction; car les petites écoles n'étaient pas rares dans presque toutes nos provinces vers la fin du XVIIIe siècle (2), et c'est parce qu'ils les fréquentèrent que nos pères furent capables de rédiger les Cahiers des États de 1789 dont les différents articles n'étaient qu'une longue protestation contre le Régime absolu (3).

(1) A. Duruy, *loc. cit.*, chap. I, *passim*.

(2) A. Barbeau, *loc. cit.*, liv. V, chap. I : *L'école*.

(3) Danton disait un jour, en 1793, à un de ses anciens confrères, avocat au Conseil : « *L'ancien régime a fait une grande faute. J'ai été élevé par lui dans*

une des bourses du collège de Plessis. J'y ai été élevé avec de grands seigneurs qui étaient mes camarades et qui vivaient avec moi dans la familiarité. Mes études finies, je n'avais rien, j'étais dans la misère, je cherchai un établissement. Le barreau de Paris était inabordable et il fallait des efforts pour y être reçu. Je ne pouvais entrer dans le militaire, sans naissance, ni protection. L'Église ne m'offrait aucune ressource. Je ne pouvais acheter une charge n'ayant pas le sou. Mes anciens camarades me tournaient le dos. Je restai sans état, et ce ne fut qu'après de longues années que je parvins à acheter une charge d'avocat au Conseil du Roi. La Révolution est arrivée; moi et tous ceux qui me ressemblaient nous nous y sommes jetés. *L'ancien régime nous y a forcés en nous faisant bien élever sans ouvrir un débouché à nos talents.* » MALLET DU PAN, t. II, p. 491, cité par TAINE (*La Révolution :* La Conquête jacobine, t. I, p. 42 en note de la 22e édition. Paris, Hachette, 1899) qui ajoute : « Cette remarque s'applique à Robespierre, C. Desmoulins, Brissot, Vergniaud, etc... »

Citons pour être complet, parmi les écrits de Duclos : *Les Considérations critiques et historiques sur le goût* que l'on peut comparer aux dissertations bien connues de Voltaire, de Montesquieu et d'Alembert (1) sur le même sujet : Cueillons-y ces deux réflexions : « Le goût est le sentiment du beau.... » — « Racine avait plus de goût que Corneille et Molière sans qu'on doive rien conclure à leur désavantage. »

Une Notice sur Mlle Gautier au sujet de sa conversion. Cette comédienne, après avoir fait partie pendant six ans de la troupe du Théâtre-Français et y avoir brillé dans les rôles de Pauline et de Camille, s'éprit, après une jeunesse orageuse, de son camarade Quinault Dufresne, et à trente ans, au sortir d'une messe, elle entra aux Carmélites de Lyon où elle vécut pendant trente-deux ans. Elle mourut en 1757. Le récit assez curieux de sa conversion fait par elle-même a été inséré dans les œuvres complètes de Duclos à la suite de la notice qui lui est consacrée (t. I, p. 653-669).

(1) Comparer les définitions de Montesquieu, de d'Alembert et de Voltaire :

« Le goût n'est autre chose que l'avantage de découvrir avec finesse et avec promptitude la mesure du plaisir que chaque chose doit donner aux hommes. » (MONTESQUIEU, *Essai sur le goût dans les choses de la nature et de l'art.*)

« On peut définir le goût, le talent de démêler dans les ouvrages de l'art ce qui doit plaire aux âmes sensibles et ce qui doit les blesser. « (D'ALEMBERT, *Réflexions sur l'usage et sur l'abus de la philosophie dans les matières du goût.*)

« Le goût est le sentiment des beautés et des défauts dans tous les arts. » (VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, art. *Goût.*)

CHAPITRE II

Le Conteur et le Romancier.

Nous rangeons parmi les œuvres d'imagination de Duclos un ballet qu'il composa pour avoir ses entrées à l'Opéra. Cet ouvrage, en trois actes et un prologue, intitulé *les Caractères de la Folie*, dont Bury[1] fit la musique, fut représenté le 20 août 1743. Il fut dansé chez la reine le 24 septembre 1755[2] et repris sans succès, quoique corrigé, en juillet 1762[3]. « Ce n'est pas la *Folie* à la mode, écrit Favart, personne ne la suit[4]. »

Le livret de Duclos est très médiocre et mériterait à peine d'être cité si Rousseau n'avait pas tiré du premier acte le sujet de son célèbre *Devin du Village*. Florise, une jeune bergère, par crainte des mauvais présages,

(1) Bury (Bernard), compositeur français, né à Versailles en 1720, mort en 1780. Il devint en 1744 maître de la musique du roi et fut nommé surintendant de la même musique en 1751. Outre les *Caractères de la Folie*, on a de lui : *Jupiter vainqueur des Titans*, la *Fête de Thétis*, la *Parque vaincue*. (*Biographie* de Firmin Didot, t. VII, p. 876.)

(2) De Luynes, *Journal*, samedi 27 septembre 1755.

(3) Bachaumont, 2 juillet 1762.

A cette reprise, on substitua à la troisième entrée de Duclos une autre de l'abbé de Voisenon, intitulée : *Hélas et Zélis*. (Quérard, *la France littéraire*, t. II, p. 628-629.)

(4) *Favart au comte Durazzo*, 14 juillet 1762.

hésite à aimer le berger Licas. Le mage Hermès la délivre de ses craintes superstitieuses et l'engage à suivre son penchant. Le thème de l'opéra-comique de Rousseau est identique. Colin et Collette, brouillés tout d'abord, sont raccommodés par le Devin auquel ils viennent conter leurs peines. Les deux autres actes du ballet, mélange de mythologie fade et de préciosité ridicule, consacrés à l'*Ambition* et aux *Caprices de l'amour*, sont dénués de tout intérêt.

Le fond, déjà banal, est gâté par de froides allégories. Les vers sont plats, rimés faiblement ; témoin ce quatrain qui n'est pas indigne des librettistes de notre temps :

Que les plaisirs augmentent nos ardeurs !
Règne, amour, règne dans notre âme,
Qu'à jamais ton feu nous enflamme,
Épuise tes traits sur nos cœurs (1).

Quel qu'eût été le génie du musicien, il lui eût été fort difficile de broder une musique éclatante sur une trame aussi mauvaise ; aussi, malgré le talent des interprètes, tous artistes célèbres du XVIIIe siècle, Mlle Fel, Mlle Lemaure, la Camargo, Chassé, la pièce tomba.

En lisant des vers qu'il goûtait, Duclos, grand amateur de paradoxes, disait : « Cela est beau comme de la prose (2). » Tous les vers réunis des *Caractères de la Folie*, dirons-nous avec La Harpe, ne valent pas une ligne de la sienne (3).

Duclos collabora à deux volumes de nouvelles ano-

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 637.
(2) La Harpe, *Cours de littérature*, t. VIII, p. 269.
(3) *Id.*, *ibid.*, t. XII, p. 85.

nymes : *Les Étrennes de la Saint-Jean* et *le Recueil de ces Messieurs*, composées dans la société de Mlle Quinault, qui comprenait avec Duclos, Moncrif, Crébillon fils, Piron, l'abbé de Voisenon et Caylus. La valeur littéraire de ces courts récits est médiocre et il est impossible de connaître la part de Duclos dans le premier de ces recueils. On lui attribue avec vraisemblance la dernière pièce du *Recueil de ces Messieurs*, critique assez originale des morceaux qu'il contient. Voici quelques réflexions que lui suggère *le Chien enragé* de Piron : « J'aime ce morceau; il y a de l'esprit et point de raison. Voilà ce qui fait les bons ouvrages... Tout le monde court après l'esprit, tout le monde veut en avoir, preuve de l'estime qu'on en fait ! Ayons donc beaucoup d'esprit puisque tout le monde en doit avoir. Je dois pourtant avertir en conscience qu'il est plus rare qu'on ne l'imagine. surtout depuis qu'il est de plus en plus couru... (1). »

Avant d'étudier les romans de Duclos, il est nécessaire d'examiner tout d'abord si ces œuvres sont originales ou si elles ne sont que d'habiles démarquages, ainsi qu'on l'a prétendu. Dans un article de la *Gazette littéraire de l'Europe* de 1772, reproduit l'année suivante par Fréron dans l'*Année littéraire*, on lit qu'*Acajou* est du comte de Tessin, de Caylus et de l'abbé de Voisenon, que la *Baronne de Luz* est de Mme de Sugères et du comte de Caylus, ainsi que la plupart des épisodes des *Confessions du comte de* *** (2). L'apparition posthume de ces

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 673-674.

(2) *Anecdotes sur Duclos*, envoyées en 1772 à la *Gazette littéraire de l'Europe* (Amsterdam, Van Harwelt), reproduites dans Fréron : *Année littéraire*, t. I; *Esprit des Journaux*, avril 1773. — Barbier, *Dict. des Anonymes*, t. I, p. 207. — Quérard, *Les Supercheries littéraires dévoilées*, t. III, p. 1039.

accusations doit les rendre suspectes. En effet, si Duclos eût été coupable de plagiats, on n'eût vraisemblablement pas attendu sa mort pour l'en accuser[1]; de plus, Caylus détestait les écrivains de son temps en général et Duclos en particulier. Il disait de lui dans une lettre: « Je ne sais si vous vous souvenez d'un *tale si chiama Ducloz;* il a de l'esprit et point d'imagination. Ses poumons facilitent sa *loquèle*[2]. » Si Duclos avait plagié Caylus, il est certain que celui-ci eût protesté. La même remarque peut s'appliquer à Voisenon et à Palissot, qui étaient en fort mauvais termes avec notre auteur; or, ni l'un ni l'autre ne lui ont dénié la paternité de ses romans[3].

Les *Mille et une Nuits*, traduites en 1701 par Galland, et les *Mille et un Jours*, traduits presque en même temps par Pétis de La Croix, avaient mis à la mode les contes de fées [4]. De Tessin, ministre de Suède en France, avait composé un petit conte: l'*Infante jaune*, pour lequel le peintre François Boucher avait fait en 1741 dix dessins qui devaient servir à l'illustrer.

De Tessin fut rappelé brusquement dans son pays et son opuscule ne parut pas. Boucher montra ses estampes à Duclos, à Voisenon et à Caylus, qui résolurent d'écrire sur ces illustrations des récits de leur façon. Voisenon rédigea deux versions, Duclos en fit une, la seule qui ait été imprimée avec les estampes de Boucher.

(1) LEVOT, *Biographie bretonne,* art. *Duclos*, t. I, p. 580.

(2) CAYLUS, *Correspondance littéraire*, lettre 49 (citée par ROCHEBLAVE, *Le comte de Caylus*, p. 71).

(3) VOISENON, *Anecdotes littéraires*, t. IV, p. 156.

(4) LE BRETON, *Le Roman au XVIIIe siècle,* p. 112.

C'est le conte d'*Acajou et Zirphile* (1).

Il y avait jadis, dans un pays situé entre le royaume des Acajous et celui de Minutie, une race d'êtres malfaisants qui périt tout entière, sauf le génie Podagrambo et la fée Harpagine, héritiers de la méchanceté de leurs ancêtres. Il fut décidé dans une assemblée de Génies et de Fées qu'ils ne pourraient se marier à moins qu'ils ne se fissent aimer, et ils semblaient condamnés l'un et l'autre au célibat.

Mais Harpagine alla demander au roi des Acajous, qui n'osa pas le lui refuser, de faire l'éducation de son fils, âgé de deux ans, doué du don de la beauté et de celui de l'esprit. Elle espérait ainsi gâter les qualités naturelles de l'enfant et arriver à ses fins. En même temps, la reine de Minutie mettait au monde une fille dont Harpagine comptait aussi s'emparer; mais elle fut prévenue par Ninette, protectrice du royaume; et pour se venger, la méchante fée dota Zirphile — c'était le nom de l'enfant — de la bêtise la plus complète.

Cependant, malgré sa mauvaise éducation, Acajou devenait une merveille de grâces et, malgré l'esprit de Ninette, la sottise de Zirphile grandissait en même temps que sa beauté. Quand Acajou eut quinze ans, il commença à s'ennuyer de la solitude dans laquelle le tenait Harpagine, au grand désespoir de celle-ci, car l'assemblée des Fées avait décidé que le prince ne resterait entre ses mains que jusqu'à l'âge de dix-sept ans, après quoi elle n'aurait aucun pouvoir sur lui; et le roi des Acajous et celui de Minutie atten-

(1) Ce conte a fourni à Favart le sujet de son opéra : *Les Têtes folles*.

daient avec impatience cet heureux instant pour unir leurs États par le mariage de leurs enfants.

Podagrambo, de son côté, escomptant la sottise de Zirphile, essaya de la séduire par ses fades compliments; mais il ne fut que ridicule, et il promit de se venger. Un jour, Acajou et Zirphile se virent à travers la palissade qui séparait leurs jardins voisins, et ils s'aimèrent. Podagrambo, jaloux, essaya d'enlever la jeune fille; mais elle lui échappa, grâce à une écharpe, présent de Ninette, qui préservait de toute violence celle qui la portait. Une seconde fois, elle fut moins heureuse, car elle avait eu l'imprudence de quitter son écharpe à cause de la chaleur du jour, et elle tomba aux mains du génie malfaisant.

Ninette, au comble du désespoir, consulta le livre des Fées, et elle apprit que la puissance d'Harpagine et de Podagrambo dépendait d'un vase enchanté gardé par un génie subalterne transformé en chat de Chartreux. Il fallait, pour s'en emparer, une femme d'une vertu irréprochable. Deux jeunes femmes — au lieu d'une par mesure de précaution, — Amine et Zoléide, furent désignées par le sort pour s'emparer du vase précieux, et Amine le tenait déjà lorsque Zoléide — peu vertueuse malgré sa réputation — y porta la main. Une épaisse fumée emplit l'appartement; le pot tomba et fut fêlé, et Amine et Zoléide furent enfermées dans une tour par Harpagine et Podagrambo.

Nous ne suivrons pas Acajou dans ses insipides pérégrinations métaphysiques à travers le monde des idées à la recherche de Zirphile qui a perdu la tête. Rapportons seulement la fin de l'histoire.

Un soir, surpris par l'orage, Acajou se réfugia chez une vieille près de laquelle il se fit passer pour un raccommodeur de faïence cassée. La vieille lui donna à raccommoder un pot de chambre qu'il brisa. C'était, comme bien on pense, le vase auquel le pouvoir de la fée et du génie était attaché. Zirphile retrouva sa tête, Harpagine et Podagrambo périrent misérablement; Amine et Zoléide furent délivrées; Acajou et Zirphile se marièrent et eurent beaucoup d'enfants. La morale de ce conte est, d'après Duclos, que l'esprit ne vaut pas toujours autant qu'on le pense, que l'amour est un bon précepteur, et que la Providence sait bien ce qu'elle fait (1).

Il est possible que Duclos ait fait un tour de force en composant ce conte sur les dessins de Boucher; mais on peut regretter qu'il ait employé son talent à une pareille besogne. Les sujets traités par le peintre étaient de bizarres allégories, ainsi qu'on en peut juger par la cinquième estampe : « Le prince Percebourse, assis dans l'allée des Idées, voulant manger un abricot, en fait sortir la tête d'une jeune fille un peu triste et penchée (2). » Pour ne pas échouer dans cette entreprise difficile, il aurait fallu à Duclos une imagination brillante, le sens de la légende, un grain de cet esprit subtil et ailé qui est le propre des poètes (3), et il est complètement dépourvu de ce genre d'esprit. Il n'y a aucun intérêt ni dans le sujet ni dans l'intrigue; et la forme ne vaut pas mieux que le fond. Le style

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 393.
(2) VILLENAVE, *Notice*, p. IX.
(3) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. IX, article sur *Duclos*.

n'est pas égayé par cette naïveté et cette bonhomie naturelle qui sont le charme des récits fabuleux. La narration est coupée presque à chaque phrase par des réflexions ironiques, des mots d'auteur préoccupé avant tout de faire parade de son esprit; et cet esprit n'est pas toujours d'une essence rare. Notons au passage quelques-uns des nombreux traits lancés à profusion dans l'ouvrage. « Il fallait pour cette entreprise une femme d'une honneur irréprochable, chose qui ne doit pas être rare. » « Le Génie fut reçu avec cette espèce de politesse qu'on a pour les grands et qui n'engage point à l'estime. » « Cette femme faisait la réputation de tous les jeunes gens depuis qu'elle avait perdu la sienne (1). » Toutes ces saillies sont déplacées dans un conte de fées, leur qualité n'excuse pas leur quantité, et elles finissent, disons le mot, par agacer le lecteur. Quoi qu'en ait dit Villemain (2), Duclos ne conte pas à ravir; *Acajou et Zirphile* nous semble un récit aussi fantastique qu'ennuyeux et on peut s'étonner du succès qu'il a obtenu au XVIIIe siècle (3).

Une épître au public placée en tête de l'ouvrage fit grand bruit lorsqu'elle parut. Duclos avait cru faire acte d'originalité en persiflant ses lecteurs : « Vous ne réunissez, mon cher public, disait-il en terminant, tous les âges que pour en avoir tous les travers. Vous êtes enfant pour courir après la bagatelle; jeune, les passions vous gouvernent; dans un âge plus mûr, vous vous croyez plus sage parce que votre folie

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 399, 406, 412.
(2) VILLEMAIN, *La Littérature au XVIIIe siècle*.
(3) MORILLOT, *Le Roman en France*, p. 267.

devient triste, et vous n'êtes vieux que pour radoter; vous parlez sans penser, vous agissez sans dessein, et vous croyez juger parce que vous prononcez.

» Je vous respecte beaucoup, je vous estime très peu, vous n'êtes pas digne qu'on vous aime : voilà mes sentiments à votre égard (1)... »

Tous ces traits sont d'une ironie lourde, et Palissot mit les rieurs de son côté, lorsqu'il critiqua cette préface, ainsi que nous l'avons vu dans une scène des *Philosophes* (2).

L'*Histoire de Mme de Luz* (3) appartient au genre des romans historiques et galants que la *Princesse de Clèves* avait mis en faveur (4). Cette anecdote du règne de Henri IV a été accommodée au goût du jour par Duclos qui, par le piment des épisodes, s'est efforcé de relever la fadeur de l'intrigue.

Comme la princesse de Clèves aime le duc de Nemours, Mme de Luz est attachée au marquis de Saint-Géran avec qui elle a été élevée. Et elle n'épousera pas plus celui qu'elle aime que l'héroïne de Mme de La Fayette. Mais là s'arrête la ressemblance entre les deux personnages. Mariée très jeune à un homme déjà âgé compromis dans la conspiration du maréchal de Biron, Mme de Luz cède à M. de Thurin, conseiller au Parlement, pour sauver son mari. Elle se retire à la campagne et elle ne peut échapper aux entreprises galantes

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 392.

(2) Voir le chapitre VI : *Les Dernières Années*.

(3) VILLENAVE dit (*Notice*, p. VI) que c'est l'*Histoire de Mme de Luz* qui a donné au marquis de Sade l'idée de son roman triste et célèbre : *Justine ou les Malheurs de la Vertu*. Nous nous contentons de relater cette assertion que nous n'avons pu vérifier.

(4) MORILLOT, *loc. cit.*

d'un chevalier. Pour se repentir de ses fautes presque involontaires, elle se confie à un nommé M. Harduin, célèbre directeur de conscience qui devient amoureux d'elle et qui la séduit en l'endormant comme Lovelace fait pour Clarisse Harlowe. Cependant M. de Luz meurt; Saint-Géran revient de Hongrie où il était allé guerroyer pour oublier son amour; il veut épouser Mme de Luz qui est veuve; mais elle succombe après avoir raconté à celui qu'elle aime, et qui ne lui survivra pas, l'histoire de ses malheurs.

L'auteur a cru sans doute nous intéresser en nous narrant les aventures d'une femme noble victime des machinations auxquelles elle succombe; mais ces aventures ne semblent que gageure et jeu d'esprit (1); nous ne sommes pas émus mais choqués par ces situations aussi odieuses que forcées (2). On chercherait en vain dans ce roman une analyse de caractère, un épisode qui ne soit pas banal ou indécent. Mme de Luz, malgré les vicissitudes de sa vie, est incapable de gagner nos sympathies. Elle nous semble même ridicule dans sa honte; elle a la meilleure volonté d'être honnête; et à tout moment il lui arrive la même chose que si elle ne l'était pas (3). Saint-Géran n'est qu'une silhouette falote qui nous fatigue par son verbiage alambiqué. Cependant deux portraits sont brossés assez vigoureusement : celui de Thurin, le magistrat rigoriste et débauché, et celui de Harduin, le directeur de conscience. La psychologie de cette dernière

(1) La Harpe, *Cours de littérature*, t. XIV.
(2) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, article sur *Duclos*.
(3) Guinguené, *Décade philosophique*, t. LI.

catégorie d'hommes est finement étudiée : « Ces hommes choisis doivent connaître tous les replis du cœur. Tour à tour sévères ou relâchés, selon le caractère de ceux qu'ils ont à conduire, ils peignent le joug du Seigneur ou pesant ou léger. Souples, adroits, insinuants, ils auraient toutes les qualités nécessaires pour suivre la fortune, si ces hommes divins pouvaient envier ses faveurs ; mais il faut presque s'engager dans la vie de ceux qui s'égarent, quand on entreprend de les ramener. On est obligé d'employer contre les passions les armes des passions mêmes ; et le cœur est toujours pur, quoique l'esprit paraisse se prêter aux différentes impressions de la cupidité. Quels talents, quelle charité ne faut-il pas pour régler les passions, pallier les défauts, ou calmer enfin les remords de ceux dont on ne peut corriger les vices (1) ! »

Ce couplet, écrit en une langue ferme, où la justesse de l'observation se mêle à l'ironie, mérite d'être retenu, mais il faut avouer que *Mme de Luz* n'en renferme pas beaucoup de pareils, et que c'est en somme une œuvre médiocre.

Les *Confessions du comte de* *** sont le journal des bonnes fortunes d'un roué. Après avoir débuté dans la galanterie par être l'amant d'une femme d'âge mûr, le comte de *** est nommé aide de camp de M. de Vendôme qu'il suit en Espagne, et à Tolède il a une intrigue avec une femme mariée dont il tue le mari. A la signature de la paix d'Utrecht, il va tenir garnison dans une ville de province, et là il a successivement deux

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 195.

liaisons avec une bourgeoise et avec l'intendante. Quelque temps après, il part pour l'Italie, et il s'éprend à Venise de la signora Marcella, qui le retient trois mois dans la ville des gondoles et des mascarades. A la mort du roi, il arrive à la cour, et dans son nouvel emploi la liste de ses maîtresses s'allonge si prodigieusement que nous avons peine à retenir leurs noms. Après une fugue en Angleterre, où il se lie avec une milady qui lui propose de fuir à la Jamaïque, il s'éprend d'un véritable amour pour Mme de Selves, qu'après bien des infidélités il finit par épouser.

Ce roman se rapproche des *Égarements du cœur et de l'esprit* de Crébillon fils, qui avait paru en 1736 (1). Les deux auteurs ont suivi le même plan, mais l'œuvre de Crébillon est inachevée (2). Nous n'assistons pas au mariage de M. de Meilcour, tandis que le comte de *** épouse Mme de Selves.

Les *Confessions du comte de* *** sont bien supérieures à l'*Histoire de Mme de Luz*. Elles sont sans doute graveleuses trop souvent (3); toutes ces histoires d'alcôve, dans lesquelles la véritable passion ne tient aucune place, sont aussi inconvenantes que dénuées d'intérêt. Mais le livre, malgré ses nombreux défauts, se recommande par de sérieuses qualités. On y trouve tout d'abord une galerie variée de portraits de femmes. L'Espagnole, l'Italienne, l'Anglaise, la grande dame, la précieuse, la financière, la bourgeoise, la marchande,

(1) *Les Égarements du cœur et de l'esprit ou Mémoires de M. de Meilcour.* A Paris, chez Prault le jeune, 1765. (L'approbation est du 14 décembre 1735.)

(2) Le Breton, *Le Roman au XVIIIe siècle*, p. 88-89.

(3 *Id.*, *ibid.*

défilent successivement sous nos yeux, marquées chacune d'un trait fin et sûr. Voici le portrait de la *caillette :* « Une femme de ce caractère ou plutôt de cette espèce n'a ni principes, ni passions, ni idées. Elle ne pense point et croit sentir; elle a l'esprit et le cœur également froids et stériles. Elle n'est occupée que de petits objets, et ne parle que par lieux communs, qu'elle prend pour des traits neufs. Elle rappelle tout à elle ou à minutie dont elle sera frappée. Elle aime à paraître instruite, et se croit nécessaire. La tracasserie est son élément; la parure, les décisions sur les modes et les ajustements font son occupation. Elle coupera la conversation la plus importante pour dire que les taffetas de l'année sont effroyables, et d'un goût qui fait honte à la nation. Elle prend un amant comme une robe, parce que c'est l'usage. Elle est incommode dans les affaires et ennuyeuse dans les plaisirs... Qu'il y a d'hommes qui sont *caillettes* (1) ! »

Deux physionomies féminines dessinées assez minutieusement se détachent en relief dans cette galerie de portraits : celle de Mme de Selves et celle de Mme de Tonneins. La première est le seul personnage sympathique du livre, malgré ses faiblesses, car le héros est insupportable aussi bien par sa fatuité que par sa sécheresse de cœur. « Sa figure, nous dit l'auteur, inspirait l'amour, son caractère était fait par l'amitié, son estime supposait la vertu (2). » Son histoire, aux dires de Voisenon, est copiée d'après l'original (3).

(1) *Œuvres de Duclos,* t. I, p. 277-278.
(2) *Id.,* t. I, p. 287.
(3) Voisenon, *Anecdotes littéraires,* t. IV, p. 156.

Quant à Mme de Tonneins, on est d'accord pour admettre que, sous ce nom, Duclos a voulu représenter Mme de Tencin. « On citait sa maison, nous dit-il, comme la société des gens les plus aimables de Paris : c'était une faveur que d'y être admis (1), » et il fait une description aussi longue que mordante de son salon qu'il appelle un bureau de bel esprit (2). Il avait fréquenté Mme de Tencin, et, grâce à l'acuité de son regard, il avait observé les ridicules des hôtes du logis aussi bien que ceux de la maîtresse de maison.

Les *Confessions du comte de* *** ne sont pas seulement illustrées par une collection de portraits de femmes spirituellement esquissés; elles contiennent un certain nombre de remarques sans doute déplacées dans un roman, car elles font languir l'intrigue, mais dignes de fixer l'attention aussi bien par la finesse de la pensée que par le tour dans lequel elles sont enveloppées. Voici une réflexion sur l'amour dans les différents pays que l'on croirait cueillie dans la *Physiologie de l'amour* de Stendhal. « Il n'y a point de pays où la galanterie soit plus commune qu'en France, mais les emportements de l'amour ne se trouvent qu'avec les Italiennes. L'amour, qui fait l'amusement des Françaises, est la plus importante et l'unique occupation des Italiennes (3). » A côté de ces observations sur les

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 261.

(2) Détachons-en quelques lignes qui appartiennent plutôt à la satire qu'à l'observation : « On a dit que le dictionnaire de l'opéra ne renfermait pas plus de six cents mots; celui des gens du monde est encore plus borné..... Tous ces bureaux de bel esprit ne servent qu'à dégoûter le génie, rétrécir l'esprit, encourager les médiocres, donner de l'orgueil aux sots et révolter le public. » (*Œuvres de Duclos*, t. I, p 266.)

(3) *Œuvres de Duclos*, t. I p. 236. — Comparez ce que dit Sénac de Meilhan,

mœurs, il en est d'autres marquées au coin du bon sens qui décèlent l'homme exempt des ridicules préjugés de son temps. Au XVIIIe siècle, les grands seigneurs affectaient de mépriser les financiers tout en ayant recours souvent à leurs offices, et en ne dédaignant pas d'épouser leurs filles pour redorer leur blason (1). Duclos proteste avec raison contre ce dédain immérité; il a pris part aux affaires publiques, il sait quels services les financiers sont capables de rendre au gouvernement, et il leur rend justice en écrivant : « La finance est absolument nécessaire dans un État, et c'est une profession dont la dignité ou la bassesse dépend uniquement de la façon dont elle est exercée (2). »

Les *Mémoires sur les mœurs de ce siècle* sont une nouvelle édition des *Confessions du comte de* ***. C'est moins un roman qu'un tableau de mœurs, de mauvaises mœurs surtout. Le caractère de Mme de Canaples fait pendant à celui de Mme de Selves des *Confessions*. Le héros se marie avec elle à la fin du livre, comme le comte de *** épouse Mme de Selves (3). Parmi les physionomies esquissées dans le cours du livre, Vergi ressort

disciple de Duclos : « En France, les grandes passions sont aussi rares que les grands hommes. » Stendhal est revenu plusieurs fois sur cette idée : « Formées par les aimables Français qui n'ont que de la vanité et des désirs physiques, les Françaises sont des êtres moins agissants, moins énergiques, moins redoutés et souvent moins aimés et moins puissants que les femmes espagnoles et italiennes. » (*Physiologie de l'amour*, p. 138.)

(1) Voir sur cette question le livre de M. Ed. Bertin : *Les Mariages dans l'ancienne société française*. Paris, Hachette, 1879.

(2) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 267.

(3) On peut rapprocher Mme de Canaples de Mme de Granson du *Siège de Calais*, roman assez intéressant de Mme de Tencin, qui avait paru en 1739. Ce rapprochement est indiqué par Clément : *Les cinq années littéraires* (Paris, 1er décembre 1751, 15 janvier 1752).

comme le type du mari complaisant et cynique (1). L'intrigue, qui n'est qu'accessoire, sert à relier une collection de portraits de femmes, une série de réflexions sur l'amour, la galanterie, l'infidélité, les hommes à la mode et même le service militaire, « la profession, dit Duclos, la plus honorée, la plus suivie et la moins perfectionnée (2). » Il est regrettable que notre auteur ne se soit pas tenu aux *Confessions du comte de**** et qu'il soit revenu sur des sujets aussi scabreux dans *les Mémoires sur les mœurs de ce siècle*. Après *la Baronne de Luz* et les *Confessions*, nous étions suffisamment édifiés sur les mœurs de la société élégante du temps et il était non seulement inutile, mais fastidieux de nous introduire une troisième fois dans ce monde corrompu.

Les romans de Duclos sont bien démodés aujourd'hui et méritent le juste oubli dans lequel ils sont tombés. Ces histoires scandaleuses d'hommes à bonnes fortunes, de femmes déshonnêtes n'intéressent pas le lecteur malgré le piquant des observations qui y sont semées à profusion. Mais il faut remarquer que les défauts de ces œuvres ont fait leur vogue au XVIIIe siècle. Les gens d'alors y retrouvaient, non sans charme, l'image de leur vie frivole et licencieuse, l'écho de leurs conversations spirituelles et dévergondées. Et ils n'étaient blessés ni par les descriptions indécentes ni par les propos graveleux, car ils n'avaient ni les oreilles ni les

(1) « Je vous demande pardon, dit-il à l'amant de sa femme, si je vous parle si librement de votre maîtresse ; mon dessein n'est pas de vous en dégoûter. J'aime beaucoup mieux qu'elle vous ait qu'un autre, parce que je suis bien aise de vivre avec vous... Il y a des femmes qui se réhabilitent par un bon choix... etc. » (*Œuvres de Duclos*, p. 359.)

(2) *Œuvres de Duclos*, p. 367.

yeux délicats et capables de s'effaroucher. Bien plus, ils louaient chez l'écrivain la vérité des dialogues, l'exactitude des tableaux, peu touchés des questions d'art et de morale qui doivent être agitées au sujet de toute œuvre de littérature. Aujourd'hui, ces causes éphémères de succès d'actualité se sont évanouies et Duclos ne se recommande, dans ses romans, par aucune qualité de conception et d'exécution à l'attention de la postérité.

Cependant si les romans de Duclos sont d'une valeur littéraire très médiocre, ils n'en constituent pas moins des documents précieux sur les mœurs du XVIIIe siècle, et s'il est permis au critique de les juger avec sévérité, l'historien peut les consulter avec fruit. Car les héros de Duclos n'ont pas seulement existé dans l'imagination libertine de leur auteur (1) : le comte de *** s'est appelé dans le monde le maréchal de Richelieu, le duc de Lauzun. « J'étais, dit celui-ci dans ses *Mémoires*, d'une manière fort honnête et même recherchée avec Mme de Lauzun, j'avais très publiquement Mme de Cambris dont je me souciais fort peu, j'entretenais la petite Eugénie que j'aimais beaucoup, je jouais gros jeu, je faisais ma cour au roi, et je chassais bien exactement avec lui (2). » « Vous entrez dans le monde, disait Mme de Montmorin à son fils, je n'ai qu'un conseil à vous donner,

(1) BRUNETIÈRE, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 3e série, article sur *Marivaux*, p. 157.

Dans son *Manuel de littérature française*, postérieur à ses *Études critiques*, M. Brunetière semble avoir changé d'avis à l'égard des romans de Duclos ; il pense qu'ils sont aussi *faux* que ceux de Crébillon fils (p. 294). Nous nous rangeons à sa première opinion pour les raisons que nous exposons.

(2) DUC DE LAUZUN, *Mémoires*, p. 51, cité par TAINE, *Les Origines de la France contemporaine : l'Ancien Régime*, t. I, p. 208-209.

c'est d'être amoureux de toutes les femmes (1). » L'amour-goût, comme l'appelle Stendhal (2), composé de désir et de vanité, qui régnait à Paris vers 1760, est analysé minutieusement dans les romans de notre auteur. Sans doute, au XVIIIe siècle il y eut, comme à toutes les époques, des amours *fortes comme la mort*, le temps qui a produit l'*Histoire de Manon Lescaut*, celui pendant lequel a vécu Mlle de Lespinasse n'était certes pas incapable de grandes passions; mais il n'en est pas moins vrai que la volupté paraissait être le terme exclusif de l'amour (3), et que les sentiments profonds étaient rares dans le monde (4), aussi rares que la fidélité conjugale qui semblait une idée *gothique*, comme on disait alors. Aussi l'adultère n'était-il pas seulement toléré, mais admiré. Quand Duclos écrit dans les *Confessions du comte de **** : « Le lendemain quelques femmes de Paris arrivèrent les unes avec leurs maris, les autres avec leurs amants, et quelques-unes avec tous les deux (5), » il ne commet aucune exagération; quand il fait dire par Saint-Géran à Mme de Luz : « N'avons-nous pas à la cour une estime singulière pour les amants dont le commerce est respectable (6)? », nous évoquons en notre esprit les liaisons de Mme du Deffand et

(1) G. Maugras, *Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV*, p. 9. Le chapitre premier, *Études sur les mœurs pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle*, contient une série d'anecdotes curieuses sur les mœurs de la société du temps.

(2) *Physiologie de l'amour.*

(3) Comparez ce que disent les Goncourt : *l'Amour au XVIIIe siècle; la Femme au XVIIIe siècle* (p. 150). « Au XVIIIe siècle, l'idéal de l'amour n'est plus rien que le désir, et l'amour est la volupté. »

(4) Taine, *loc cit.*, p. 248.

(5) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 220.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 158.

d'Hénault, de Mme Lecomte et de Watelet, de d'Alembert et de Mlle de Lespinasse, de Diderot et de Mlle Voland, de Saint-Lambert et de Mme d'Houdetot (1), pour citer les plus connues, liaisons illégitimes qui ont paru respectables aux contemporains peu scrupuleux de Duclos, aussi dénués de préjugés que libertins.

Après avoir essayé de montrer quelle contribution les romans de Duclos apportent à l'histoire de l'amour au XVIIIe siècle, nous voudrions établir qu'on y trouve des renseignements sur un certain nombre de sujets variés et qu'ils peuvent même être utiles à l'histoire de la littérature française.

Un chapitre sur la préciosité au XVIIIe siècle risquerait fort d'être incomplet s'il n'était appuyé en partie sur les romans de notre auteur. Il est généralement admis que les Précieuses n'ont pas succombé aux coups rudes qui leur furent portés par Boileau et par Molière (2). Si au XVIIIe siècle il n'y a plus d'hôtel Rambouillet, on y trouve les salons de Mme de Tencin et de Mme de Lambert, vrais foyers de préciosité. Celui-ci était fréquenté par Fontenelle et Marivaux, celui-là par Duclos. Le Sage a représenté Mme de Lambert dans Mme de Chaves de *Gil Blas;* nous avons vu déjà que Duclos a peint Mme de Tencin sous les traits de Mme de Tonneins, dans les *Confessions*.

« Chez elle, nous dit-il, on joue la comédie, on se livre à des dissertations métaphysiques, on fait et on défait les réputations; on est submergé sous un tor-

(1) Les Goncourt, *L'Amour au XVIIIe siècle*, p. 24.

(2) Brunetière, *Étude critique sur l'histoire de la littérature française*, 3e série, article sur *Marivaux*, p. 123.

rent de pointes, de saillies bizarres et de rires excessifs. On tire l'élixir des moins mauvais, on renchérit sur les plus obscurs (1). » La société de Mme de Tencin devait discuter des cas de casuistique amoureuse de la même espèce que celui qui est traité dans *Mme de Luz*. Elle a trompé son mari et elle aime Saint-Géran : « De quelque honte que Mme de Luz se sentît accablée en présence de son mari, celle de M. de Saint-Géran lui donnait encore plus de confusion. En effet, elle n'avait trahi que ses devoirs envers M. de Luz : si les exemples en pareille matière pouvaient autoriser, elle en avait assez pour ne pas se juger extrêmement criminelle; mais elle était peut-être la seule qui, avec la passion la plus violente dans le cœur, sût résister à son penchant. Elle avait manqué à la fois à la vertu et à l'amour, *et les reproches de l'amour sont peut-être les plus sensibles* (2). » La baronne de Luz discute sur l'amour adultère parce qu'elle est du XVIIIe siècle; tandis que Cathos discute sur l'amour platonique à la mode au XVIIe; l'une et l'autre sont des précieuses aussi peu naturelles et aussi insupportables.

Non seulement Duclos nous esquisse la psychologie des précieuses de son temps; non seulement il nous indique leurs thèmes de conversation, il nous donne aussi des échantillons variés de leurs propos. Voici comment on parle à la cour de la fée Ninette dans *Acajou et Zirphile* : « Les jours qu'elle tenait appartement, rien n'était si brillant que la conversation..., l'exagération était la figure favorite et à la mode: sans

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 262.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 184-185.

avoir de sentiments vifs, sans être occupé d'objets importants, on en parlait toujours le langage, on était *furieux* d'un changement de temps; un ruban ou un pompon était *la seule chose qu'on aimait au monde;* entre les nuances d'une même couleur on trouvait *un monde de différence;* on épuisait les expressions outrées sur les bagatelles, de façon que, si par hasard on venait à éprouver quelques passions violentes, on ne pouvait se faire entendre, et l'on était réduit à garder le silence; ce qui donna occasion au proverbe : *Les grandes passions sont muettes* (1). »

Ne croyons-nous pas, en entendant ce jargon, ouïr une tirade des *Précieuses ridicules?*

Il nous reste maintenant à indiquer sommairement la place occupée par Duclos dans le roman du XVIIIe siècle; cette place n'est pas très large, mais elle doit cependant être marquée. Ouvrons les *Bijoux indiscrets*, un des contes les plus pornographiques de Diderot, nous y lisons (2) :

Formule d'un antisomnifère des plus violents. — Prenez du...

De *Marianne* et du *Paysan parvenu,* quatre pages.

Des *Égarements du cœur*, une feuille.

Des *Confessions,* vingt-cinq lignes et demie.

. . . . . .

C'est donc en la compagnie de Marivaux et de Crébillon fils que nous placerons Duclos; romancier inférieur à tous les deux du reste, car, plus licencieux que Marivaux, il n'en a pas la finesse, et il est aussi immo-

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 397-398.
(2) *Œuvres de Diderot*, t. IV, p. 336.

ral que Crébillon fils sans posséder son élégance et son agrément. Il n'en est pas moins un des anneaux de la chaîne qui relie Marivaux à Laclos ; et les *Confessions du comte de* *** forment le trait d'union entre le *Paysan parvenu* et les *Liaisons dangereuses* (1).

(1) La *Vie de Marianne*, de Marivaux, avait paru en 1736 et en 1741, et Duclos connaissait certainement ce roman. M. LARROUMET (*Marivaux*, p. 370 et 389, note 1) a comparé avec justesse Mme Dutour et Mme Dorsin de la *Vie de Marianne* à Mme Pichon la marchande, et à Mme de Tonneins la précieuse des *Confessions du comte de* ***.

CHAPITRE III

L'Historien.

Ce fut sur l'ordre de Louis XV que Duclos écrivit l'*Histoire de Louis XI,* éditée en 1745 (1). Malgré un si haut patronage, l'ouvrage eut, dès son apparition, avec la censure, des démêlés qui montrent combien était illusoire la liberté de l'écrivain sous l'ancien régime.

Quand il eut composé son livre, Duclos obtint pour censeurs deux de ses confrères de l'*Académie des Inscriptions*, Foncemagne et Secousse. Ceux-ci lui signalèrent un certain nombre de passages qui ne pouvaient recevoir leur approbation; mais, par égard pour un confrère, au lieu de rayer sur le manuscrit les phrases incriminées, ils lui indiquèrent par des notes en marge ce qui devait disparaître ou être modifié. Après quoi ils rendirent à Duclos son manuscrit en lui faisant promettre de leur communiquer les épreuves; ils avaient donné toutefois provisoirement le *nec obstat* indispensable pour qu'on pût commencer

(1) *Lettre de Maurepas à l'abbé Sallier*, 28 mai 1741. (UZANNE, *Notice*, p. XLVII.)

l'impression. Tandis que les confiants censeurs attendaient encore les épreuves pour s'assurer si l'auteur avait fait droit à leurs observations, ils reçurent le livre tiré et imprimé. Foncemagne et Secousse entrèrent dans une violente colère; Duclos avoua sa ruse en pleine Académie. Il reconnut qu'il avait abusé de la bonne foi de ses censeurs, afin, dit-il, de sauver leur responsabilité; mais le tour était joué et deux mille exemplaires étaient déjà vendus. Il était trop tard pour opérer une saisie (1).

Mais le livre fut déféré au Conseil d'État, qui le condamna le 28 mars 1745 (2) par un arrêt dont voici quelques fragments : « ... On y a remarqué plusieurs endroits contraires non seulement aux droits de la couronne sur différentes provinces du Royaume, mais au respect avec lequel on doit parler de ce qui regarde la religion ou les règles des mœurs et la conduite des principaux ministres de l'Église (3). »

Si l'on s'en rapportait à Fréron, l'ouvrage de Duclos ne serait qu'un plagiat. Dans l'*Année littéraire* de 1777, il raconte l'anecdote suivante (4) : « M. Le Dran, premier commis des Affaires étrangères, qui vit encore, raconte que l'abbé Legrand, attaché au même département que lui, avait autrefois composé l'*Histoire de Louis XI* en sept volumes, que le manuscrit du défunt fut rejeté par les héritiers qui, n'en connaissant ni le

(1) MAURY, *Histoire de l'ancienne Académie des Inscriptions*, p. 313 et 314.
(2) Le P. LELONG, *Bibliothèque de la France*, t. II, p. 200.
(3) *Histoire de Louis XI* (GUÉRIN et PRAULT, 1745), 4 vol., t. III.
Notons que le livre de Duclos fut mis à l'index parce que l'écrivain avait critiqué la politique du pape Pie II.
(4) Reproduit par BARBIER, *Dictionnaire des Anonymes*, t. I, p. 207.

mérite, ni la valeur, ni l'originalité, le cédèrent aisément à M. Duclos, qui réduisit cette histoire et la donna au public sous son nom, se l'étant en effet appropriée par son style, qui n'est pas la meilleure partie de l'ouvrage. » Il est inexact que les manuscrits de l'abbé Legrand aient été cédés par ses héritiers à Duclos. Ils avaient été achetés par le roi pour sa bibliothèque, ainsi qu'en témoigne la lettre de Maurepas à l'abbé Sallier : « Le Roi désire, Monsieur, faire travailler à l'histoire du règne de Louis XI, et Sa Majesté a fait choix de M. Duclos, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour le charger de ce travail. Vous voudrez bien lui communiquer les manuscrits que Sa Majesté a fait acheter de la succession de feu M. l'abbé Legrand, qui a fait de grandes recherches à ce sujet...(1). » Duclos écrit dans sa préface : « Feu M. l'abbé Legrand, l'homme le plus laborieux, a passé trente ans à former ce recueil (de pièces) sur lequel il avait composé des annales plutôt qu'une histoire. Son travail m'a été extrêmement utile, et m'en a épargné beaucoup... Cependant, je n'ai point suivi son plan...(2). »

De l'examen de ces divers documents, il est certain que Duclos a travaillé sur les manuscrits de l'abbé Legrand. Celui-ci, né à Saint-Lô, mort en 1732, avait réuni plus de quatre mille pièces sur le règne de Louis XI. Il voulut donner l'histoire de ce roi en 1727, mais elle resta manuscrite (3), et Duclos l'a mise à

(1) UZANNE, *Notice*, p. XLVII.
(2) *Œuvres de Duclos*, t. II, p. 6.
(3) *Extrait de l'éloge de Joach. le Grand par Joseph Bouguel* (*Bibliothèque*

contribution sans scrupule; quand celui-ci nous dit qu'il n'a pas suivi le plan de son devancier, il nous est permis de ne pas ajouter foi à ses dires. Sans doute, l'histoire de l'abbé Legrand est divisée en vingt-six livres, et celle de notre auteur n'en a que dix; mais Duclos réunit plusieurs livres en un seul, s'arrête aux mêmes époques, resserre ou développe la narration, suivant pas à pas son modèle (1).

Si l'on confronte les deux ouvrages, on s'aperçoit que Duclos a non seulement imité son modèle, mais l'a copié souvent mot à mot. Deux phrases, prises au début et à la fin de l'*Histoire de Louis XI,* ne laissent aucun doute sur les plagiats de Duclos.

Legrand avait écrit : « Il n'y avait ni mœurs ni discipline parmi les ecclésiastiques, la débauche avait été introduite dans les monastères... » Duclos nous dit : « *Il n'y avait ni mœurs ni discipline parmi les ecclésiastiques.* L'étude et la règle étaient bannies des monastères, la débauche y régnait avec scandale... (2). » Legrand terminait son livre par ces lignes : « Louis XI, malgré tous les défauts qu'on peut lui reprocher, a été un très grand roi. » Voici quelle est la conclusion de Duclos : « *Il s'en faut de beaucoup que Louis XI eût été sans reproches; mais, tout mis en balance, c'était un roi* (3). »

Cet ouvrage, qui n'était pas commencé en mai 1741,

de la France, du P. Lelong, t. III, p. lxii, lxiii). — Aujourd'hui la collection Legrand s'étend dans le fonds français des manuscrits du numéro 6960 au numéro 6990.

(1) Petitot et Monmerqué, *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, 2e série, t. LXXVI.

(2) *Œuvres de Duclos*, t. II, p. 12.

(3) *Id.*, t. II, p. 406.

était publié en mars 1745 (1); quelle qu'eût été la facilité de travail de l'auteur, il lui eût été certainement impossible de composer en si peu de temps un travail historique aussi considérable s'il avait fait une œuvre originale; il s'est contenté, ainsi que l'a démontré Sainte-Beuve, de publier le travail de son devancier, en le copiant souvent, en l'habillant quelquefois de son style, et aussi en l'abrégeant. L'auteur des *Lundis* (2) a remarqué que, dans son œuvre d'abréviateur, Duclos a souvent omis les détails pittoresques, la couleur locale que l'on trouve chez son prédécesseur. Legrand représente Louis XI faisant son entrée à Toulouse vêtu d'une casaque d'écarlate à manches très longues et serrées au poignet; Duclos, qui n'a rien de l'imagination de l'artiste ou du peintre, s'est bien gardé de noter ces particularités de costume qui nous auraient permis de voir le roi.

La part d'originalité de Duclos est donc très petite dans cet ouvrage. Au point de vue historique, il est médiocre aussi. Duclos manque trop de critique et n'a pas suffisamment étudié les documents originaux (3), il s'en est servi sans discernement (4), et son livre aujourd'hui n'est de nul secours pour ceux qui veulent étu-

(1) Le P. Lelong (*Bibliothèque historique de la France,* t. II, p. 200) indique à propos de l'*Histoire de Louis XI* par Duclos, à consulter :

Jugements sur quelques ouvrages nouveaux, t. V, p. 337; t. VI, p. 49, 77; t. VII, p. 197; t. VIII, p. 160; t. IX, p. 359.

Bibliothèque française de Du Sauzet, t. XLI, p. 127, 293; t. XLII, p. 135.

Bibliothèque raisonnée, t. XXXVII, p. 27.

Journal de Trévoux, août 1746, p. 1716.

(2) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* t. IX, article sur *Duclos.*

(3) H. Sée, *Louis XI et les Villes.* Paris, Hachette, 1891, p. xiv.

(4) Dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi,* on trouve notées un certain nombre d'erreurs de détail commises par Duclos (Voir t. I, p. 436; t. IV, p. 5, 10, 12, 59, 60, 68). En voici une relevée par Gaillard

dier l'œuvre de Louis XI, si importante dans l'évolution de notre histoire nationale.

De Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne* (1), a sévèrement critiqué le jugement de Duclos sur Louis XI : « Tout mis en balance, a-t-il dit, ce fut un roi. » « Louis lui-même, dit de Barante, répondrait que c'est faire une grande injure au nom de Roi. » Il reste à savoir, ainsi que l'a fait observer finement Guinguené (2), si c'est un éloge pour Louis XI ou un sarcasme contre les rois. Nous ne sommes pas éloignés de croire que, dans ce *trait,* Duclos a voulu unir la louange à la satire ; ce genre de réflexion convenait fort bien à son esprit.

Le plus grand reproche qu'on puisse faire à l'*Histoire de Louis XI,* c'est de manquer d'intérêt. La narration se poursuit pendant plus de quatre cents pages (3), année par année, sèche et monotone. De temps en temps, une réflexion spirituelle, une phrase à effet vient interrompre le fil du récit ; mais ces mots d'auteur sont impuissants pour retenir l'attention ; les personnages défilent devant nous, vagues fantômes sans vie : nous ne les sentons pas vivre, nous ne les voyons pas agir ; le brillant Charles le Téméraire ne diffère pas de l'astucieux

(t. IV, p. 59) : Au sujet du procès intenté à Jourdain Faure, abbé de Saint-Jean-d'Angély, et à Henry de la Roche, accusés de la mort du duc de Guienne, frère du roi, Duclos dit : « Le roi voulait que tout se fît avec éclat, que Jean de Chassaignes, président de Bordeaux, qui avait commencé le procès, et le *vicaire* de l'archevêque fussent entendus. »

On cherche en vain, dans les instructions et dans toutes les lettres écrites par Louis XI à ce sujet, quel est ce vicaire de l'archevêque ; on le cherche en vain dans le livre de Duclos. Mais, dans les pièces que l'écrivain avait sous les yeux, il est question de *vicariat,* qui signifie ici procuration, délégation, et c'est ce mot, sans doute mal écrit dans les manuscrits, qu'il a transformé en *vicaire.*

(1) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne,* t. XII, p. 127.

(2) Guinguené, *Décade philosophique,* t. LI.

(3) Dans l'édition Villenave.

Louis XI. « L'imagination sympathique, a écrit Taine [1], par laquelle l'écrivain se transporte dans autrui et reproduit en lui-même un système d'habitudes et de passions contraires aux siennes, est le talent qui manque le plus au XVIIIe siècle. » Avouons que Duclos est un des hommes du XVIIIe siècle qui a le plus manqué de ce talent. « On voit bien, dit spirituellement Sénac de Meilhan, qu'il n'avait pas soupé avec Louis XI [2]. » Disons, pour nous résumer, que l'histoire n'est pas pour Duclos la résurrection du passé, suivant un mot célèbre, et le jugement de M. Brunetière qui déclare que l'*Histoire de Louis XI* est à peu près illisible aujourd'hui [3] ne nous paraît pas trop sévère.

Si après une lecture de l'ouvrage de Duclos on ouvre l'Histoire de Michelet, on saisit alors toute la différence qui sépare un écrivain de génie d'un médiocre abréviateur. Le récit du puissant évocateur ne diffère pas beaucoup au point de vue historique de la narration insipide de l'académicien homme du monde, mais le génie de Michelet a su communiquer l'étincelle de vie à ses héros, et son Louis XI n'est pas une silhouette aux formes indécises, c'est un homme en chair et en os que nous avons devant les yeux, ressuscité, comme l'a si bien dit Michelet : « Le roi de France avec ses cinquante-sept ans, déjà maladif et le visage pâle, n'en était pas moins, dans l'affaiblissement de tous, le seul génie, le seul fort. Tout languissait autour de lui, ou

(1) TAINE, *Les Origines de la France contemporaine : l'Ancien Régime*, t. I, p. 311.

(2) SÉNAC DE MEILHAN, *Considérations sur l'esprit et les mœurs*, p. 12 et 13.

(3) BRUNETIÈRE, *Manuel d'histoire de la littérature française*, p. 306.

mourait, mourait à son profit... Seul au Plessis-les-Tours, il tenait son fils à Amboise sans le voir, et il envoya sa femme encore plus loin, en Dauphiné. Souvent il partait de bonne heure, chassait tout le jour, au vent, à la pluie, dînait où il pouvait, causant avec les petites gens, avec les paysans, avec les charbonniers de la forêt. Il lui arrivait, inquiet qu'il était toujours, voulant tout voir et savoir, de se lever le premier, et pendant qu'on dormait, de courir dans le château (1). »

Vous chercheriez en vain dans Duclos un passage se rapprochant de celui-ci, pris au hasard dans le livre de Michelet; vous pouvez en feuilleter toutes les pages, vous ne verrez jamais apparaître devant vos yeux la figure pâle et maladive du grand fondateur de notre unité nationale.

Dans son discours de réception à l'Académie (2), le grammairien Beauzée, qui succédait à Duclos, prétendit que, dans son histoire de Louis XI, Duclos approchait fort près de la pureté de Quinte-Curce, de la noblesse de Tite-Live et de la vigueur de Tacite (3). Et le prince de Beauvau, qui reçut le récipiendaire, constata que Tacite avait été le modèle de notre auteur. Voltaire, en recevant l'*Histoire de Louis XI*, remercia Duclos en

(1) MICHELET, *Histoire de France :* Louis XI, t. VIII, chap. v (édit. Abel Pilon).

(2) *Œuvres diverses de Duclos.* Paris, Desessarts, t. I, p. IX.

(3) Donnons à titre de curiosité quelques distiques adressés à Duclos à l'occasion de son ouvrage. On les trouve dans l'édition Guérin et Prault, 1745, t. I, p. 72.

Inclyta dum narrat Ludovici Closius acta,
Fœmina dulciloqui pendet ab ore viri.
Undique scriptorem collecta pecunia laudat
Et liber hic, Pralto teste, perennis erit.

Il est possible que le livre ait produit de l'argent; mais il paraît douteux que les femmes aient été enthousiasmées du doux parler de l'écrivain.

l'appelant Salluste [1], de sorte qu'à en croire tous ces panégyristes, Duclos posséderait toutes les qualités réunies des historiens romains.

Le seul nom qui n'ait pas été prononcé est celui d'un abréviateur que l'on peut justement rapprocher de Duclos. Nous voulons parler de Justin [2]. Celui-ci a abrégé Trogue-Pompée comme Duclos a abrégé l'abbé Legrand. Et tous les deux, ils méritent le juste oubli dans lequel ils sont tombés, comme historiens tout au moins. Quand on est dépourvu d'originalité, de critique, d'imagination, on n'a aucun titre pour vivre dans la mémoire des hommes à côté des Tite-Live et des Tacite.

(1) *Voltaire à Duclos*, avril 1745.
(2) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. IX, article sur *Duclos*.

CHAPITRE IV

Le Moraliste.

Les *Considérations sur les mœurs* (1) sont l'ouvrage qui a fait la réputation de Duclos. Il parut au milieu du XVIIIe siècle, en 1750, et eut un succès considérable attesté par le grand nombre d'éditions qu'il a fournies.

Tout en ne paraissant s'occuper que des hommes de son siècle, Duclos a des visées plus hautes : il veut étudier l'homme de tous les temps, et établir les principes qui doivent servir de base à la morale. Mais ces principes, au lieu de les tirer de la métaphysique, il prétend les déduire de l'expérience même de la vie (2). Duclos a indiqué lui-même le peu de solidité de cette méthode, lorsqu'il a écrit : « Les mœurs diffèrent de la morale qui devrait en être la règle et dont elles ne

(1) Dans ses *Curiosités bibliographiques* (Paris, Paulin, 1845, p. 339), M. L. LALANNE a écrit : « On a remarqué que dans l'*Essai sur les mœurs*, le mot *femme* ne se rencontre pas une seule fois. » Il y a dans ce passage une double erreur. Le titre de l'ouvrage auquel il fait allusion est : *Considérations sur les mœurs*, et le mot *femme* est cité une fois dans le chapitre V : « Une femme est déshonorée parce qu'elle a constaté sa faute par l'éclat de sa douleur et de sa honte » (t. I, p. 83). (*L'Intermédiaire des Chercheurs*, p. 247, 248, 249.) LA HARPE (*Cours de littérature*, t. XIV) et PEIGNOT (*Manuel du bibliophile*, t. II, p. 41) avaient auparavant commis la même erreur.

(2) BARNI, *Les Moralistes français au XVIIIe siècle*, p. 104.

s'écartent que trop souvent[1]; » d'où il suit qu'il faut déjà être en possession de cette règle pour juger ces mœurs. Cependant on ne peut nier que la connaissance des hommes ne soit utile à la science de la morale.

La morale de Duclos est essentiellement humaine; l'auteur commence par protester contre le système de ceux qui supposent que l'homme n'est qu'un composé de misère et de corruption. « Les hommes, dit-il, sont également capables du bien et du mal; ils peuvent être corrigés, puisqu'ils peuvent se pervertir; autrement, pourquoi punir, pourquoi récompenser, pourquoi instruire[2]? » Et Duclos montre l'égoïsme à la base des actions humaines, mais cet égoïsme n'a rien de mesquin; c'est dans l'intérêt du bien général qu'il convient d'accoutumer les hommes à chercher leurs avantages personnels. Voici la conclusion de la discussion de l'écrivain. « Les vrais intérêts des hommes sont unis à ceux de la société... Qu'on leur apprenne à s'aimer entre eux, qu'on leur en prouve la nécessité pour leur bonheur. On peut leur démontrer que leur gloire et leur intérêt ne se trouvent que dans la pratique de leurs devoirs[3]. »

Sans entrer dans la critique de ce système de morale, nous pouvons dire que Duclos est un précurseur de Stuart Mill et des *Utilitaires;* sa morale est avant tout utilitaire, sociale, elle est appuyée sur la solidarité, et si le mot n'existe pas dans l'ouvrage, l'idée qu'il exprime domine néanmoins les *Considérations.*

(1) Chapitre I : *Sur les mœurs en général*, t. I, p. 48.
(2) *Id., ibid.*, t. I, p. 49.
(3) *Id., ibid.*, t. I, p. 49.

Après avoir essayé de définir la morale de Duclos, cherchons à relever les traits caractéristiques de l'ouvrage, divisé en seize chapitres comme les *Caractères* de La Bruyère. Tout d'abord, il suffit de parcourir la table des matières pour voir que le champ d'observations de l'écrivain est assez restreint. Le monde, la société parisienne, comme nous dirions aujourd'hui, est le principal objet de son étude; il s'occupe successivement, après un certain nombre de dissertations de morale mondaine, des grands seigneurs, des gens à la mode, des gens de fortune, des gens de lettrés, et parmi ces chapitres quelques-uns sont excellents par la finesse de l'observation, et très instructifs par la connaissance des mœurs et la tournure d'esprit pendant la première moitié du XVIIIe siècle (1). Arrêtons-nous un instant sur le chapitre consacré aux gens de lettres. Tout d'abord, Duclos se félicite du commerce des gens de lettres et des gens du monde. « On a gagné, dit-il, de part et d'autre à cette liaison. » Et il établit une distinction très juste entre les érudits, les savants et les beaux esprits, qui se divisent en hommes de talent et en gens d'esprit. Notons ce passage, qui ne paraît pas déplacé entre les vers bien connus d'Horace et l'éloge des lettres de Prévost-Paradol (2) : « L'amour des lettres rend assez insensible à la cupidité et à l'ambition, console de beaucoup de privations, et souvent empêche de les

(1) FAGUET, *Littérature française au XVIIIe siècle* (Histoire de Lavisse et Rambaud, t. VII, p. 692).

(2) « Salut, lettres chéries, douces et puissantes consolatrices!... Vous avez comblé le monde de vos bienfaits; mais le plus grand de tous, c'est la paix que vous pouvez répandre dans les âmes, etc... » (*Essais de politique et de littérature*, article sur *Lucrèce*).

connaître ou de les sentir. Avec de telles dispositions, les gens d'esprit doivent, tout balancé, être encore meilleurs que les autres hommes (1). » La fin du chapitre contient un certain nombre de conseils à l'adresse des gens de lettres, non seulement du XVIIIe siècle, mais de tous les temps. Il leur conseille d'éviter la jalousie, les polémiques déshonorantes, les cabales et les coteries; la désunion, qui va directement contre leur intérêt général et particulier. Et sans doute ces conseils n'étaient pas superflus, car Duclos écrit dans les dernières lignes du chapitre : « Il semble qu'on fasse aujourd'hui précisément le contraire de ce qui se pratiquait lorsqu'on faisait combattre des animaux pour amuser les hommes (2). » Si Duclos revenait parmi nous, il s'apercevrait que les traits de sa satire ne sont pas encore émoussés aujourd'hui, et que les gens de lettres du XXe siècle amusent trop souvent le public de leurs querelles et de leurs batailles (3).

Quelle est l'originalité du livre et quelles sont les qualités qui le recommandent à l'attention du lecteur de notre temps?

(1) Chap. XI : *Sur les gens de lettres*, t. I, p. 115.

(2) *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 116.

(3) Dans un livre piquant qui a paru il y a quelque dix ans, et intitulé : *Enquête sur l'évolution littéraire* (Paris, Charpentier, 1891), M. Jules Huret s'est plu à recueillir les opinions des hommes de lettres d'alors sur leurs confrères. Voici ce que pense M. Charles Morice sur quelques littérateurs. « Disons à Zola : Vous avez assez travaillé ! à Sully-Prudhomme : Si vous étiez un poète?... à Daudet : Dickens a du génie, mais il écrit mal. A Maupassant : Métier pour métier, que ne faites-vous de la bourse plutôt que des lettres? A quelques morts encore bruyants et pontifiants, Dumas, Sardou : Tenez-vous donc tranquilles ! Aux grands critiques, Sarcey, Fouquier, Lemaître : Ah ! ne leur disons rien. » (P. 90.)

M. Huret a fait cette constatation à la fin de sa préface : « Le métier littéraire n'échappe pas à la loi féroce de la concurrence vitale, et là, comme en toute carrière, les intérêts matériels priment et tyrannisent les appétences

Duclos a écrit, comme nous l'avons vu, particulièrement pour les gens de son époque (1) et pour son pays : il a voulu être utile à ses concitoyens; aussi a-t-il tracé du caractère français une peinture dont les couleurs à la fois vives et fines n'ont pas été altérées par les changements politiques et par l'évolution des idées.

« Le Français, dit-il, est l'enfant de l'Europe..., il se laisse entraîner par l'exemple (2). Cette nation a toujours été vive, gaie, généreuse, brave, sincère, présomptueuse, inconstante (3), avantageuse et inconsidérée. Ses vertus partent du cœur, ses vices ne tiennent qu'à l'esprit, et ses bonnes qualités corrigeant ou balançant les mauvaises (4), toutes concourent peut-être également à rendre le Français de tous les hommes le plus sociable (5). » Ce portrait du Français du XVIIIe siècle ressemble fort à l'image du Français du XXe; tous les traits dessinés par Duclos peuvent s'appliquer à nos contemporains, sans doute parce que, suivant sa remarque, le Français est celui dont le caractère a dans tous les temps éprouvé le moins

spirituelles. » Si M. Huret recommençait son enquête aujourd'hui, il n'est peut-être pas téméraire d'affirmer qu'il arriverait à la même conclusion pessimiste.

(1) SUARD, *Gazette littéraire*, t. IV, p. 285.

(2) Chapitre I : *Sur les mœurs en général*, t. I, p. 53.

(3) Comparer le mot de BERSOT (*Un Moraliste*, Hachette) : « L'amour de la nouveauté, un des traits du caractère français. »

(4) Comparer MICHELET (*l'Oiseau*) : « L'âme française gaie, bonne, sereine et courageuse, gaie comme un soleil d'avril. »

(5) Chapitre VIII : *Sur les gens à la mode*, t. I, p. 93. — M. BRUNETIÈRE voulant caractériser notre littérature, après l'avoir comparée aux littératures des autres nations de l'Europe, chevaleresques, philosophiques ou poétiques, la définit une littérature essentiellement *sociable* ou *sociale* (*Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 5e série. — *Le Caractère essentiel de la littérature française*, p. 251-276).

d'altération; mais aussi parce qu'il a su voir avec clairvoyance et peindre avec vérité.

Une autre originalité du livre de Duclos consiste dans la grande part qui y est consacrée à l'éducation. Un chapitre tout entier traite de cette question toute nouvelle alors, car il faut se rappeler que l'*Émile*, de Rousseau, ne parut qu'en 1762. L'auteur distingue avec raison l'éducation de l'instruction.

« On trouve parmi vous, écrit-il, beaucoup d'instruction et peu d'éducation. On y forme des savants, des artistes de toute espèce; chaque partie des lettres, des sciences et des arts y est cultivée avec succès, par des méthodes plus ou moins convenables. Mais on ne s'est pas encore avisé de former des hommes, c'est-à-dire de les élever respectivement les uns par les autres... (1). »

L'instruction, d'après Duclos, doit être différente suivant l'état, l'inclination et les dispositions de ceux qu'on veut instruire; l'éducation, au contraire, qui a pour but de former des citoyens utiles à leurs semblables, doit être générale, uniforme. « Dans l'éducation générale, dit-il, on doit considérer les hommes relativement à l'humanité et à la patrie... On doit, ajoute-t-il, inspirer les sentiments de citoyen, former des Français parmi nous, et pour en faire des Français, travailler à en faire des hommes (2). » Ces mots pourraient servir d'épigraphe à tout ouvrage sur l'éducation; sans doute les données du problème délicat posé par Duclos sont bien vagues, et si la

(1) Chapitre II : *Sur l'éducation et sur les préjugés*, p. 54.
(2) *Id., ibid.*

solution est capable de rallier les suffrages de tous les pédagogues, la grande difficulté réside justement dans le choix des opérations nécessaires pour y arriver; cependant il faut lui savoir gré d'avoir entrevu l'importance de cette question vitale pour le développement intellectuel et moral de toutes les nations. Faire des révolutions politiques ou sociales n'est qu'une entreprise vaine, si la mentalité de la foule ne change pas; et on ne peut la rendre meilleure que par une éducation à la fois patriotique et humanitaire qui concilie dans une harmonieuse union les idées de justice et de solidarité (1).

Nous avons déjà observé que la vue de Duclos est juste et nette, mais ne s'étend pas loin; son livre manque de tableaux et d'agréments, et le style en est correct toujours, fin et spirituel très souvent.

Sans doute on y trouve quelques phrases mal écrites; celle-ci, par exemple, notée par Grimm (2) : La reconnaissance « est un sentiment qui attache au bienfaiteur, avec le désir de lui prouver ce sentiment par des effets, ou du moins par un aveu du bienfait qu'on publie avec plaisir dans les occasions qu'on fait naître avec candeur et qu'on saisit avec soin (3). » Ce passage est évidemment un chef-d'œuvre de lourde obscurité. Quelques métaphores sont d'un goût douteux (4). « Les vertus monastiques cèdent à l'esprit monacal. Il semble que l'habit qu'ils prennent (les moines) soit le

(1) « L'éducation, a dit Michelet, c'est le premier et le dernier mot de la politique. »

(2) GRIMM, *Correspondance littéraire*, 15 juillet 1765.

(3) Chapitre XVI : *Sur la reconnaissance et l'ingratitude*, t. I, p. 142.

(4) PALISSOT, *Mémoires littéraires*, t. IV, p. 174.

contraire de la robe de Nessus : le poison de la leur n'agit qu'en dehors [1]. » Mais on trouve des taches même dans les chefs-d'œuvre, et dans les *Considérations* elles sont rares.

Le plus grand défaut qu'on puisse relever dans le livre est la monotonie, son manque de charme; s'il n'offusque pas par de graves défauts, il ne séduit pas non plus par de grandes qualités. C'est l'ouvrage d'un homme d'esprit et d'un honnête homme, a dit Buffon [2]; nous nous permettons d'adopter ce jugement du grand écrivain.

Duclos ne peut être rangé parmi les grands moralistes. On chercherait en vain chez lui la finesse de Montaigne, l'éloquence de Pascal, la profonde psychologie de La Rochefoucauld, l'art de La Bruyère, la délicatesse de Vauvenargues [3]; c'est de Marivaux que nous le rapprocherons, non pas du Marivaux de l'*Épreuve* et des *Fausses confidences*, mais du Marivaux du *Spectateur français*, journaliste et avisé observateur de mœurs [4].

Le principal disciple de Duclos est Sénac de Meilhan qui fit paraître en 1787 ses *Considérations sur l'esprit et les mœurs*. Il a refait le portrait de la société de la fin du dix-huitième siècle, comme Duclos avait fait celui de la société vers 1750. Mais la vue de Sénac de

(1) Chapitre XIV : *Sur l'estime et le respect*, t. I, p. 134.

(2) *Buffon à l'abbé Leblanc*, 24 avril 1751.

(3) PRÉVOST-PARADOL, *Les Moralistes français*, *passim*.

(4) « Les quatre lettres sur le peuple, les bourgeois, les marchands, les hommes et les femmes de qualité de Marivaux, dit M. Larroumet, sont égales aux *Considérations* de Duclos. Celles-ci sont moins curieuses, moins pénétrantes, moins vives que les articles de Marivaux, d'une observation moins philosophique. » (MARIVAUX, p. 48.)

Meilhan a plus d'étendue que celle de Duclos[1]; son observation a embrassé plus de sujets, sa psychologie a plus de finesse. Son livre contient quarante-cinq chapitres, et, à côté d'un parallèle d'Henri IV et de Louis XIV, on trouve des réflexions sur la guerre, une étude sur les médecins et une dissertation ayant pour titre : « Le suicide est-il un acte de courage ou une lâcheté ? » L'influence de Vauvenargues s'est fait sentir chez lui aussi bien que celle de Duclos.

Chamfort, peintre des mœurs du dix-huitième siècle expirant[2], contient lui aussi quelques parties de Duclos par la finesse de son observation, et par le sujet de ses études qui est le même, le monde; mais son âme de misanthrope exhale le plus souvent des pensées pleines d'amertume et de férocité[3], très rares chez Duclos qui n'avait pas le tempérament d'un pessimiste. Au début de son livre, celui-ci a protesté contre la doctrine de ceux qui prétendent « que l'homme n'est qu'un composé de misère et de corruption. Ce système est aussi faux que dangereux, dit-il[4]. » Il a cru sinon à la perfectibilité, du moins à l'amélioration de la nature humaine par l'éducation. Cette idée, fondement de la pédagogie, et sur laquelle le moraliste est revenu plusieurs fois, fait honneur à son caractère et doit lui assurer une place parmi ceux qui s'effor-

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. X, p. 102.

Sénac de Meilhan, né à Paris en 1736, mort à Vienne en avril 1803. Il fut intendant en Provence. Outre les *Considérations sur les mœurs*, il a publié à Hambourg, en 1795, un ouvrage intitulé : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France.*

(2) PELLISSON, *Chamfort*, p. 283.

(3) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. IV, p. 556.

(4) *Sur les mœurs en général*, t. I, p. 49.

cent de faire pénétrer jusque chez les plus déshérités, par l'éducation, les notions du Vrai, du Beau et du Bien, vrais titres de noblesse de la personnalité humaine.

CHAPITRE V

Les Œuvres posthumes de Duclos.

I

LES MÉMOIRES SECRETS

A la mort de Duclos, le duc de La Vrillière envoya un commissaire du roi à la levée des scellés du défunt. Sans doute, il fallait soustraire les papiers de La Chalotais avec qui Duclos était intimement lié (1); mais il était aussi important de mettre en lieu sûr, dans les cartons du ministère, les documents de l'historiographe du Roi. En effet, l'existence des *Mémoires secrets* était connue, notre auteur en avait lu plusieurs passages à des amis (2); il avait pris, du reste, ses précautions et il avait fait faire plusieurs copies qu'il avait envoyées en France et à Rome, à son ami le cardinal de Bernis (3), qui y était ambassadeur. Aussi, malgré la saisie opérée par ordre du ministre de la Maison du

(1) Bachaumont, 12 avril 1772.
(2) La Harpe, *Cours de littérature*, t. XIV, p. 273.
(3) Villenave, *Notice*, p. xl.

Roi, en 1790 parut une première édition des *Mémoires secrets* abrégée par Soulavie (1). Bientôt, une seconde édition fut donnée plus complète (2), et qui eut tant de succès qu'elle fut suivie de trois autres.

La part d'originalité de Duclos dans les *Mémoires secrets* est assez mince. Les archives du ministère des affaires étrangères possédaient une copie du *Journal de Dangeau*, en trente-six volumes in-folio, faite sur le manuscrit original même par Saint-Simon avec ses additions (3). A la mort de Saint-Simon, l'inventaire de ses manuscrits fut dressé par un commissaire du Châtelet, et ses papiers furent saisis comme papiers d'État et transférés aux archives du ministère des affaires étrangères; par conséquent, Duclos eut tous ces documents à sa disposition et nous allons voir qu'il y puisa à pleines mains (4); disons plus, sans aucun scrupule.

Il écrit dans sa Préface (5) : « Les *Mémoires* du duc de Saint-Simon m'ont été utiles pour le matériel des faits dont il était instruit; mais sa manie ducale, son emportement contre les princes légitimés et quelques gens en place sont à un tel excès, qu'ils avertissent suffisamment d'être en garde contre lui... J'ai donc

(1) MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. X, n° 32, p. 441.

Cette publication de Soulavie, qui contenait 96 pages, au lieu des additions et des anecdotes nouvelles annoncées dans les prospectus, ne renferme que des corrections ridicules, des altérations et des mutilations. (*Journal gratuit : Belles Lettres*, 1790, t. XIII, p. 341-344.)

(2) Paris, Buisson, 2 vol. in-8° brochés.

Moniteur universel, n° 346, dimanche 12 décembre 1790.

(3) *Journal de Dangeau*, Avertissement des éditeurs.

(4) VILLENAVE (*Notice*, p. XLI) nous dit qu'outre les *Mémoires de Saint-Simon* Duclos se servit des manuscrits de Blondel, ministre à Manheim et à Venise, et que le texte de Duclos en est souvent une copie mot pour mot.

(5) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 1.

contre-balancé son témoignage par des mémoires que m'ont communiqués des hommes également instruits et nullement passionnés, par des pièces en original... »

Au moment où ces lignes étaient écrites, les *Mémoires* de Saint-Simon étaient inédits, et l'on pouvait s'en rapporter au témoignage de Duclos; mais depuis la publication de ces *Mémoires*, on peut vérifier l'exactitude des assertions de l'auteur des *Mémoires secrets*, et on peut affirmer, avec preuves à l'appui, que son ouvrage n'est qu'une copie pâle et abrégée de celui de Saint-Simon.

M. L. Mandon (1), avec autant de patience que d'érudition, a confronté page par page les *Mémoires* de Duclos avec ceux de Saint-Simon, et il a irréfutablement démontré qu'à part quelques réflexions, quelques anecdotes, un long épisode sur l'histoire de Russie, tout ce qui se trouve dans Duclos existait dans Saint-Simon. Le livre de Duclos commence en même temps que celui de Saint-Simon, suit le même plan, s'allonge ou se resserre suivant que son modèle développe ou devient concis. Les portraits de Duclos sont calqués sur ceux de son devancier.

Voici celui de la duchesse de Bourgogne dans les deux auteurs :

(La duchesse de Bourgogne) en public, sérieuse, mesurée, respectueuse avec le roi et en timide bienséance avec Mme de Maintenon qu'elle n'appelait jamais N'osant, par discrétion, donner le nom de mère à la vieille sultane, elle la nommait sa tante.

(1) L. Mandon, *De la valeur des Mémoires de Duclos.*

que ma tante pour confondre joliment le rang et l'amitié.

Un jour que la duchesse de Bourgogne allait se mettre au lit où l'attendait M. le duc de Bourgogne, elle causait sur sa chaise percée avec Mmes de Nogaret et du Châtelet qui me le contèrent le lendemain. Elle parla avec admiration de la fortune de ces deux fées (Mme de Maintenon et Mlle Choin); elle ajouta en riant : « Je voudrais mourir avant M. le duc de Bourgogne, mais voir pourtant ici ce qui s'y passerait, je suis sûre qu'il épouserait une sœur grise ou une tourière des filles de Sainte-Marie (1). »

Un jour que la duchesse de Bourgogne remarqua que le roi était importuné de la dévotion du duc de Bourgogne. « Je désirerais, dit-elle, mourir avant mon mari et revenir ensuite pour le trouver marié avec une sœur grise ou une tourière de Sainte-Marie (2). »

Ces deux passages rapprochés l'un de l'autre sont plus probants que toutes les dissertations. Ils montrent le procédé habituel de Duclos. Il abrège son modèle, il supprime les détails qui lui paraissent inutiles — l'anecdote de Saint-Simon est prise sur le vif et vue réellement, celle de Duclos est banale — et il ajoute à Mme de Maintenon l'épithète de *vieille sultane;* combien est supérieur le récit de Saint-Simon nous montrant la duchesse de Bourgogne près de se mettre au lit où l'attend son mari, et bavardant en une tenue négligée avec ses amies !

Le souci qu'a Duclos de suivre son devancier aveuglément et sans critique, quoi qu'il en ait dit, lui fait

(1) Saint-Simon, t. VI, p. 232-233.
(2) Duclos, *Mémoires secrets,* t. III, p. 24-25.

emprunter à Saint-Simon les anecdotes les plus suspectes. Il raconte l'histoire de la fenêtre de Trianon (1), cause de la guerre de 1688, d'après Saint-Simon, qui l'a narrée deux fois avec force détails (2). Il est à peine besoin d'insister sur le peu d'authenticité de cette légende. Les Chambres de réunion, l'annexion de Strasbourg, l'orgueil de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes formèrent la Ligue d'Augsbourg entre l'empereur, l'Espagne, la Hollande, la Suède, qui voulurent maintenir les traités de Westphalie. L'incendie du Palatinat et surtout la révolution d'Angleterre rendirent la guerre inévitable (3).

Duclos, après Saint-Simon, raconte la scène qui eut lieu entre Louis XIV et Louvois, lorsque le ministre de la guerre proposa de brûler Trèves (4). M. Camille Rousset, dans son *Histoire de Louvois* (5), a démontré l'invraisemblance de l'histoire. Louvois n'avait pas l'intention de brûler Trèves, mais il écrivit à Boufflers, le 31 janvier 1690 : « Il ne peut être que fort utile que les habitants les plus considérables s'imaginent que l'on brûlera la ville à la première approche des ennemis afin que M. l'Électeur de Trèves emploie le crédit qu'il a auprès d'eux à empêcher que l'on ne fasse aucun projet de ce côté-là. » Saint-Simon, et après lui Duclos, ont pris pour un dessein nettement arrêté ce qui n'était dans l'idée du ministre qu'une ruse de guerre

(1) *Mémoires secrets*, t. III, p. 78.
(2) *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 302 et suiv.; t. VIII, p. 80 et suiv.
(3) LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. VI, ch. XIII, article de M. Vast.
(4) *Mémoires secrets*, t. III, p. 80. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 95.
(5) C. ROUSSET, *Histoire de Louvois* (4 vol., Paris, Didier, 1879), t. IV, p. 257-258.

destinée à intimider l'ennemi, et, leur imagination aidant, ils ont composé une scène de tragi-comédie à trois personnages, le Roi, Mme de Maintenon et Louvois, plus digne du théâtre que de l'histoire.

C'est encore à Saint-Simon (1) que Duclos (2) a emprunté le récit de la mort de Louvois qui, d'après leurs dires, fut empoisonné. M. C. Rousset (3) a prouvé, d'après le rapport de Dionis, chirurgien de Louvois, que celui-ci fut frappé d'une attaque d'apoplexie pulmonaire.

Un autre procédé dont use assez souvent Duclos, consiste à prendre le fond d'une anecdote dans Saint-Simon, à l'arranger à sa façon et à la confirmer par quelques témoignages rapportés à lui Duclos; le lecteur, qui n'a pas toujours à sa disposition les moyens d'un rigoureux contrôle, croit devoir attribuer souvent à Duclos ce qui n'est qu'un démarquage habile de Saint-Simon (4).

Les anecdotes qui fourmillent dans les *Mémoires secrets*, qu'elles soient ou non empruntées à Saint-Simon, manquent trop souvent de vérité et de vraisemblance. Nous en choisirons deux pour montrer qu'on ne doit lire Duclos qu'avec défiance. « La maréchale de Noailles, lisons-nous dans les *Mémoires secrets* (5), était si persuadée de la nécessité d'un second mariage (pour le roi) qu'elle dit à Mme de Montespan, après la mort de la reine : « Il faut se presser de marier convenablement

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 99.
(2) *Mémoires secrets*, t. III, p. 81.
(3) *Loc. cit.*, t. IV, p. 500.
(4) L. Mandon, *loc. cit.*, p. 63.
(5) *Mémoires secrets*, t. III, p. 79, en note.

» cet homme-là, sans quoi il épousera peut-être la pre-
» mière blanchisseuse qui lui plaira. » La maréchale a tenu ce propos à plusieurs personnes et entre autres au président Hénault, de qui je le tiens. »

Hénault s'exprime d'une tout autre façon dans ses *Mémoires*. « La maréchale de Noailles disait un jour : « Je n'ai jamais oublié un dîner que je fis avec Mme de Montespan. Elle parlait du roi et de son caractère : « Il » faut, dit-elle, songer à le remarier au plus tôt; sans » cela, tel que je le connais, il fera un mauvais mariage » plutôt que de n'en point faire (1). »

Pour rendre l'anecdote plus piquante, Duclos a mis dans la bouche de Mme de Noailles les paroles de Mme de Montespan; il a été plus brutal dans l'expression, et d'une réflexion assez anodine de l'ancienne maîtresse du roi il a fait une inconvenance grossière de Mme de Noailles à l'adresse de son amie.

L'histoire de la reprise de Gibraltar est aussi invraisemblable. Duclos prétend que le roi d'Angleterre, sur les conseils du régent, accepta de rendre Gibraltar aux Espagnols. Mais, pour ne pas mécontenter les Anglais, il manda au régent de traiter directement de cette affaire avec le roi d'Espagne, en dehors d'Albéroni. Cette mission fut confiée à Liouville, qui arriva secrètement à Madrid chez le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur. Albéroni, informé par ses espions de l'arrivée de Liouville et croyant que ce voyage n'avait pour but que de le perdre dans l'esprit du roi, ordonna à l'envoyé du régent de quitter l'Espagne sur-le-champ;

(1) L. Pérey, *Le Président Hénault et Mme du Deffand*, p. 26.

et, malgré ses efforts, Liouville ne put voir Philippe V, et partit sans avoir rempli sa mission. « Un insolent ministre, dit Duclos, fit manquer à l'Espagne la seule occasion qui se soit trouvée de recouvrer Gibraltar (1). » Duclos n'apporte aucune preuve à l'appui de son récit romanesque. Comme l'a remarqué Chamfort (2), il est très douteux que le roi Georges Ier, chef d'une nouvelle maison établie sur le trône d'Angleterre, ait osé, en dehors du Parlement anglais, s'associer à une mesure susceptible de froisser ses compatriotes si chatouilleux en matière de politique étrangère. Il est plus probable que cette promesse de Georges Ier, à laquelle crut si bénévolement le régent, n'était qu'une ruse diplomatique dont la chancellerie anglaise aurait trouvé le moyen de se dégager en temps opportun.

Duclos a tracé un portrait sévère de Louis XIV, d'après des traits empruntés du reste à Saint-Simon (3). Il ne dissimule aucune de ses fautes, dont beaucoup furent imputables à sa mauvaise éducation et au milieu corrupteur dans lequel il vécut. Cependant il ne conteste pas l'éclat de son règne. « Tout, dit-il, concourut à rendre son règne le plus brillant qu'il y ait eu depuis Auguste. Les lettres, les sciences, les arts, tous les talents naissaient à sa voix, et portaient son nom au delà de l'Europe; ses bienfaits allèrent chercher le mérite chez les étrangers. On se glorifiait alors d'être Français ou d'être connu en France (4). »

(1) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 122 et suiv.

(2) Chamfort, *Mélanges de littérature et d'histoire :* Sur les mémoires secrets de Duclos.

(3) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 89 et suiv.

(4) Duclos, dans une note de son livre (III, p. 90), prétend que le montant des

En dehors d'une foule d'anecdotes qu'il a empruntées à Saint-Simon pour la plupart et qui sont trop souvent suspectes, Duclos ne se recommande plus à nous aujourd'hui, dans les *Memoires secrets,* que par quelques traits de satire, et par la concision mordante de son style (1). Pour nous montrer à quel degré de despotisme monta Louis XIV, il nous dit : « Quelques courtisans n'osaient même pas juger intérieurement leur maître (2). » En 1723, l'Assemblée du clergé élut à l'unanimité Dubois pour président : « afin, écrit-il, qu'il ne lui manquât aucun des honneurs auxquels il pût prétendre et qu'il n'y eût pas dans l'État un corps qui ne fût prostitué (3). » De pareilles réflexions ne sont pas rares chez lui et font qu'on lit les *Mémoires secrets* avec intérêt, même avec agrément, à condition cependant qu'on n'ait pas ouvert auparavant les *Mémoires de Saint-Simon;* car ceux-ci possèdent l'originalité, l'éclat du style, qui sont le propre de l'écrivain de génie. Et dans ce dangereux voisinage, les *Mémoires secrets* paraissent ternes, malgré de nombreuses fusées d'esprit. Au point de vue documentaire, leur valeur à notre époque est nulle; aussi, malgré l'autorité de

pensions accordées aux gens de lettres ne s'élève qu'à soixante-dix mille livres, dont cinquante-deux mille trois cents livres aux Français et quatorze mille livres aux étrangers. Ce chiffre est bien au-dessous de la réalité. Dans les *Mélanges* publiés par la Société des Bibliophiles français, on a publié la liste des pensions et gratifications accordées de 1664 à 1679. Ce chiffre, qui est de quatre-vingt mille sept cents livres en 1664, est de cent onze mille cinq cents livres en 1669 et de soixante-quatorze mille huit cents livres en 1679. (E. Despois, *Les Lettres et la Liberté,* Paris, Charpentier, 1869 : Documents sur les pensions littéraires, p. 423 et suiv.)

(1) Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle,* p. 49.

(2) *Œuvres de Duclos,* t. III, p. 85.

(3) *Id.,* p. 292.

Comparer d'Argenson, *Journal,* p. 31-32.

Sainte-Beuve [1], nous ne croyons pas que les *Mémoires secrets* soient le seul livre de Duclos à lire aujourd'hui. Cette pâle copie de Saint-Simon ne se recommande à l'attention par aucune éminente qualité. Nous pensons au contraire que, chez Duclos, le moraliste est bien supérieur à l'auteur de mémoires et que les *Considérations sur les mœurs* seront toujours lues et méditées avec profit par ceux qui s'intéressent à l'étude de l'homme et aux questions de morale sociale.

Histoire des causes de la guerre de 1756.

En 1763, l'année même de la signature du Traité de Paris [2], Duclos écrivit l'*Histoire des causes de la guerre de 1756* qui fait suite aux *Mémoires secrets*. Comme les doctrines exposées dans ces pages ont eu une certaine influence dans le domaine de la politique et de l'histoire, nous croyons devoir nous y arrêter un peu longuement.

Pour résumer en quelques lignes les principales idées contenues dans ce chapitre d'histoire contemporaine, nous dirons que Duclos semble avoir eu pour objet de prouver que Mme de Pompadour a été le principal auteur de la guerre de Sept ans, et que de Bernis, intime ami de Duclos, en signant le traité de Vienne, n'a pas été la cause de nos malheurs, dus aux haines, au mauvais choix et à l'impéritie de nos

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. VII, p. 322.
(2) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 348.

généraux. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cet acte d'accusation et de cette plaidoirie.

Les *Mémoires secrets* circulèrent longtemps manuscrits. « Ils propagèrent, dit M. Albert Sorel (1), la haine de l'Autriche d'où venaient tous les maux, et l'admiration pour le roi de Prusse dont l'amitié aurait suffi pour tout sauver. » C'est dans ce livre que le public apprécia la politique étrangère de Louis XV qui fut si funeste à la France.

Aussi lorsque les *Mémoires secrets* parurent en 1790, ils obtinrent un vif succès non seulement auprès des lettrés, mais aussi auprès des hommes politiques qui considérèrent le récit de Duclos comme l'expression de la vérité historique. Le *Moniteur universel* du 26 janvier 1791 disait : « Ce morceau [l'*Histoire des causes de la guerre de 1756*] est neuf et renferme des détails extrêmement curieux sur les événements de cette époque qui, depuis quelque temps surtout, est devenue l'objet d'un système particulier de discussion politique. » Un an plus tard, en effet, au sujet de la déclaration de guerre à l'Autriche, Brissot et Vergniaud développaient en termes éloquents à la tribune de la Législative la doctrine de Duclos (2).

(1) *L'Europe et la Révolution française*, 1re partie : les Mœurs politiques et les Traditions, p. 304.

(2) « Vous vous rappelez que la France, fidèle aux engagements du traité du 1er mai 1756, a dépensé des trésors énormes et versé le sang de milliers de ses citoyens pour aider la cour de Vienne dans l'absurde guerre de Sept ans, qui, entreprise sans aucun objet utile, a coûté à la France tous ses établissements d'Amérique et l'a couverte d'ignominie. » (Discours de BRISSOT, *Moniteur universel*, jeudi 19 janvier 1792.)

« On voit que la France a sacrifié ses possessions d'Amérique, ses soldats, son or, ses anciennes alliances, sa gloire même à la maison d'Autriche, que ce traité a réduit la France à une nullité absolue. » (Discours de VERGNIAUD, *Moniteur universel*, vendredi 20 janvier 1792.)

Les historiens du XIXe siècle, Lacretelle (1), Michelet (2), H. Martin (3) ont adopté en partie le système de Duclos, et on nous a enseigné au lycée que Mme de Pompadour, grisée par le fameux billet de Marie-Thérèse qui l'appelait sa cousine — billet qui n'a jamais existé, — a été la cause de la guerre de Sept ans. Et depuis Grimm (4) jusqu'à Sainte-Beuve (5), qui nous dit : « Duclos a écrit ce qu'il y a de plus exact sur cette partie de l'histoire politique du XVIIIe siècle, » tous les critiques ont loué l'exactitude de Duclos sur ce sujet.

Les travaux des historiens contemporains ont fait justice des allégations de notre auteur, qui ne mérite plus aucune créance aujourd'hui.

Tout d'abord, les flatteries de Marie-Thérèse à l'adresse de Mme de Pompadour et les épigrammes de Frédéric au sujet du talent poétique de Bernis ne sont que des légendes (6); Louis XV était favorable à l'alliance autrichienne parce que c'était une alliance catholique; la maîtresse du roi a assez de fautes sur la conscience sans qu'on lui reproche celles qu'elle n'a pas commises. Le renversement des alliances fut d'abord opéré par le roi de Prusse, qui signa avec l'Angleterre le traité de Westminster, et le traité de Versailles fut une nécessité. « Le traité de Westminster,

(1) *Histoire du XVIIIe siècle*, t. III, p. 225. Paris, Marescq, 1844.
(2) *Histoire de France*, t. XVIII, p. 303. Paris, Abel Pilon, nouvelle édition.
(3) *Histoire de France*, t. XV, p. 492, 4e édition. Paris, Furne, 1860.
(4) *Correspondance littéraire*, décembre 1790.
(5) *Lundis*, t. IX, article sur *Duclos*.
(6) VOLTAIRE, *Précis du règne de Louis XV*, édit. Maurice Fallex, A. Colin, 1893, p. 255, rapporte la même version que Duclos. Il est certain qu'elle circulait dans le public, mais, comme la plupart des bruits publics, elle manquait de vérité.

dit M. Richard Waddington [1], signé le 16 janvier 1756 entre la Prusse et l'Angleterre, est considéré à bon droit comme le point de départ d'une évolution nouvelle de la politique extérieure des grandes puissances européennes et du renversement des alliances alors en vogue. » Frédéric, uni à la France par un traité d'alliance qui devait expirer le 5 juillet 1756, repoussa les avances du comte de Nivernais et il signa avec l'Angleterre le traité de White-Hall ou de Westminster. En s'alliant avec l'Angleterre, le roi de Prusse forçait Louis XV à rechercher l'appui de l'Autriche, et malgré la légende propagée par Duclos et par les philosophes du XVIIIe siècle, admirateurs aveugles de Frédéric, celui-ci a la plus grande part de responsabilité de la guerre de Sept ans [2]. Louis XV n'est donc pas blâmable de s'être allié avec Marie-Thérèse; la faute de son gouvernement fut de n'avoir pris aucune précaution [3] et de s'être laissé jouer par la clairvoyance de Kaunitz et l'habileté diplomatique de Starenberg [4]. Sans doute Bernis montra une certaine habileté et une certaine prudence au début des négociations, mais son tort fut de ne pas connaître les ressources militaires de la Prusse, les desseins de la Russie, les forces de la France [5].

Il nous dit dans ses *Mémoires* [6] que le traité de Versailles, lors de sa publication, fut regardé comme

(1) *Louis XV et le Renversement des alliances :* Préliminaires de la Guerre de Sept ans (1754-1756).

(2) Duc de Broglie, *Le Secret du Roi,* t. I, p. 111-125; annexe B, p. 445.

(3) A. Sorel, *Revue critique,* 31 octobre 1892.

(4) Richard Waddington, *loc. cit.*

(5) E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère,* t. I, p. 510.

(6) De Bernis, *Mémoires,* p. 274, t. I.

un chef-d'œuvre de la prudence et de la politique. L'avenir devait cruellement démentir cette flatteuse appréciation, et, malgré le plaidoyer de Duclos, il est permis de reprocher à de Bernis, ainsi que l'a fait M. Richard Waddington (1), de n'avoir pas eu, en la circonstance, le sentiment réel des intérêts du pays.

D'après ce que nous venons d'exposer, il est facile de voir que l'autorité dont a joui pendant un siècle l'essai historique de Duclos est aujourd'hui bien amoindrie, pour ne pas dire anéantie.

La narration est souvent inexacte grâce à la partialité de l'auteur, qui ne sait pas faire taire ses rancunes. Il n'aime ni le duc d'Aiguillon, ni Choiseul : le premier à cause de ses démêlés avec La Chalotais, le second parce qu'il a remplacé l'abbé de Bernis au ministère. Il accuse d'Aiguillon de mollesse à la bataille de Saint-Cast (2), et il le rend responsable de la perte de Belle-Isle (3). M. Marion a fait justice de ces accusations. D'Aiguillon resta pendant quatre heures sous le feu de l'artillerie (4) anglaise et il avait fortifié Belle-Isle (5). Quant à Choiseul, il prétend qu'il ne prolongea la guerre de quatre ans que pour nous plonger dans de nouveaux malheurs et finir par une paix honteuse (6). Si Choiseul a été obligé de signer le désastreux traité de Paris, c'est qu'il n'a pu agir autrement ;

(1) *Loc. cit.*
(2) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 383.
(3) *Id.*, p. 401.
(4) *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, p. 87.
(5) *Id.*, p. 164, 165.
(6) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 390.

et ce reproche semble étrange sous la plume de l'ami du cardinal de Bernis.

On ne peut pas faire grief à Choiseul d'avoir liquidé à de dures conditions la triste situation qu'il n'avait pas créée, et on doit lui savoir gré d'avoir réuni la Corse et la Lorraine à la France. Les critiques injustes de Duclos n'ont obtenu aucun crédit auprès de la postérité. Cependant tout n'est pas à dédaigner dans l'*Histoire des causes de la guerre de 1756*. Un certain nombre de pages, dans lesquelles Duclos résume en traits rapides les causes qui ont amené notre défaite, sont utiles à consulter. Il note, comme les principaux facteurs de nos échecs sur terre et sur mer, la jalousie des ministres, le mauvais état des finances, l'incapacité et la rivalité des généraux, la déplorable administration des gouverneurs des colonies (1).

Duclos qui, dans ses *Mémoires secrets*, avait pris la défense des gentilshommes bretons compromis dans la conspiration de Castellamare (2), n'a pas manqué de

(1) Duclos juge très sévèrement Lally-Tollendal. « On confie la défense de Pondichéry, dit-il, à un étranger avide d'argent, et d'une tête malsaine, Lally. Il n'exerce sa férocité que contre ceux qu'il doit défendre. Il livre ou vend la place, il refuse même la capitulation offerte par l'ennemi. La trahison est si visible qu'on est obligé, en France, de le mettre en prison. » (III, p. 401.)

Il y a sans doute de l'exagération dans l'appréciation de Duclos, mais Lally ne fut pas aussi innocent qu'on le prétend ; et le procès en revision engagé du temps de Louis XVI, de 1778 à 1786, devant les Parlements de Rouen et de Dijon, le montre sous un bien mauvais jour. Ce n'était certes pas un homme à vendre, mais un passionné, un violent, capable de toutes les folies confinant presque au crime, vu les responsabilités du haut commandement. Il est à remarquer du reste que la réhabilitation de Lally fut entravée par la magistrature et que l'arrêt du Conseil d'Etat qui réhabilitait Lally fut rendu d'autorité malgré les Parlements. Les raffinements de cruauté qui ont accompagné son supplice et la voix éloquente de Voltaire ont mieux défendu sa mémoire que ses actes, qui furent loin d'être irréprochables.

[Je dois ces renseignements à l'obligeante érudition de M. H. Carré, que je suis heureux de remercier ici.]

(2) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 194-195.

souligner la valeur de ses compatriotes lors de la descente des Anglais qui furent vaincus à Saint-Cast. « On vit dans cette occasion, écrit-il, ce que peut la persuasion la plus légère d'avoir une patrie.

» Les Anglais, dans leur descente en Normandie, province qui fournit autant qu'aucune autre d'excellents soldats, ne trouvèrent aucune défense de la part des habitants. En Bretagne, les paysans s'assemblent; quarante-cinq embusqués dans des haies arrêtent un corps de troupes anglaises à un passage, coupent ou retardent leur retraite, donnent le temps aux nôtres d'arriver, et contribuent à la victoire.

» Des écoliers de droit à Rennes forment une compagnie de volontaires, engagent un ancien officier retiré du service à les commander, et marchent à l'ennemi : des bourgeois, des gens de robe se firent tuer en combattant. Si le même esprit eût régné partout, et principalement dans les troupes, cette guerre aurait été glorieuse pour la nation, au lieu qu'elle a perdu de son éclat dans l'opinion des étrangers (1). »

Ce tableau est peut-être enjolivé, mais il faut avouer qu'il est brossé avec un enthousiasme que l'on rencontre rarement chez Duclos. Ces paysans dans les haies, ces étudiants qui quittent l'école de droit de Rennes pour marcher à l'Anglais, Duclos les a vus, animé, comme eux, du souffle du patriotisme. Et il est fier de donner en exemple aux autres Français les gens de sa province. Si, dans l'*Histoire des causes de la guerre de 1756*, il a oublié peut-être trop

(1) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 386.

légèrement qu'il avait été le protégé de Mme de Pompadour, il s'est souvenu qu'il était né en terre bretonne. Le passage que nous venons de citer n'a pu être écrit que par un Breton attaché fidèlement à sa petite patrie.

II

LE VOYAGE EN ITALIE

Duclos voyagea en Italie pendant huit mois, de novembre 1766 à juin 1767. Il a écrit la relation de son voyage dans un livre qui parut en 1791 (1), et qui a pour titre : *Voyage en Italie*. C'est l'œuvre d'un économiste et d'un politique (2). Les ruines ne lui inspirent qu'une réflexion épicurienne sur la brièveté de la vie (3), les arts et les monuments n'attirent pas ses regards; ce qui l'intéresse, ce sont les hommes et les différents gouvernements de la péninsule.

Avant Duclos, plusieurs Français avaient voyagé en Italie, ayant le même dessein que lui et qui nous ont laissé le récit de leur voyage. Sans parler de Montaigne qui étudie avec son esprit curieux les mœurs et les institutions, le marquis de Seignelay visita l'Italie en 1673 et nous a fait la description du gouvernement des États italiens, surtout de Venise et de la République

(1) Paris, Buisson, 1791, in-8°.
(2) A. Bournet, *Rome*, p. 31-35.
(3) J.-J. Ampère, *La Grèce, Rome et Dante*, p. 183.

de Gênes[1]; un peu plus tard, en 1688, Misson, ancien conseiller au Parlement de Paris, réfugié en Angleterre après la révocation de l'Édit de Nantes, se rendit à Rome et en décrivit les mœurs et les différentes classes [2].

Duclos a voyagé dans toute l'Italie, mais ce sont surtout les gouvernements de Rome, de Naples, de Sardaigne, qu'il a étudiés en détail; c'est à eux qu'il consacre une grande partie de son voyage.

Le gouvernement pontifical est très sévèrement jugé par lui : il l'estime un des plus mauvais de l'Europe; tout y est à réformer pour que Rome cesse « d'être l'objet de la dérision des protestants et le scandale des catholiques raisonnables » [3].

Les habitants de Rome — car il n'appelle jamais autrement les Romains — sont divisés en plusieurs classes. La première comprend les cardinaux, les princes romains, les femmes qualifiées, la prélature. On n'y joue pas gros jeu, car le pays est loin d'être prospère, et les arts n'y fleurissent pas, sauf la musique; le mérite n'y jouit d'aucune considération, et la naissance et les dignités sont les seuls titres d'admission dans ce monde fermé et ignorant. Il n'y a pas de classe moyenne, le peuple vit dans la misère et la saleté, et les mendiants pullulent. Et Duclos nous renseigne sur les conditions de la vie dans la ville des papes. Le pain et le vin n'y sont pas chers, il est

(1) *L'Italie en 1671.* Relation d'un voyage du marquis de Seignelay, par Pierre CLÉMENT. Paris, Didier, 1867.

(2) *Nouveau Voyage en Italie.* La Haye, 1691, 3 vol. in-12.

(3) *Œuvres de Duclos*, t. II, p. 634.

vrai que le vin est généralement mauvais; la viande et le bois sont bien meilleur marché qu'à Paris, les légumes sont bons et abondants; le sel est à deux sous la livre. Les mœurs, à Rome, des ecclésiastiques aussi bien que des laïques ne sont ni pires ni meilleures qu'à Paris(1). L'armée du pape se compose de quinze cents hommes. La plupart des soldats sont mariés, ont des métiers et font faire leur service par d'autres à qui ils donnent une partie de leur paie.

Le royaume de Naples, sur près de quatre millions d'habitants, contient près de cent six mille prêtres, moines ou religieuses. Il est aussi mal gouverné que les États du pape; ses finances sont déplorables : sur quarante millions de livres de recettes par an, vingt-deux millions sont engagées d'avance; l'énormité des impôts tue l'industrie et le commerce, qui y est méprisé; la multitude des fêtes et des processions entretient la paresse du peuple, qui est plus superstitieux que religieux. Et la misère règne dans cette contrée, une des plus favorisées par la nature. Quel contraste avec le gouvernement de Sardaigne et du Piémont, dont les finances sont prospères, le roi accessible à tous! « Les ministres, dit-il, ne sont pas à Turin, tels que certains des nôtres à Versailles et à Paris, invisibles comme Dieu, et sourds et muets comme des idoles. La *bureaucratie*, déjà ancienne parmi nous, serait un mot barbare à Turin(2). »

(1) En appendice à son *Voyage en Italie*, Duclos a tracé (t. II, p. 714 à 727) un *Plan abrégé du gouvernement de l'État ecclésiastique*, dans lequel il étudie en détail les rouages de l'administration pontificale.

(2) *Œuvres de Duclos*, t. II, p. 711.

Bien des pages instructives, des réflexions marquées au coin d'une fine observation seraient à détacher dans ce livre. Duclos s'y montre presque à chaque ligne avec ses qualités d'observateur instruit et avisé et les agréments de son style si propre à la narration de voyage.

Il est choqué de la saleté des auberges en Italie, et il remarque que les paysans toscans sont vêtus de drap et ne sont pas chaussés de sabots; il fait des observations météorologiques sur la température de Rome, et il proteste contre les procédés soupçonneux des douaniers pontificaux. On sait qu'il excelle à conter l'anecdote, à faire des réflexions piquantes. Pour montrer la pauvreté des Romains de qualité, il nous dit : « On n'y paie point les cartes; mais aussi sont-elles souvent bien sales, et ne les change-t-on que lorsque l'on ne peut absolument s'en servir[1]. » Quelques-unes de ses hypothèses paraissent s'être réalisées. « Dans peu d'années, dit-il, on ne verra d'or et d'argent dans Rome que ce que les voyageurs en portent dans la poche[2]. » Son entrevue avec le pape est racontée avec esprit, lui qui a trop souvent la plaisanterie lourde, il ne méconnaît pas les égards qui sont dus au chef de la chrétienté, et son récit est un modèle de délicatesse et d'humour. Terminons par cette réflexion qui ne nous paraît pas démodée : « Voyageons un peu, nous ferons bien ; revenons vivre chez nous

(1) *Œuvres de Duclos*, t. II, p. 648.
(2) *Id.*, p. 656.
Voici une autre réflexion intéressante à relever : « Je ne doute pas que nos descendants ne tirent de l'électricité, phénomène de nos jours, un parti qu'ils s'étonneront que nous n'ayons pas aperçu. » (T. II, p. 669-670.)

avec un peu d'aisance, nous ferons encore mieux[1]. »

Le *Voyage en Italie* a une place à part dans l'œuvre de Duclos; quelques autres de ses livres ont sans doute des prétentions littéraires ou morales plus élevées; il n'en est aucun, croyons-nous, dont la lecture soit plus attrayante que celle du *Voyage en Italie*. L'intérêt qui manque le plus souvent aux productions de Duclos ne se ralentit pas d'un bout à l'autre du récit; et il se pourrait que, parmi les générations futures, le *Voyage en Italie* sauvât de l'oubli complet le nom de Duclos. Avec quelques pages des *Considérations*, c'est à coup sûr ce qu'il a écrit de plus digne d'être retenu dans la mémoire des hommes. A notre époque où voyager est devenu non seulement un plaisir mais une mode, il serait à souhaiter de rencontrer beaucoup de voyageurs comme Duclos!

III

LES MÉMOIRES DE DUCLOS

L'édition des œuvres complètes de Duclos parue en 1806 chez Colnet contenait des Mémoires inédits que l'auteur écrivit dans les dernières années de sa vie [2] et qu'il n'eut pas le temps d'achever.

(1) *Œuvres de Duclos*, t. II, p. 655.

(2) Uzanne dit (*Notice*, p. xxiv) que Duclos rédigea ses *Mémoires* de 1762 à 1765. Or il parle de sa mère en des termes qui indiquent qu'elle n'existait plus quand il écrivait : « Elle a eu à cent ans passés la tête qu'elle avait à quarante. » Et elle mourut en 1767 pendant le voyage de Duclos en Italie. De plus il dit : « L'autre (une fille de sa sœur) avait épousé un conseiller au Parlement... Elle

Ces *Mémoires* sont dignes de retenir l'attention; car non seulement ils nous renseignent, ainsi que nous l'avons vu, sur Duclos et sur sa famille, mais encore ils nous font connaître les cercles littéraires pendant les premières années du règne de Louis XV, et de plus ils contiennent quelques anecdotes piquantes sur les grands écrivains du XVIIe siècle, qui sont appréciés d'un trait rapide et sûr.

Duclos, nous avons déjà eu l'occasion de le constater, aimait tendrement sa mère, et sa mort lui causa un violent chagrin. Il parle d'elle à plusieurs reprises dans ses *Mémoires*, et il en trace un portrait ému : « C'était, nous dit-il, une femme qui, avec un caractère singulièrement vif, une imagination brillante et gaie, avait un jugement prompt, juste et ferme (1)... » Quoique veuve et riche, elle refusa de se remarier par tendresse pour ses enfants. Elle osa, elle aussi, comme jadis le père d'Horace, envoyer son fils faire des études dans la capitale, ce qui était une hardiesse alors; et quand elle apprit que son fils se conduisait mal à Paris, elle le fit revenir à Dinan, et elle s'opposa de toutes ses forces à ce qu'il entrât dans la carrière militaire, considérant que, pour un honnête bourgeois, le service était un métier de libertin.

Les *Mémoires* nous font faire connaissance avec les gens de lettres qui, dans les premières années du XVIIIe siècle, tenaient leurs assises au café Gradot et au

mourut en 1768 et son mari ne lui survécut que d'un an. » Il résulte de ces passages que c'est dans les dernières années de sa vie que Duclos a rédigé ses *Mémoires*, en 1770 au plus tôt, et le peu qui nous en reste montre qu'il n'a pu y travailler longtemps.

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 1.

café Procope. Voici Fréret, l'homme de la plus vaste érudition, discutant avec Boindin, d'une éloquence véhémente dans le paradoxe; La Motte, dont la courtoisie dans la conversation était proverbiale, est assis à la même table que le philologue Terrasson en compagnie du grammairien Dumarsais.

Duclos rencontra aussi au Procope le fameux acteur Baron, qui avait connu les grands écrivains du siècle précédent et qui lui nota les particularités les plus saillantes de leurs caractères : la bonhomie du grand Corneille, le tempérament railleur de Racine. Quant à Boileau, sa physionomie est esquissée en traits mordants. « On ne pouvait, nous conte-t-il, parler à Boileau que de lui. Il ne connaissait, disait-il, que trois génies dans le siècle : Molière, Corneille et lui, et ne comptait Racine que pour un écolier, un bel-esprit, ajoutait-il, à qui il avait appris à faire difficilement de bons vers (1). » Et Duclos apprécie en quelques lignes nos grands classiques : « Molière était le plus philosophe de tous les gens de lettres de son temps; et quoi qu'en ai dit Boileau, on retrouve dans ses moindres pièces le cachet de l'auteur du *Misanthrope*. Boileau restera un de nos bons auteurs classiques pour les vers. On lui a peut-être trop accordé de son temps; peut-être lui refuse-t-on trop aujourd'hui. La gloire de Racine a plutôt augmenté que diminué et se soutiendra. La Fontaine est, par son style, l'auteur le plus original de la langue, et par là, moins susceptible de traduction. Quoique la naïveté fît le fond de son caractère et de ses

(1) *Œuvres de Duclos*, t. I, p. 31.

ouvrages, on y trouve quelquefois des vers de la plus haute poésie et des pensées profondes (1). »

Ce passage nous indique l'opinion des lettrés du XVIIIe siècle sur les écrivains du siècle précédent et nous montre que Duclos savait être à l'occasion un critique avisé, au jugement duquel nous n'avons qu'à souscrire encore aujourd'hui. Citons, en terminant, cette réflexion de notre auteur : « Combien n'y aurait-il pas de réformes à faire dans les autres études ! Faut-il six ou sept ans pour apprendre du latin et les éléments de grec? Deux ans, au plus, et de meilleures méthodes suffiraient pour cet objet. Faut-il qu'il y ait à Paris douze collèges de plein exercice pour la même routine, et qu'il n'y en ait aucun de ceux-là pour les langues vivantes et d'autres connaissances applicables aux différentes destinations des élèves (2)? » Jusqu'à la fin de sa vie, Duclos s'intéressa aux questions d'enseignement. Ne croirait-on pas entendre les doléances d'un partisan de l'enseignement moderne, se plaignant des mauvaises méthodes, déplorant le caractère trop peu pratique de notre système d'instruction et réclamant dans nos programmes d'enseignement une plus large part pour les langues vivantes? Cet homme d'esprit du XVIIIe siècle parle comme un pédagogue du XXe. Par un certain nombre de réflexions empreintes de *modernisme*, il semble souvent être notre contemporain.

(1) *Œuvres de Duclos*, t. III, p. 33.
(2) *Id.*, t. I, p. 13.

CONCLUSION

« L'esprit sert à tout et ne suffit à rien, » a dit un écrivain breton[1]. Cette pensée nous revient à la mémoire au moment où nous arrivons au terme de notre étude sur Duclos.

L'esprit, en effet, Duclos l'a utilisé dans sa vie; il lui a dû sa fortune, il l'a répandu à profusion dans ses écrits; mais ce don, qui sert à la réputation d'un homme pendant sa vie, ne suffit pas à lui assurer la gloire après sa mort. La puissance et l'originalité de la pensée, la vivacité de l'imagination, la sensibilité du cœur, toutes les qualités, en un mot, qui sont le propre de l'écrivain de génie ont fait défaut à Duclos. C'est pourquoi il est à peu près inconnu de la postérité, et on peut passer son nom sous silence dans l'histoire de notre littérature sans commettre une grave lacune. Car il n'est pas un de ces hommes qui, suivant la belle image du poète Lucrèce, ont éclairé d'un flambeau brillant la route obscure de la vie[2]. Cependant, si le

(1) De Kératry.
(2) *De Natura rerum*, livre II, vers 79.

classique est, comme l'a dit Sainte-Beuve[1], celui qui a rendu sa pensée, son observation sous une forme fine et sensée, il y a chez lui certaines parties de classique, car, à défaut de génie, il possède la finesse et le bon sens. Et la lecture de ses ouvrages, souvent agréable, est toujours profitable comme la conversation d'un homme intelligent et spirituel qui a beaucoup vécu, qui a fait une ample moisson d'observations et d'anecdotes et qui sait causer. Et en le fréquentant, on apprend à l'estimer, car, chez lui, ce qui est rare, l'homme ne fait pas tort à l'écrivain. Ses défauts, que nous nous sommes efforcé de ne pas dissimuler, ne peuvent faire oublier les qualités réelles de son cœur et de son esprit. Au sens où l'entendaient nos pères, c'était un honnête homme.

Il ne crut pas que l'homme de lettres devait vivre retiré dans une tour d'ivoire et rester sourd aux échos du dehors. Il vécut dans le monde, s'intéressant aux choses de la politique, aux détails de l'administration, et il a prouvé par son exemple qu'un écrivain n'était pas forcément un député sans valeur et un maire médiocre.

Il est toujours téméraire de faire des suppositions sur le rôle qu'aurait pu jouer tel ou tel écrivain, s'il avait vécu dans un autre temps. Cependant, nous abritant derrière une hypothèse de Sainte-Beuve[2], il nous sera peut-être permis de croire que si Duclos avait été notre contemporain, il aurait joué un rôle politique. Il avait toutes les qualités nécessaires à cet emploi :

(1) *Qu'est-ce qu'un classique?* (*Lundis*, t. III, p. 42.)
(2 SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. IX, article sur *Duclos*.

des connaissances variées, le goût des questions politiques et administratives, une santé de fer, une voix puissante, et il maniait aussi finement l'épée que la plume. Il nous paraît l'ancêtre d'un de ces journalistes de talent, à la fois hommes politiques, romanciers, auteurs dramatiques, moralistes mondains, dont la vie se passe à la Chambre, dans les salles d'escrime, au cercle ou au foyer du Théâtre-Français, et qui, dans les courts instants que leur laisse une existence fiévreuse, trouvent le temps de remplir leur mandat de député, d'écrire des chroniques spirituelles, des pièces de théâtre intéressantes, des romans de mœurs parisiennes. Sans doute, les articles qu'ils écrivent au jour le jour ne sont que des pages fugitives noircies à la hâte, et il est permis de regretter un tel gaspillage journalier d'esprit et de talent. Mais il faut obéir aux nécessités de notre époque, et si Duclos vivait de nos jours, il découperait ses *Considérations sur les mœurs* en tranches qui paraîtraient en tête d'un grand journal de Paris, tandis que ses romans seraient publiés au rez-de-chaussée de la première page. Si Duclos n'a pas fait école, il a cependant des disciples ou des imitateurs au xxe siècle; quelques journalistes[1] — je parle de ceux qui sont des hommes de lettres — sont de ceux-là.

Duclos a sa place marquée dans la galerie des écrivains qui ont honoré la Bretagne; il est bien de chez nous par la fierté, par l'indépendance et, disons-le aussi, par l'entêtement de son caractère : il a su faire respecter en lui la dignité de l'écrivain; dans une

(1) Il me sera permis de citer Henry Fouquier qui vient de mourir et qu'un critique a appelé un lettré du XVIIIe siècle. Il pensait sans doute à Duclos.

société appuyée sur la naissance et sur les privilèges, il a eu le talent, lui, le fils d'un chapelier breton, d'être recherché des grands. Notre province a produit de plus illustres enfants dans les lettres et dans les armes; il n'en est pas, croyons-nous, qui, par la dignité de la vie, par le patriotisme bien compris, par l'affection profonde qu'il lui a témoignée, lui ait fait plus d'honneur.

APPENDICES

APPENDICES

I

La Maison de Duclos.

La maison de la rue de la Ferronnerie, où serait né Duclos, porte une plaque de marbre grisâtre, fixée entre le premier et le second étage, sur laquelle est gravée en lettres dorées l'inscription suivante :

ICI EST NÉ
LE 12 FÉVRIER 1704
CHARLES DUCLOS
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Dans : *Dinan, vingt-quatre heures d'arrêt*, petit guide avec plan par J.-M. Peigné, on lit, pages 37 et 38 : « Au bas de la place du Champ, dans une maison dont un bureau de tabac occupe tout le rez-de-chaussée, et non dans celle plus moderne sur la façade de laquelle on a fait poser une plaque de marbre, naquit le 12 février 1704 un enfant qui s'appela Charles Duclos. » Cette indication contient une part d'inexactitude. Un incendie qui dévora tout un quartier de Dinan, en 1781, atteignit à l'une de ses extrémités la maison de Duclos. L'autre extrémité restée intacte fut restaurée tant bien que mal et on reconstruisit la partie incendiée en la mettant à l'alignement. C'est sur cette partie neuve que l'on posa la plaque afin qu'elle fût plus visible. Les deux maisons d'aujourd'hui n'en faisaient qu'une du temps de Duclos; et il n'est pas impossible qu'il soit né dans la partie reconstruite, qui porte l'inscription commémorative. Il n'est

pas moins vrai que les restes des murs authentiques qui ont abrité Duclos sont privés de toute marque distinctive (1).

Le 2 septembre 1773, le collège de Dinan, situé jusqu'alors dans un bâtiment appartenant aux Cordeliers, s'établit dans la maison de Duclos. Il y resta quatre ans; et ce fut seulement à la rentrée des classes de l'année 1777, le jour de la Saint-Luc, que les classes et le logement du principal furent transférés dans l'immeuble de la Victoire (2).

II

Notes généalogiques sur la famille de Duclos.

Le père de Duclos, Michel Pinot, sieur Du Clos, dont l'origine nous est inconnue, s'est marié en l'église Saint-Malo de Dinan :

1° Le 28 avril 1683, à Marie Raoul, morte en couches le 10 mars 1684, à l'âge de vingt-huit ans. Un fils, Jean-Baptiste-Marie, né le 5 du même mois, a dû mourir jeune;

2° Le 27 juin 1685, à Jeanne Le Bigot.

Il est mort à quatre-vingt-dix ans, le 21 novembre 1706, en la paroisse Saint-Sauveur de Dinan, et il fut inhumé le 22 au couvent des Jacobins de la même ville.

Jeanne Le Bigot, sa veuve, est morte en la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, à l'âge de cent un ans et cinq mois, le 13 janvier 1767.

Du second mariage de Michel Pinot, sont nés :

1° Jeanne Pinot-Duclos, née en 1686;

2° Un fils, né en 1687, qui entra en 1709 dans une abbaye de Génovéfains;

3° Jeanne-Bénigne, née en la paroisse Saint-Sauveur de Dinan, le 27 mai 1697, baptisée le 30, ayant pour parrain messire Annibal,

(1) Je suis redevable de cette rectification à mon collègue et ami M. Bellier Dumaine, ancien professeur de rhétorique au collège de Dinan, dont l'érudition en ce qui touche l'histoire de Dinan m'a été si profitable.

(2) Bellier-Dumaine, *Histoire du collège de Dinan*, p. 17-28.

seigneur de Farcy, seigneur de La Dagrie, président au Parlement de Bretagne (1). Elle mourut en bas âge.

4° Charles Pinot-Duclos, l'écrivain qui fait l'objet de cette étude, né le 12 février 1704, baptisé le 22 du même mois, ayant pour parrain messire Charles Dandigné, chevalier, seigneur de la Chasse, et pour marraine demoiselle Jeanne Pinot, sa sœur. Il mourut célibataire.

Jeanne Pinot-Duclos épousa en Saint-Sauveur de Dinan, le 5 septembre 1709, Bon de Pellenec, écuyer, conseiller, secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement de Bretagne, qui est décédé en la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, le 2 juin 1753, à l'âge de quatre-vingt-six ans, deux ans après avoir vendu sa charge au prix de 71,000 livres. Jeanne Pinot est morte dans la même paroisse, et y a été inhumée le 7 décembre 1769.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants (2) :

1° Charles-Jean, né en Saint-Aubin de Rennes le 15 septembre 1712, baptisé le 16 et tenu sur les fonts baptismaux par son oncle Charles Pinot l'écrivain, alors âgé de huit ans. Il mourut jeune.

2° Gillonne-Jeanne, née en la paroisse Saint-Aubin de Rennes le 17 décembre 1715, décédée veuve en Saint-Sauveur de Rennes le 17 novembre 1791. Elle avait épousé dans cette paroisse, le 17 octobre 1753, messire Etienne Rose de la Souallaye, qui y est décédé le 10 octobre 1774. Elle n'eut pas d'enfants. Duclos lui laissa par testament douze cents livres de rente viagère.

3° Sainte-Renée Guillemette, née en Saint-Georges de Rennes le 31 octobre 1727, décédée en Saint-Sauveur de cette ville le 13 juin 1768; elle y avait épousé, le 8 août 1757, messire Denis-Louis Foucher de Carheil, conseiller au Parlement de Bretagne. Celui-ci, dont la conduite laissait fort à désirer, vivait séparé de sa femme. Il mourut quelque temps après elle, sans enfants. Il fit partie du bailliage d'Aiguillon.

La cousine germaine de Duclos, Jeanne Le Bigot, née vers 1688, et qui mourut le 10 juin 1743, épousa le 8 mai 1713, en Saint-

(1) Annibal de Farcy était, avec Charles d'Andigné de la Chasse, propriétaire de la forêt et des forges de Paimpont. Michel Pinot Du Clos était leur représentant pour la vente des fers dans le pays de Dinan.

(2) Onze exactement; l'état civil de trois d'entre eux seulement nous est connu.

Sauveur de Dinan, Jean Denoual, sieur du Saudrais, né vers 1690 et qui mourut le 26 septembre 1744. De ce mariage naquirent :

1° Françoise Denoual, née en Saint-Sauveur de Dinan le 11 août 1719, décédée à Saint-Méen le 8 ventôse an IX (27 février 1801), mariée vers 1751 à Jean-Baptiste Michel, mort à Saint-Méen le 24 mars 1762.

2° Jean-Baptiste Denoual, né en 1721, officier de vaisseau de la Compagnie des Indes, mort à Dinan le 6 décembre 1777. Il avait épousé une demoiselle Marie Michel, sans doute sœur de son beau-frère. Ce fut lui qui fut l'héritier de Duclos. Comme il mourut sans enfants, la fortune de l'écrivain revint à Mme Michel et à ses descendants (1).

M. et Mme Michel ont eu trois enfants :

1° Marie-Anne Michel, née à Dinan le 26 octobre 1752. Elle se maria à Saint-Méen, le 21 vendémiaire an X, à M. Pierre Drouet de Montgermont. Ils n'eurent pas d'enfants.

2° Henry-François Michel, né à Saint-Méen vers 1758, marié à Saint-Méen, le 19 décembre 1808, à Mme Suzanne-Rose Charrette de Thiersant, âgée de cinquante-trois ans, dont il fut le troisième mari. Ils n'eurent pas d'enfants.

3° Jean-Baptiste-Louis Michel, marié à Thérèse Morin de Longuimère. De ce mariage naquit, en 1781, M. François-Henri-Marie Michel, né en la paroisse Saint-Germain de Rennes, marié à Saint-Méen, le 8 novembre 1808, à demoiselle Aimée-Rose de Freslon, née en 1782, morte le 14 février 1819. Il mourut le 21 décembre 1857, à l'âge de soixante-seize ans, laissant trois enfants :

1° Henri, mort à Saint-Méen le 22 mai 1863, époux de dame Octavie-Marie-Élisabeth Roumain de la Touche, avec laquelle il s'était marié le 5 avril 1837 et de laquelle il avait eu deux enfants : 1° une fille, Octavie, née le 7 mars 1838; 2° un fils, Henri, décédé à vingt ans, à Saint-Méen, le 17 mai 1867.

2° M. Michel Francis, ancien commandant de cuirassiers. Il s'était

(1) « Je lègue le surplus de mes biens à M. de Noual, mon neveu à la mode de Bretagne, et à son défaut, et mourant sans enfants, je lui substitue sa sœur, Mme Michel. » *(Testament de Duclos.)*

Auger, dans sa *Notice sur Duclos* (p. 23), laisse à entendre que Denoual était le fils naturel de l'écrivain. Nous ne savons où il a pris ce renseignement invraisemblable que rien ne vient confirmer. Remarquons seulement que Duclos est né en 1704, et Denoual en 1721, et que celui-ci fut bien le légataire universel de Duclos. Les termes du testament ne laissent aucun doute à cet égard.

marié à Auch. Il a laissé un fils qui existe encore, croit-on, et qui vit à l'étranger. Son parrain était le premier aide de camp de l'empereur Napoléon III.

3° Une fille mariée à M. Faisant de Montfort, procureur de la République en 1848, qui a laissé elle-même plusieurs enfants : Mme de Jouvence, née Faisant, et M. Faisant, propriétaire et ancien receveur particulier des finances à Montfort.

Quant à Denoual de la Houssaye, l'auteur de l'*Éloge de Duclos,* né à Rennes le 11 novembre 1778, mort dans la même ville le 25 mai 1812, chevalier de l'Empire, chef de bureau au ministère de la justice, il appartenait à la famille des Denoual, originaires de Longaulnay, et il ne paraît avoir eu aucun lien de parenté avec les descendants de l'écrivain.

III

Documents Inédits.

Lettre de Duclos (1).

A Paris le 23 février 1738.

L'analise que vous m'avez envoyée, Monsieur, est d'un home (2) très instruit de la matière. Cependant il y a quelques endroits où l'on peut être d'un sentiment diférent du sien. Je suis persuadé qu'une conversation concilirait parfaitement nos opinions. Quelque précision qu'on puisse avoir, il est très dificile de traiter par écrit de la nature des sons. Je vous prie de marquer à M. Du Boullay l'estime que j'ai pour ses lumières. J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DUCLOS.

(1) *Bibliothèque de Rouen*, collection Duputel.

(2) Nous respectons l'orthographe de Duclos. Il est permis de supposer par cette lettre que Duclos s'occupait dès cette époque de questions scientifiques, ce qui n'a rien de surprenant chez l'auteur des *Notes de la grammaire de Port-Royal.* Malgré les recherches auxquelles nous nous sommes livré avec l'aide

Lettre de la marquise de Pompadour (1).

Bretagne.

A Monsieur Monsieur Duclos, maire de Dinan, à Rennes.

Sy la fortune récompensait le mérite, Monsieur, vous n'auriés pas eu besoin de moy pour la députation grâce à son injustice je me suis trouvé à porté de vous donner des marques de mon estime plus encore de votre caractère que de votre esprit quelque brillant et aimable qu'il soit. M. le duc de Pintièvre que j'ay vû aujourdhuy m'a donné parolle pour vous ainsi vous êtes sûr de la reussitte : malgré plusieurs anciens que vous avez et qui tenaient fort au cœur de M. de Pintièvre je suis fort aise que vous soyés chargé de faire faire la statue du roy et de faire l'inscription je suis bien sure que vous vous en acquitterés avec autant de zèle que d'attachement pour un maître aussy générallement adoré et admiré qui est le nôtre vous connaissez monsieur ma façon de penser pour vous.

Ce 5 novembre.

La Mise de Pompadour.

Lettre de la marquise de Pompadour (2).

Monsieur Monsieur Duclos à Renne

Ce 11 [octobre 1750].

Je suis ravie d'avoir a vous apprendre Monsieur la grâce que le roy vient de vous faire vous êtes historiographe de S. M. La vérité dont vous faites profession ne sera pas blessé en écrivant une histoire aussi intéressante pour les honestes gens que l'est celle de notre maître.

bienveillant de M. le Conservateur de la Bibliothèque de Rouen, il nous a été impossible de connaître le destinataire de cette lettre. Les Du Boullay étaient une famille d'érudits rouennais, nous ne savons rien de plus.

(1) Collection d'autographes de M. Faisant.

Les lettres de la marquise de Pompadour et de Voltaire que nous transcrivons ne sont pas inédites. Elles ont été communiquées au *Comité des travaux historiques* par M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine, et insérées ainsi qu'une lettre du duc de Nivernais dans le *Bulletin* (Histoire et Philologie), année 1882, p. 5 à 19. Nous avons cru cependant devoir les reproduire parce qu'elles ne se trouvent ni dans la *Correspondance de Mme de Pompadour* publiée par Poulet-Malassis, ni dans les *Lettres inédites de Voltaire* éditées par M. de Cayrol.

(2) Collection d'autographes de M. Faisant.

J'ay dit au duc de Chaulne la grâce que le roy vous a fait il doit vous en écrire vous aurez grande attention de dire à tous ceux qui vous complimenteront que vous estiés nommé il y a 15 jours n'oubliés pas cette circonstance votre brevet cera même datté de ce temps ne faites confidence de cecy à personne et croyés qu'on ne peut faire plus de cas de votre esprit et plus encore de votre probité.

La Mise de Pompadour.

Lettre de Voltaire (1) *à Duclos.*

A Monsieur Monsieur Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Louvre, à Paris.

28 décembre 1768, à Fernei à Genève.

J'ai apris, Monsieur, que vous avez été malade. Ne doutez pas que n'y aie été très sensible. Non seulement je vous suis véritablement attaché mais je sens combien vous êtes nécessaire aux belles-lettres et à la raison dans le tems où nous sommes. J'ai l'honneur de vous adresser le *Siècle de Louis XIV* que vous voulez bien présenter à l'Académie : c'est le siècle du bon goût, et j'ai dit expressément que ce siècle ne commença qu'à la fondation de l'Académie française. Je dis à la fin qu'elle le soutient encore.

A te principium : tibi desinet.

Je vous suplie de lui faire agréer mon respect et de me conserver vos bontés.

V. T. H. O. S. V.

Lettre de Duclos à Voltaire (2).

Paris 19 février 1763.

On ne saurait trop louer, Monsieur, ce que vous faites pour Mlle Corneille. Vous verez que la procuration de M. le maréchal de

(1) Collection d'autographes de M. Faisant.

(2) Collection d'autographes Alfred Bovet.

Le 12 février 1763, Voltaire avait chargé Duclos d'informer officiellement l'Académie française du mariage de Mlle Corneille et le pria de demander à la Compagnie l'autorisation de signer en son nom au contrat de mariage. C'est à cette lettre de Voltaire que répond Duclos.

Richelieu est inutile. Après avoir signer comme père et bienfaiteur, vous signerez comme le représentant de toute la Compagnie. Je vous prie de présenter mes respects à Mme Denis et à la mariée, votre fille d'adoption. Vous conoissez l'atachement inviolable que je vous ai voué. DUCLOS.

Lettre de Duclos à Guys (1).

Paris 26 septembre 1767.

Il est parti d'ici, mon cher confrère, un balot de livres dans lequel vous trouverez un exemplaire de la nouvèle édition des *Considérations sur les mœurs*. De plus, un petit paquet de brochures visitées, plombées à Paris, et qui, par conséquent, ne doit pas être ouvert à Marseille. Je vous prie de le remettre à MM. Roustang et Gaultier négociants pour qu'ils l'envoient par le premier navire à M. Hamilton ministre d'Angleterre à Naples. Si le paquet n'était pas assés bien envelopé, je vous prie de le faire mètre en si bon état qu'il arrive tel à Naples. J'ai encore, mon cher confrère, à vous demander de m'accuser la réception du balot à Marseille et ensuite le départ pour Naples; vous voudrez bien aussi assurer M. De Bourlat de mon atachement et ne pas douter de celuy avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon cher confrère, votre très humble et très obéissant serviteur. DUCLOS.

(1) *Revue des autographes*, février 1900.

Guys, helléniste et voyageur français, né à Marseille en 1720, mort en 1799, fit de nombreux voyages en Grèce et dans le Levant. Il a publié, entre autres ouvrages, un *Voyage en Grèce* (Paris 1771) et un *Essai sur les Elégies de Tibulle*, suivi de quelques traductions. (*Biographie Firmin Didot*, t. XXVII, p. 964-965.) Duclos descendit chez lui en partant pour l'Italie.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I

MANUSCRITS

Archives nationales.

O¹ 392, fol. 481. — O¹ 395, fol. 253. — O¹ 396, fol. 9, 39, 137. — O¹ 404, fol. 314, 441. — Y60, fol. 384.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Série C, n° 483.

Archives départementales de la Loire-Inférieure.
(Copies des procès-verbaux des Délibérations des États de Bretagne.)

Série C, n°s 434, 435, 437, 438, 439, 440, 441, 442.

Archives municipales de Dinan.

Édit royal [encadré] nommant Duclos maire de Dinan.

Registres des Délibérations de l'Assemblée municipale : 2 mars 1770, 15 février 1832, 15 février 1833, 31 décembre 1834, 10 janvier 1835, 2 novembre 1836.

Bibliothèque nationale.
(Catalogue des Manuscrits français, t. II, p. 452.)

Nouvelles acquisitions françaises, n° 6449. — Œuvres diverses de Charles Pineau Duclos. [Mémoires autographes sur sa vie. Mémoires

secrets sur le règne de Louis XIV. Histoire des causes de la guerre de 1756.] (Manuscrits autographes.)

Bibliothèque de l'Arsenal.

(Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France, t. II, p. 480 et 481.)

Fol. 274. Mémoire sur l'Origine et les Révolutions des Langues celtique et française.

Fol. 288. Mémoires sur les Épreuves par le duel et par les éléments.

Fol. 298. Mémoires sur les Jeux scéniques des Romains.

Fol. 433. Mémoires sur les Druides.

Bibliothèque de Rouen.

(Catalogue des manuscrits, t. II, p. 181.)

[Collection Duputel, Carton I, n° 22.] Lettre de Duclos à Anonyme.

Bibliothèque de Dinan.

(Catalogue des manuscrits, t. IV.)

Brevet nommant Duclos historiographe de France.

Brevet autorisant Duclos à voyager en Italie.

Archives de l'Académie française.

Sept autographes de Duclos, de peu d'importance. Le seul qui présente quelque intérêt est une lettre à M. Abeille, datée de Naples, le 14 mars 1767.

Catalogue de la Jarriette.

Lettre de Duclos à M. Abeille, 28 février 1767, 2 p. in-4°.

Collection Alfred Bovet.

Lettre de Duclos à Voltaire, Paris, 19 février 1763, 1 p. 1/2, in-4°.

Collection d'autographes de M. Faisant.

Lettre de Voltaire à Duclos, 28 décembre 1768.

Lettre du duc de Nivernais à Duclos, 1761.

Lettres de Mme de Pompadour à Duclos, 1744 (?), 11 octobre 1750.

Collection d'autographes Charavay.

[Lettres écrites à M. Abeille par Duclos pendant son voyage en Italie :]

Gênes, 22 décembre 1766, 3 p. in-4°. — Rome, 28 janvier 1767, 4 p. in-4°. — Rome, 4 février 1767, 3 p. 1/4 in-4°. — Florence, 28 avril 1767, 2 p. in-4°.

Lettres de Duclos : à M. Quotin, Paris, 17 juin 1755, 2 p. in-4°; à Guys, Paris, 23 mai 1768, 1 p. in-4°; à X., Paris, 6 février 1770, 2 p. in-4°.

Revue des autographes (février 1900).

Lettre de Duclos à Guys, 26 septembre 1767, 1 p. 1/3 in-4°.

II

IMPRIMÉS

I. — ŒUVRES DE DUCLOS

1741. — *Histoire de Mme de Luz*, anonyme, 1 vol. in-12, La Haye, Pierre de Hondt, 1741. — Par l'auteur des *Confessions du Comte de****, 1 vol. in-8°, Londres, 1782.

1742. — *Les Confessions du Comte de****, anonyme, 1 vol. in-12, Paris, 1742. — 1 vol. en deux parties in-12, Amsterdam, 1741. — 2e, 3e, 4e, 5e éditions, 1 vol. en deux parties in-12, Amsterdam, 1742, 1742, 1753, 1767. — 8e édition, 1 vol. en deux parties in-8°, Paris, Londres, Costard, 1776 [illustré de 7 gravures de Desrais gravées par Delaunay, Trière, Voysard, et Mmes Jeanne Deny, Lingée et Ponce, augmenté de la vie de l'auteur par l'abbé de La Marche]. — 6e édition, 1 vol. en deux parties in-8°, Amsterdam et Paris, Nyon, 1783, 1 vol. in-12 publié par Paul Lacroix, eaux-fortes de Lalauze, Paris, Jouaust [sans date]. — 1 vol. in-12, préface d'Eug. Asse, Paris, librairie des Bibliophiles, 1888 [traduit en anglais et en allemand, Riga, 1792, in-8°].

1743. — *Les Caractères de la Folie*, ballet en trois actes avec un prologue, musique de Bury, 1 vol in-4°, Paris, Ballard, 1743.

1744. — *Acajou et Zirphile*, anonyme, pet. in-4° et in-12, A. Minutie, 1744 [figures par Boucher, gravées par Chedel, Cochin et Duflos]. — 1 vol. in-12, A. Minutie, 1761 [10 figures non signées, réduites d'après Boucher]. — 1 vol. in-12, Lausanne, 1746.

Les Contes de Duclos. (*Les Confessions du Comte de***, Acajou et Zirphile*), notice d'O. Uzanne, 1 vol. in-8°, Paris, Quantin, 1880 [traduit en italien, 1744, in-12].

1746. — *Histoire de Louis XI*, 4 vol. in-12, Paris, les frères Guérin, 1745-1746. — 2 vol. in-8°, La Haye, J. Neaulme, 1745. — 3 vol. in-12, La Haye, 1750 [traduit en anglais].

1747. — *Discours de réception à l'Académie française*, in-4°, Paris, 1747.

1750. — *Considérations sur les mœurs*, 1re édition, 1 vol. in-12, Paris [sans imprimeur, frontispice par Gravelot, gravé par Lafosse]. — 2e édition, 1 vol. in-12, Amsterdam, Paris, Prault, 1751 [même frontispice, dédicace au roi avec une vignette (les armes royales) et un fleuron sur le titre signé : *De Beaumont*]. — 3e édition, 1753. — 4e édition, 1764. — 5e édition, 1767. — 6e édition, 1769. — Londres, 1784 (collection Cazin), in-8°, [portrait dessiné par Cochin et gravé par Delvaux]. — 1791, même format. — 1 vol. in-8° avec portrait, Paris, Niogret, 1822. — Paris, in-18, Menard et Descrime, 1824. — Paris, in-18, A. Delalain, 1828. — Paris, in-18, à deux colonnes, Lefèvre, 1837. — [Traduit en anglais, 1752, en allemand, Leipsick, 1753, Altenbourg, 1759, in-8°].

Les Moralistes français : Pensées de Pascal, *Réflexions* de La Rochefoucauld, *Caractères* de La Bruyère, *Œuvres complètes* de Vauvenargues, *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, 1 vol. gr. in-8°, Paris, Didot, 1847.

1751. — *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du XVIIIe siècle*, 1 vol. in-12, 1751 [sans nom d'auteur, sans indication de lieu ni d'imprimeur]. — [Traduit en allemand, Altenbourg, 1759, in-8°.]

1754. — *Grammaire générale et raisonnée* (dite *de Port-Royal*), par Claude Lancelot et Antoine Arnauld, avec des remarques par Charles Duclos, 1 vol. in-12, Paris, 1754, 1756, 1769, 1780, 1788. — Paris, 1830, 1 vol. in-8° (Delalain).

1759. — *Essai sur les Ponts et Chaussées, la Voirie et la Corvée*, anonyme, in-12, Amsterdam-Paris, 1759.

1762. — *Réflexions sur la Corvée des chemins ou Supplément à l'Essai sur les Ponts et Chaussées* en réponse à la critique de *l'Ami des Hommes* (Mirabaud), anonyme, in-12, La Haye et Paris, Nyon et Barrois, 1762.

Œuvres posthumes de Duclos.

1791. — *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, publiés par Sautreau de Marsy, 2 vol. in-8°, Paris, Buisson,

1791. — 2 vol. in-8°, Maëstricht, 1791. — 2 vol. in-8°, Lausanne, 1791. — 2 vol. in-8°, Paris, 1792. — Nouvelle édition, 2 vol. in-12, Paris, F. Didot, 1854. — 2 vol. in-8°, Paris, Jules Gay, 1864.

Chroniques indiscrètes sur la Régence, tirées d'un manuscrit autographe de Collé, par Duclos, avec une notice et des notes, par Gustave Mouravit, Paris, *Moniteur des bibliophiles*, 1878, in-4° [traduits en allemand par Huber, Berlin, 1791-92, grand in-8°; et anonyme, Leipsick, 1791, 2 vol. in-8°].

Voyage en Italie ou Considérations sur l'Italie, Paris, Buisson, 1701, in-8°. — Réimprimé à Lausanne, 1791, in-12. — Paris, Prault, 1793, in-12 [traduit en allemand, Iéna, 1792, in-8°].

Mémoires de Duclos insérés dans la collection des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Tome XV, p. 565-579. — *Mémoire sur l'origine et les révolutions des langues celtique et française.*

Tome XVII, p. 173-190. — *Second mémoire sur le même sujet.*

Tome XV, p. 617. — *Mémoire sur les épreuves par le duel et par les éléments communément appelés jugements de Dieu.*

Tome XVII, p. 266. — *Mémoires sur les jeux scéniques des Romains et sur ceux qui ont précédé en France la naissance du poème dramatique.*

Tome XIX, p. 483-494. — *Mémoire sur les Druides.*

Tome XXI. — *Mémoire sur l'art de partager l'action théâtrale.*

Écrits de Duclos qui n'ont pas été imprimés séparément.

Mémoires sur sa vie [ont paru pour la première fois dans l'édition Auger, Paris, 1806].

Considérations critiques et histoires sur le goût.

Histoire de l'Académie française, 3e partie.

Éloge de Fontenelle [inséré dans l'*Histoire des membres de l'Académie française*, par d'Alembert, Paris, 1787].

La conversion de Mlle Gautier.

Critique de l'ouvrage intitulé : Recueil de ces Messieurs.

[Tous ces écrits sont insérés dans l'édition Villenave.]

Éditions des œuvres de Duclos.

Œuvres diverses de Duclos comprenant : les *Considérations sur les mœurs*, les *Jeux scéniques des Romains*, les *Druides*, l'*Art de partager*

l'action théâtrale, le *Discours de réception à l'Académie française,* la *Réponse de l'abbé de Bernis,* Londres, Dodsley, 1769. [Tout le volume est écrit dans l'orthographe particulière à Duclos, même le discours de Bernis.]

Œuvres diverses, 5 vol. in-8°, Paris, Desessarts, 1802.

Œuvres complètes, 10 vol. in-8°, Paris, Aug. Renouard, 1806.

Œuvres complètes, édition Auger, 10 vol. in-8°, Paris, Colnet, 1806. — 2e édition, 9 vol. in-8°, imprimerie de Didot aîné, Paris, Janet et Cotelle, 1820.

Morceaux choisis de Duclos ou Recueil de pensées, par Rigaud, 2 vol. in-8°, Paris, Nicolle, 1810.

Œuvres complètes, édition Villenave, 3 vol. in-8°, Paris, Belin, 1821.

Œuvres de Duclos, précédées d'une étude sur sa vie et ses œuvres par le comte Cl. de Ris, 1 vol. in-12, Paris, 1855.

H. Marion et H. Dereux. — *Pages et pensées morales extraites des Auteurs français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles,* Paris, Armand Collin, 1900 (Extraits de Duclos, p. 162-169).

R. Thamin. — *Extraits des moralistes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles,* Paris, Hachette, 1900.

II. — SOURCES (1)

Albert (Paul). — *La Littérature française au XVIIIe siècle* (Paris, Hachette, 1883).

Ampère (J.-J.). — *La Grèce, Rome et Dante,* 6e édition (Paris, Didier, 1870).

Annales de la Société d'émulation de Dinan, 1862-1863, p. 48-53. Essai sur Pinot-Duclos.

Anonyme, article *Duclos* dans le *Dictionnaire historique,* t. IX, p. 220, 225 (Paris, Menard et Desenne, 1822).

Anonyme, *Relation de la fête donnée à Rennes par les Etats de Bretagne le 10 novembre 1754, jour de la dédicace de la statue du roi* (Rennes, Joseph Vatar, imprimeur de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, 1754).

Alembert (d'). — *Œuvres complètes,* 5 vol. (Paris, Belin, 1821).

— *Lettres à Voltaire,* correspondance de Voltaire (Paris, Delangle, Marius Amyot, 1832).

(1) Dans cette liste ne figurent que les ouvrages s'occupant de Duclos ou de ses œuvres. Les autres ont été notés avec indications bibliographiques au bas des pages.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). — *Introduction à l'étude de la littérature celtique* (Paris, Ernest Thorin, 1883).

ARGENSON (D'). — *Journal*, 5 vol. (Paris, P. Jannet, 1857).

ASSE (E). — Préface des *Confessions du Comte de* *** (Paris, librairie des Bibliophiles, 1888).

AUBERTIN. — *L'esprit public au XVIIIe siècle* (Paris, Didier, 1873).

AUGER. — Article *Duclos* dans la *Biographie universelle*, t. XII, p. 117-120 (Paris, Michaud, 1814).

— Notice en tête de l'édition de Duclos, 10 vol. (Paris, Colnet, 1806).

BACHAUMONT. — *Mémoires*, 36 vol. (Londres, John Adamson, 1794).

BARBIER. — *Journal*, 8 vol. (Paris, Charpentier, 1857).

BARBIER. — *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 4 vol., 2e édition (Paris, Barrois, 1822-27).

BARNI. — Les *Moralistes français au XVIIIe siècle* (Paris, Germer-Baillière, 1873).

BELLIER-DUMAINE. — *Histoire du collège de Dinan* (Rennes, Oberthur, 1897).

BERNIS (DE). — *Œuvres*, 2 vol. (Londres, 1767).

— *Mémoires et Lettres* publiés par Frédéric Masson, 2 vol. (Paris, Plon, 1878).

BERSOT. — *Etudes sur le XVIIIe siècle*, 2 vol. (Paris, Durand, 1855).

BERTRAND (A). — *La religion des Gaulois* (Paris, Ernest Leroux, 1897).

BOISSY D'ANGLAS. — *Etudes littéraires*, 6 vol. (Paris, Érasme Kleffer, 1825).

BOURGEOIS. — *Manuel de politique étrangère*, t. I, 2e édition (Paris, Belin, 1897).

BOURNET (A.). — *Rome, études de littérature et d'art* (Paris, Plon, 1883).

BRETON (LE). — *Le Roman au XVIIIe siècle* (Paris, Lecène et Oudin, 1898).

BROGLIE (DE). — *Le Secret du Roi*, 3e édition, 2 vol. (Paris, Calmann Lévy, 1879).

BRUNEL (L.). — *Les Philosophes et l'Académie française au XVIIIe siècle* (Paris, Hachette, 1884).

— *Les Salons*, la *Société, l'Académie*, t. VI, chap. VIII, § 3, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous la direction de Petit de Julleville (Paris, A. Colin, 1898).

BRUNET. — *Manuel du libraire*, t. II, 1re partie (Paris, Firmin Didot, 1861).

BRUNETIÈRE (F.). — *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature*

française, 3e série, 2e édition (Paris, Hachette, 1890). 5e série, 2e édition (Paris, Hachette, 1896).

BRUNETIÈRE (F.). — Le *Génie breton* (conférence faite à Nantes le 8 juin 1895).

— *Manuel de l'Histoire de la littérature française* (Paris, Delagrave, 1898).

BRUNOT. — *Histoire de la langue française*, t. I, introduction; t. III, chap. XII; t. V, chap. XIII; t. VI, chap. XVI; t. VII, chap. XVI; t. VIII, chap. XIII, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous la direction de Petit de Julleville (Paris, Armand Colin, 1896-1900).

BUFFON. — *Correspondance inédite*, recueillie par Nadault de Buffon, 2 vol. (Paris, Hachette, 1860).

Bulletin du Comité des Travaux historiques (Histoire et Philologie). Communication de M. Quesnet, année 1882, p. 15 à 19.

CARNÉ (DE). — *Les États de Bretagne jusqu'en 1789*, 2 vol. (Paris, Didier, 1868).

CARRÉ (H.). — *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, correspondance du chevalier de Fontettes (Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1893).

CHAMFORT. — *Œuvres complètes*, édition Auguis, 5 vol. (Paris, Chaumerot jeune, 1824).

CHATELET (Marquise DU). — *Lettres*, édition Eugène Asse (Paris, Charpentier, 1878).

CHÉNIER (M.-J.). — *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789* (Paris, Baudouin, 1821).

Chronique scandaleuse (la). — Publiée par Oct. Uzanne (Paris, Quantin, 1879).

CLÉMENT. — *Les Cinq Années littéraires*, 2 vol. (Berlin, 1755).

COHEN (H.). — *Guide de l'amateur des Livres à vignettes du XVIIIe siècle*, 4e édition (Paris, Rouquette, 1880).

COLLÉ. — *Journal*, 3 vol. (Paris, Imprimerie bibliographique, 1807).

COMPAYRÉ (G.). — *Histoire critique des Doctrines de l'éducation*, 2 vol., 5e édition (Paris, Hachette, 1885).

DEFFAND (Mme DU). — *Lettres*, 4 vol. (Paris, Treuttel et Wurtz, 1812).

— *Correspondance inédite* publiée par le marquis de Saint-Aulaire, 2 vol. (Paris, Lévy, 1859).

DESNOIRETERRES (G.). — Article *Duclos* dans la *Nouvelle Biographie générale*, t. XV, p. 17-23 (Paris, Firmin Didot, 1856).

Dictionnaire de l'Académie française, 4e édition, 2 vol. in-folio (Paris, veuve Brunet, 1762).

DIDEROT. — *Œuvres complètes*, édition J. Assézat et M. Tourneux, 20 vol. (Paris, Garnier, 1875-1877).

DIDOT (A.-Firmin). — *Observations sur l'Orthographe ou Ortografie française* (Paris, Didot, 1867).

DULAURE. — *Histoire de Paris*, 3e édition, t. VI et VII (Paris, Baudouin, 1825).

EPINAY (Mme D'). — *Mémoires*, 3 vol. (Paris, Volland jeune, 1818).

FAGUET (E.). — *La Littérature française au XVIIIe siècle*, t. VII, chap. XIV, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud (Paris, A. Colin, 1896).

— *Histoire de la littérature française*, t. II (Paris, Plon, 1900).

FAVART. — *Mémoires*, 3 vol. (Paris, Léopold Collin, 1808).

FLAMMERMONT. — *Le Chancelier Maupeou et les Parlements* (Paris, Picard, 1883).

FOUQUIER (H.). — *Au siècle dernier* (Bruxelles, Kiestmacker, 1885).

GALIANI (l'Abbé). — *Correspondance*, 2 vol. (Paris, Treuttel et Wurtz, 1818).

GENLIS (Mme DE). — *Mémoires*, 10 vol. (Paris, Ladvocat, 1825).

GONCOURT (Ed. et J. DE). — *L'Amour au XVIIIe siècle* (Paris, Dentu, 1878).

— — *Mme de Pompadour* (Paris, Charpentier, 1879).

— — *Portraits intimes du XVIIIe siècle* (Paris, Charpentier, 1879).

GRANGES DE SURGÈRE (Marquis DE). — *Iconographie bretonne*, 2 vol., 1888-1889 (Rennes, Plihon et Hervé; Paris, A. Picard).

GRIMM. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 16 vol. (Paris, Furne, 1829).

GUINGUENÉ. — *Décade philosophique*, t. LI, p. 228 à 239 et 278 à 297.

LA HARPE. — *Correspondance littéraire, Philosophie du XVIIIe siècle, Cours de littérature, Poésies*, 16 vol. (Paris, Verdière, 1822).

HAUSSET (Mme DU). — *Mémoires* (Paris, Baudouin, 1824).

Intermédiaire des Chercheurs (L'). — Années : 1876, p. 510, 598. — 1878, p. 329, 380, 467, 540, 567. — 1891, p. 67 (Paris, Sandoz et Fischbacher).

JAL (A.). — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e édition (Paris, Plon, 1872).

JOURNAL GRATUIT, t. XIII : *Belles-Lettres*, 1790, p. 341-344.

LACRETELLE. — *Histoire de France pendant le XVIIIe siècle*, 6 vol., t. III, 88; t. IV, 139 (Paris, Marescq, 1834).

LACROIX (Paul). — *XVIIIe Siècle*, Lettres, Sciences et Arts, 1700-1789 (Paris, Didot, 1878).

LANFREY. — *L'Eglise et les Philosophes au XVIIIe siècle* (Paris, Charpentier, 1879).

LANSON. — *Histoire de la littérature française*, 4e édition (Paris, Hachette, 1896).

LARROUMET. — *Marivaux, sa vie et ses œuvres* (Paris, Hachette, 1882).

LELONG (Père Jacques). — *Bibliothèque historique de la France*, nouvelle édition, 5 vol. in-fol. (Paris, François Didot, 1768-1778).

LEPAGE. — *Les Cafés politiques et littéraires de Paris* (Paris, Dentu) (sans date).

LEVOT. — *Biographie bretonne*, articles : *Duclos*, t. I, p. 580-585; *La Chalotais*, t. II, p. 79 (Vannes, Caudéran, 1852).

LIVET (Ch.). — *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, 2 vol. (Paris, Didier, 1858).

LOMÉNIE (L. DE). — *La comtesse de Rochefort et ses amis* (Paris, Michel Lévy, 1870).

LUYNES (Duc DE). — *Mémoires*, 17 vol. (Paris, Firmin Didot, 1865).

MANDON (L.). — *De la valeur des Mémoires secrets de Duclos* (Montpellier, Boehm et fils, 1872).

MARION (M.). — *Machault d'Arnouville* (Paris, Hachette, 1891).

— *La Bretagne et le duc d'Aiguillon* (1753-1770) (Paris, Fontemoing, 1898).

MARMONTEL. — *Mémoires*, 2 vol. (Paris, Amable Costes, 1819).

MAUGRAS (G.). — *La duchesse de Choiseul et le Patriarche de Ferney* (Paris, Calmann Lévy, 1889).

— *Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV*, 2 vol. (Paris, Plon et Nourrit, 1893).

MAURY (L.-F. Alfred). — *L'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Paris, Didier, 1864).

— Article *Druidisme* dans l'*Encyclopédie moderne* publiée sous la direction de M. L. Renier, t. XIII, p. 95 à 111 (Paris, Didot, 1856).

MERCURE DE FRANCE (LE). — Mai 1772, p. 167 à 170.

MICHAUD et POUJOULAT. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. X, n° 32 (Imprimerie d'Ad. Everat, Paris, 1839).

MONITEUR UNIVERSEL (LE). — N° 26, mercredi 26 janvier 1791, article [de Gravelle] sur *les Mémoires secrets* de Duclos.

MONTESQUIEU. — *Lettres familières*, t. VII, des *Œuvres complètes* publiées par E. Laboulaye (Paris, Garnier, 1879).

MORELLET. — *Mémoires*, 2 vol. (Paris, Ladvocat, 1821).

MORILLOT (P.). — *Le Roman en France de 1610 à nos jours* (Paris, Masson, sans date).

MOUFLE D'ANGERVILLE. — *Vie privée de Louis XV*, 4 vol. (Londres, John Peter Lyton, 1788) [le t. III, p. 208 à 241 contient le *Journal des États de Bretagne* tenus en 1752].

MUSSET-PATHAY. — *Mémoires sur Rousseau*, 2 vol. (Paris, Brière, 1822).

Nécrologe (le). — *Éloge de Duclos*, t. VIII, p. 45 et suiv. (Paris, 1773).

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. I (Paris, Imprimerie royale, 1787). — T. IV (Paris, Imprimerie de la République, an VII).

P. J. B. N. (Nougaret). — *Anecdotes secrètes du XVIIIe siècle*, 2 vol. (Paris, Léopold Collin, 1808).

PALISSOT. — *Œuvres complètes*, 7 vol. (Paris, Bastien, 1779).

PEIGNÉ (J. M.). — *Duclos* (Paris, Dentu, 1867).

PEIGNOT. — *Manuel du bibliophile*, t. II (Dijon, Lagier, 1823).

PELLISSON. — *Chamfort* (Paris, Lecène et Oudin, 1890).

PÉREY (L.). — *Le Président Hénault et Mme du Deffand* (Paris, C. Lévy, 1893).

PÉREY (L.) et MAUGRAS (G.). — *La Jeunesse de Mme d'Epinay* (Paris, C. Lévy, 1882).

— *Les Dernières Années de Mme d'Epinay* (Paris, C. Lévy, 1894).

PETITOT et MONMERQUÉ. — *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, 2e série, t. LXXVI et LXXVII (Paris, Foucault, 1829).

POCARD-KERVILER. — *La Bretagne à l'Académie française* (Saint-Brieuc, Guyon Francisque, 1874).

POMPADOUR (Marquise DE). — *Correspondance* publiée par Poulet-Malassis (Paris, 1878).

PRÉVOST-PARADOL. — *Etudes sur les moralistes français*, 7e édition (Paris, Hachette, 1890).

QUÉRARD. — *La France littéraire*, t. II, p. 628-629 (Paris, Firmin Didot, 1828).

— *Les Supercheries littéraires*, t. III, 1036, 1039 (Paris, Paul Daffis, 1870).

REGISTRES (LES) DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1672-1793), 3 vol. (Paris, Didot, 1895).

RIS (Clément DE). — *Critiques d'art et de littérature* (Paris, Didier, 1862).

ROCHEBLAVE (S.). — *Essai sur le comte de Caylus* (Paris, Hachette, 1890).

ROBIDOU (Bertrand). — *Histoire et Panorama d'un beau pays*, 2 vol. (Dinan, 1853).

ROUSSEAU (J.-J.). — *Œuvres complètes* : les *Confessions*, la *Nouvelle Héloïse*, *Correspondance*, le *Devin du village*, 27 vol. (Paris, Dalibon, 1824).

SAINTE-BEUVE. — *Causeries du Lundi*, 3e édition (Paris, Garnier) : T. II, p. 101, 102, 196, 200, 201, 243, 470, 497, 524. — T. III, p. 80, 271, 443, 444. — T. IV, p. 550. — T. V, p. 131. — T. VII, p. 322. — T. VIII, p. 4, 232. — T. IX, p. 34 [plus trois articles sur *Duclos*, p. 204, 261]. — T. X, p. 98, 429. — T. XII, p. 84. — T. XIV, p. 204, 325.

— *Portraits de femmes*, p. 231, 452 (Paris, Garnier).

— *Portraits littéraires*, t. III, p. 215 (Paris, Garnier).

— *Port-Royal*. T. II, p. 78, en note. — T. III, p. 539. — T. IV, p. 490, en note. — T. VI, p. 223, en note (Paris, Hachette, 1891).

SAINT-SIMON. — *Mémoires*, édition Cheruel, 13 vol. (Paris, Hachette, 1865).

SANDEAU (J.). — Article *Duclos* dans le *Dictionnaire de la Conversation*, t. VIII, p. 114 et 115 (Paris, Firmin Didot, 1860).

SÉNAC DE MEILHAN. — *Œuvres philosophiques et littéraires*, 2 vol. (Hambourg, Hoffmann, 1795).

SOREL (A.). — *L'Europe et la Révolution française*, 1re partie : *Les mœurs politiques et les traditions* (Paris, Plon et Nourrit, 1887).

STENDHAL. — *Physiologie de l'amour* (Paris, Dentu, 1886).

STRECKEISEN-MOULTOU (G.). — *Rousseau, ses amis et ses ennemis*, 2 vol. (Paris, Michel Lévy, 1865).

TAINE. — *Les Origines de la France contemporaine : l'Ancien Régime*, 2 vol., 23e édition (Paris, Hachette, 1900).

TENCIN (Mme DE). — *Œuvres*, t. IV, édition Etienne et A. Jay (Paris, Moutardier, 1825).

TOURNEUX (M.). — Article *Duclos* dans la *Grande Encyclopédie*, t. XIV, p. 1890-91 (Paris, Lamirault, sans date).

UZANNE (O.). — *Notice* en tête des *Contes de Duclos* (Paris, Quantin, 1880).

VILLEMAIN. — *Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle*, 4 vol. (Paris, Didier, 1858).

VILLENAVE. — *Notice* en tête de l'édition des *Œuvres de Duclos*, 3 vol. (Paris, Belin, 1821).

VOISENON. — *Œuvres complètes*, 5 vol. (Paris, Moutard, 1781).

VOLTAIRE. — *Correspondance* (Paris, Delangle, Marius Amyot, 1832).

— *Lettres inédites* recueillies par M. de Cayrol, 2 vol. (Paris, Didier, 1857).

VOLTAIRE. — *Précis du siècle de Louis XV*, édition Maurice Fallex (Paris, A. Colin, 1893).

WADDINGTON (Richard). — *Louis XV et le Renversement des alliances.* Préliminaires de la guerre de Sept ans (1754-1756), 1 vol. in-8° (Paris, Firmin Didot).

ICONOGRAPHIE

Pastels de La Tour[1].

Salon de 1748. — *Duclos de l'Académie française et Belles-Lettres.*
Salon de 1753. — *Duclos de l'Académie française et des Inscriptions, historiographe de France.*

Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir où se trouve le portrait de 1748. Celui de 1753, gravé au XVIIIe siècle par Duflos, in-12, est au musée Lécuyer à Saint-Quentin [2]. Haut de 0,44 et large de 0,35, Duclos y est représenté de trois quarts à gauche, la tête poudrée, le cou enserré dans une cravate blanche, et un jabot de dentelle sort de l'habit de velours bleu dont il est revêtu.

Musée de Versailles.

(N° 2990 du Catalogue de Soulié.)

Dans ce portrait peint à l'huile, haut de 0,62, large de 0,51, Duclos est représenté à mi-corps de trois quarts à gauche, la tête presque de face. Vêtu d'un habit rouge, il porte une perruque poudrée, nouée d'un ruban noir. Le fond du tableau est gris uni. Au bas de la toile, sur une bande brune, on lit cette inscription en capitales :

C. DUCLOS. 1747.

De ce portrait, il existe plusieurs reproductions : l'une orne le cabinet du maire de Dinan et fut exécutée en 1833 d'après l'original qui avait

(1) CHARLES BLANC, *Histoire des Peintres*, t. II (Paris, veuve J. Renouard, 1862).

(2) Il est reproduit au frontispice de notre volume.

appartenu à Duclos lui-même et qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Faisant, ancien receveur particulier des finances à Montfort, parent par alliance de l'écrivain.

Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

(Tome III, p. 213 du Catalogue.)

I. *Charles Duclos, Historiog. de France,* gravure à l'eau-forte, anonyme. [En buste de profil à droite dans une bordure ronde.]

II. *Duclos moraliste, né en 1708* (!), *a vécu 64 ans. Les Mœurs,* lithographie anonyme, inachevée. [En buste de trois quarts à droite dans un ovale.]

III. *Charles Duclos, Historiog. de France de l'Académie française et de celle des Belles-Lettres,* gravure anonyme d'après C. N. Cochin, 1763, 3 Etats. [En buste de profil à gauche dans un médaillon rond.)

IV. *Duclos,* lithographie Delpech, 1837, 2 Etats : papier blanc rosé, papier bistre; signature de Duclos. [En buste de trois quarts à gauche.]

V. *Charles Duclos, Historiog. de France de l'Académie française et de celle des Belles-Lettres* (1), gravé par Delvaux, d'après N. Cochin, 1763. [En buste de profil à droite dans un médaillon rond.]

VI. *Charles Duclos, Historiog. de France, l'un des Quarante de l'Académie française et de celle des Belles-Lettres,* gravé par Duflos, d'après La Tour. [En buste de trois quarts à gauche dans une bordure ovale.]

VII. *Duclos,* d'après le tableau original de l'Académie française (2), gravé par H. Grevedon, lithographie de Demanne. [En buste de trois quarts à gauche dans un ovale.]

VIII. *Duclos,* gravure au trait sous la direction de Landon, d'après Cochin. [En buste de profil à droite.]

IX. *Considérations sur les mœurs par Duclos,* nouvelle édition publiée par Niogret, libraire, rue de Richelieu, 1823. [En buste de profil à droite.]

X. *Charles Pinot-Duclos de l'Académie française, né en 1705* (!) *mort en 1772* (3), gravé par Roger. [En buste de profil à gauche dans une bordure ovale.]

(1) Ce portrait se trouve inséré dans les *Œuvres diverses de Duclos* (Paris, Desessarts, 1802) et dans la *Littérature française* de Faguet (t. II, p. 252). C'est lui que Sainte-Beuve avait sous les yeux pour esquisser la physionomie de Duclos.

(2) Aujourd'hui au Musée de Versailles.

(3) Ce portrait est reproduit dans l'*édition Auger* (Paris, Colnet, 1806).

Iconographie bretonne de Granges de Surgère.

(Tome I, p. 159.)

L'auteur indique, en plus des portraits de Duclos qui se trouvent au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, les suivants :

5. ADAM sc., in-8°, d'après Vanloo.

9. GOULU sc., in-12 [profil à droite].

12. Lith. Oberthur, Rennes, in-8° [à mi-jambes], dans ROBIDOU, *Histoire et Panorama d'un beau pays*.

13. Gravé par LEGRIS, in-8° [dirigé à gauche], dans *Versailles*.

En tête des *Contes de Duclos* édités par Octave Uzanne se trouve un portrait de l'écrivain de profil à gauche gravé par Lalauze.

Sur la promenade des Petits-Fossés à Dinan, près de sa maison natale, se dresse un buste en marbre blanc de Duclos par Duseigneur, inauguré en 1838.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION 5

PREMIÈRE PARTIE

La Vie de Duclos.

CHAPITRE I. — *La jeunesse de Duclos* 11
CHAPITRE II. — *Duclos dans le monde* 19
CHAPITRE III. — *L'homme public* 35
CHAPITRE IV. — *L'académicien* 51
CHAPITRE V. — *Duclos et les gens de lettres* 71
CHAPITRE VI. — *Les dernières années* 89
CHAPITRE VII. — *L'homme* 101

DEUXIÈME PARTIE

Les Ouvages de Duclos.

CHAPITRE I. — *L'érudit et le polygraphe* 119
CHAPITRE II. — *Le conteur et le romancier* 139
CHAPITRE III. — *L'historien* 161
CHAPITRE IV. — *Le moraliste* 171
CHAPITRE V. — *Les œuvres posthumes de Duclos :*
I. — Les mémoires secrets 181
II. — Le voyage en Italie 197
III. — Les mémoires de Duclos 201
CONCLUSION 205